



La prospérité pour tous

RAPPORT ANNUEL 2024–2025





L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense qui travaille à faire progresser les aspirations collectives des individus et des communautés des Premières Nations partout au Canada sur des questions de nature et de préoccupation nationales ou internationales. L'APN organise deux assemblées par an au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis au moyen de résolutions dirigées et soutenues par les Premières Nations en assemblée (chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres).

En plus de l'orientation fournie par les chefs de chaque Première Nation membre, l'APN est guidée par un comité exécutif composé d'un chef national élu et de chefs régionaux de chaque province et territoire. Des représentants de cinq conseils nationaux (Gardiens du savoir, Jeunes, Vétérans, 2SLGBTQIA+ et Femmes) soutiennent et guident les décisions du Comité exécutif.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2025

50, rue O'Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

Grace Swain, Première Nation de Swan Lake

Le concept de la présente œuvre consiste à raconter une histoire sur le dos de la tortue, en mêlant les thèmes et l'esprit de notre légende Anishinaabe sur la création. La carapace de la tortue est composée de sept panneaux interconnectés, chacun représentant l'un des sept enseignements des grands-pères : l'amour, le respect, le courage, la vérité, l'honnêteté, l'humilité et la sagesse. Ces enseignements sont fondamentaux dans nos modes de vie et se retrouvent dans l'ensemble de l'œuvre. Chaque panneau s'enchaîne avec le suivant, racontant non seulement l'histoire de la création, mais aussi l'histoire de la prospérité pour tous, de la guérison, de la reconnexion et de la réappropriation de notre culture.

Au centre se trouve le feu sacré, représenté par des tourbillons rouges et jaunes. Il est entouré du tambour, le battement de cœur de notre mère la Terre, qui nous relie à nos pow-wow, à nos cérémonies, à notre esprit, à l'île de la Tortue, à la Terre nourricière, à nos ancêtres et les uns aux autres. Les danseurs en mouvement reflètent la guérison collective, la liberté et l'amour de pouvoir à nouveau exprimer notre culture, après avoir été privés de ce droit. On m'a dit que lorsque nous dansons, nous prions pour notre famille, pour la Terre et les uns pour les autres auprès du Créateur. Il n'y a vraiment aucune autre forme de prospérité plus grande que cet amour. Le tourbillon représente également nos ancêtres qui dansent avec nous, ainsi que les lignes de mouvement du battement du tambour lui-même.

Il était également très important pour moi d'inclure le Rocher de la Première Nation de Swan Lake dans cette œuvre, un site sacré qui surplombe les eaux du territoire visé par le Traité n° 1. Quand je pense à mon territoire natal, je pense à mes ancêtres qui ont passé du temps sur ce rocher et à tous mes proches qui affichent chaque jour leur fierté pour ce rocher. Je pense aux cérémonies qui s'y sont déroulées et au travail accompli par nos ancêtres pour nous, les sept générations qui leur ont succédé. Tout le jaune représente notre peuple qui retrouve ses traditions et qui est véritablement prospère lorsqu'il est connecté à sa culture et à la Création. La prospérité découle du fait que notre peuple renoue avec sa culture, avec la Création et les uns avec les autres, dans cette œuvre et dans la vie.



Table des matières :

Rapport de la Cheffe nationale.....	4
--	----------

Rapports des Chefs régionaux

Chef régional Andrea Paul, <i>Nouvelle-Écosse</i>	22
Chef régional Brendan Mitchell, <i>Terre-Neuve</i>	29
Chef régional Joanna Bernard, <i>Nouveau-Brunswick</i>	34
Chef régional Wendell LaBobe, <i>Île-du-Prince-Édouard</i>	38
Chef régional Francis Verreault-Paul, <i>Québec et Labrador</i>	43
Chef régional Abram Benedict, <i>Ontario</i>	46
Chef régional Willie Moore, <i>Manitoba</i>	50
Chef régional Bobby Cameron, <i>Saskatchewan</i>	53
Chef régional Terry Teegee, <i>Colombie-Britannique</i>	60
Chef régional Kluane Adamek, <i>Yukon</i>	66
Chef régional George Mackenzie, <i>Territoires du Nord-Ouest</i>	72

Rapports des conseils

Conseil des gardiens du savoir	78
Conseil des femmes	81
Conseil national des jeunes	84
Conseil des anciens combattants	88
Conseil 2ELGBTQIA+	92

Rapport de la directrice générale.....	96
---	-----------



Table des matières :

Développement économique et infrastructures.....	99
Logement et infrastructures.....	99
Développement économique.....	102
Secteur des pêches.....	107
Environnement, terres et eau	110
Secteur de l'environnement	111
Secteur des terres.....	114
Secteur de l'eau.....	117
Direction des droits, de la justice et de la gouvernance	120
Secteur de la justice	120
Secteur des droits et de la gouvernance.....	123
Direction des affaires sociales	128
Secteur du développement social	128
Secteur de la santé	131
Secteur des langues et de l'apprentissage	135
Rapport des résolutions.....	139
États financiers de l'APN	160

Rapport de la Cheffe nationale





Rapport de la Cheffe nationale



Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak

Ce fut un grand honneur pour moi de servir l'Assemblée des Premières Nations en tant que Cheffe nationale pendant un an et demi. Je remercie notre Comité exécutif, nos aînés, nos Conseils, le personnel de l'APN et les Chefs de tout le pays pour leurs conseils et leur leadership.

Ensemble, nous reconnaissons la force issue de l'unité de toutes les Premières Nations du Canada. Notre voix est plus puissante lorsque nous nous unissons pour faire progresser nos objectifs et nos droits partagés.

Même si beaucoup de choses ont changé depuis notre dernier rapport, nos valeurs de responsabilité mutuelle entre les peuples et nos devoirs envers toute la Création sont demeurés les mêmes. Ces valeurs continuent d'influencer tous les aspects de notre diplomatie à l'échelle internationale, de nos relations intergouvernementales, de nos lois, de nos politiques et de notre vision du monde.

Bien que nos relations avec le Canada soient complexes et en constante évolution, les Premières Nations ont toujours exercé leur droit à l'autodétermination. Nous rétablissons nos lois et notre autorité inhérente sur nos terres traditionnelles.

L'APN est au service des Premières Nations depuis plusieurs décennies. Créée au départ sous le nom de Fraternité des Indiens du Canada en 1970, nos réalisations reflètent les efforts continus et l'engagement de l'APN à défendre les droits et la reconnaissance des Premières Nations au Canada.

FAITS SAILLANTS DE 2024-2025

En tant que Cheffe nationale, j'ai le plaisir de vous présenter un résumé de mes activités depuis la dernière Assemblée nationale de l'APN en décembre 2024.

Je souhaite tout d'abord remercier les Chefs qui m'ont accueillie sur leurs territoires au cours de l'année écoulée. De la Première Nation de Musqueam sur la côte ouest à la Première Nation St. Mary's à l'est, j'ai trouvé très inspirant de visiter des dizaines de communautés de tout le pays. Nous avons inclus quelques photos de ces visites dans le présent rapport. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre nos visites au cours de l'année à venir.

DÉCEMBRE 2024

Assemblée nationale

L'APN a tenu son Assemblée extraordinaire des Chefs du 3 au 5 décembre 2024, sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe, à Ottawa. Des milliers de Chefs, de mandataires, de jeunes, d'aînés, de gardiens du savoir, d'anciens combattants et de divers délégués se sont réunis à cette occasion. Ensemble, nous avons adopté 34 résolutions pour guider notre travail collectif.

À la suite de la décision rendue en novembre 2024 par la Cour suprême selon laquelle le gouvernement du Québec avait manqué à ses obligations d'honorer la Couronne lors de la négociation des accords sur les



Rapport de la Cheffe nationale



services de police des Premières Nations, les Chefs ont adopté à l'unanimité une résolution demandant la tenue d'une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police.

Les Chefs ont également fait avancer les discussions sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et sur la création de la Commission des Chefs pour les enfants.

Projet de loi C-61 – Loi sur l'eau propre des Premières Nations

Le 10 décembre, le Comité exécutif de l'APN a adopté à l'unanimité une motion appuyant l'avancement du projet de loi C-61 – une loi visant à respecter l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations – en troisième lecture.

Ensemble, nous avons reconnu que cette législation était une étape nécessaire pour remédier à des inégalités de longue date. Un travail considérable a été accompli pour élaborer cette version du projet de loi et nous avons exhorté le Canada à accorder la priorité à l'adoption du projet de loi C-61 sans plus tarder.

La crise en matière d'eau et d'eaux usées dans les communautés des Premières Nations exige des mesures urgentes. Les Premières Nations sont 90 fois plus susceptibles que les autres Canadiens de ne pas avoir accès à l'eau courante. Plus de 30 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont toujours en vigueur et, dans certaines communautés, depuis des décennies.

JANVIER 2025

Démission du premier ministre Trudeau

À la suite de sa démission le 6 janvier, nous avons remercié le premier ministre Justin Trudeau pour les mesures significatives qu'il a prises pendant son mandat afin de régler d'importantes questions pour les Premières Nations. Il a attiré l'attention sur des défis de longue date et a permis des progrès tangibles en matière de droits, de langues et de protection de l'enfance des Premières Nations.



L'adoption de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a marqué une étape importante dans l'harmonisation du droit canadien avec les droits et l'autodétermination des Premières Nations. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, ses actions ont jeté les bases sur lesquelles les futurs gouvernements pourront s'appuyer.

Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

Le 7 janvier, l'APN a répondu à une nouvelle lettre du Canada concernant nos demandes visant un nouveau mandat pour négocier une réforme à long terme des politiques et pratiques discriminatoires. Le Canada a déclaré que son mandat concernant la réforme ne permettait pas de nouvelles négociations à l'échelle nationale.

En plus d'exprimer notre déception, nous avons réitéré l'appel de l'APN au Canada visant l'obtention d'un nouveau mandat de négociation en vue d'une réforme à long terme, conformément aux résolutions



Rapport de la Cheffe nationale



adoptées par les Premières Nations-en-Assemblée. Le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations demeure notre priorité absolue, et nous continuerons à plaider en faveur de mesures de soutien justes et équitables afin de garantir l'épanouissement de nos enfants, où qu'ils vivent.

Commerce entre le Canada et les États-Unis

Le 15 janvier, à la suite de la manifestation d'intention du président élu Donald Trump d'imposer des droits de douane sur les produits canadiens, nous avons rencontré le premier ministre Trudeau pour discuter de questions frontalières cruciales, notamment la sécurité, la mobilité et l'importance de respecter les droits inhérents des Premières Nations en ce qui concerne les relations transfrontalières.



Nous avons également rappelé au gouvernement que toutes les négociations commerciales doivent respecter les droits inhérents et les droits issus de traités, tels qu'affirmés par la Constitution et la Déclaration des Nations Unies. La possibilité pour les membres des Premières Nations de traverser librement la frontière entre les États-Unis et le Canada est fondamentale pour le respect de nos droits inhérents et des engagements pris dans le cadre du traité de Jay.

Écarts en matière d'éducation des Premières Nations

Le 17 janvier, nous avons publié une analyse exhaustive de l'éducation des Premières Nations au Canada, de la maternelle à la 12e année. Malheureusement, ce rapport met en évidence les progrès limités réalisés par le gouvernement fédéral dans la finalisation des ententes régionales en matière d'éducation (ERE) et la nécessité d'une collaboration accrue entre les diverses instances en vue d'améliorer les systèmes éducatifs des Premières Nations.

Malgré son objectif de finaliser 20 ERE d'ici 2023, le Canada n'en avait conclu que 10 jusqu'en 2025. Malheureusement, 6 ERE finalisées sont toujours en suspens. Ces progrès limités laissent les élèves des Premières Nations aux prises avec d'importantes lacunes, notamment un manque de soutien adéquat pour répondre aux besoins fondamentaux essentiels à leur réussite.

Lettre ouverte au président Trump

À l'occasion de son investiture le 21 janvier, nous avons publié une lettre ouverte à l'intention du nouveau président américain, Donald J. Trump, afin de lui faire savoir que bon nombre de nos Nations occupent des territoires situés de part et d'autre du 49e parallèle, qui traverse la frontière entre les États-Unis et le Canada. Bien que les décisions prises à Washington ou à Ottawa ont une incidence directe sur les peuples autochtones des deux côtés de la frontière, nos voix sont pourtant rarement entendues.



Rapport de la Cheffe nationale



L'île de la Tortue abrite des nations souveraines depuis des temps immémoriaux, des nations qui possèdent des droits inhérents à l'égard de leurs terres, de leurs eaux et de leurs ressources qui sont antérieurs aux systèmes coloniaux. Bien que nous ne demandions pas la permission d'assumer nos responsabilités concernant nos terres et les membres de nos nations, nous accueillons favorablement les partenariats fondés sur le respect mutuel. Un véritable leadership dessert toutes les nations de façon équitable, et nous continuerons à défendre fermement nos citoyens, nos droits et notre avenir.

Lettre de la Cheffe nationale Woodhouse-Nepinak de l'APN au président américain Trump, le 21 janvier 2025

FÉVRIER 2025

Mise en œuvre de l'accord de règlement de 23 milliards de dollars

Le 1^{er} février, nous avons lancé une campagne nationale de sensibilisation concernant le processus de demande d'indemnisation pour les membres des Premières Nations admissibles dans le cadre de l'accord de règlement de 23 milliards de dollars concernant la discrimination dans le programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'application du principe de Jordan.

Nous avons conclu cet accord de règlement historique en 2023 avec le gouvernement fédéral, à la suite des ordonnances en matière d'indemnisation émises par le Tribunal canadien des droits de la personne. Les formulaires de demande sont disponibles à l'adresse www.fnchildclaims.ca/fr/ ou en composant le 1-833-852-0755. Un réseau national d'assistance aux demandes des Premières Nations a été établi pour aider gratuitement les demandeurs.

Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI)

Le 12 février, nous avons assisté à l'assemblée d'hiver du NCAI à Washington D.C. L'APN et le NCAI ont partagé une déclaration spéciale de parenté il y a plus de 25 ans afin d'officialiser leur collaboration, atteindre des objectifs communs et promouvoir le développement durable des Premières Nations et des tribus. Le but de ce déplacement était de faire progresser conjointement nos droits collectifs et promouvoir nos intérêts économiques en réponse à la nouvelle ère de colonialisme en provenance de la Maison-Blanche.

L'impact des droits de douane est considérable pour de nombreuses nations des deux côtés de la frontière. La hausse des coûts et la réduction des débouchés auront des répercussions directes sur les entreprises et les consommateurs des Premières Nations, dont beaucoup connaissent déjà des difficultés pour participer à l'économie.





Rapport de la Cheffe nationale



Nous avons convenu qu'en ces temps incertains, nous devons nous protéger les uns les autres et être à l'affût des nouvelles opportunités qui pourraient se présenter.

Accord sur les services à l'enfance et à la famille en Ontario

Le 26 février, nous avons salué la décision des Chefs de l'Ontario et de la nation Nishnawbe Aski de ratifier un accord définitif sur la réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, conclu avec le gouvernement fédéral.



Cet accord définitif ratifié par l'Ontario sur les services de protection de l'enfance des Premières Nations apportera notamment des changements radicaux et positifs pour les enfants et les familles de tout ce territoire. Nous saluons le Chef régional de l'APN pour l'Ontario, Abram Benedict, le Grand Chef de la nation Nishnawbe Aski, Alvin Fiddler, et tous les Chefs de l'Ontario pour leur leadership qui contribue à mettre fin à la discrimination dans le système raciste de protection de l'enfance au Canada.

L'annonce de cet accord a fait en sorte de rappeler au Canada qu'il n'avait pas respecté ses obligations en vertu des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne visant à mettre fin à la discrimination envers tous les enfants des Premières Nations au Canada. Nous avons également réitéré notre appel au Canada pour qu'il revienne à la table des négociations en vue de conclure un nouvel accord avec la Commission nationale des Chefs pour les enfants.

MARS 2025

Nouveau premier ministre

Le 14 mars, nous avons accueilli Mark Carney en tant que premier ministre après sa prestation de serment avec son cabinet. Nous l'avons rencontré une semaine plus tard à Ottawa. Après l'avoir félicité pour son nouveau rôle, nous lui avons souligné à quel point nous étions déterminés à établir une nouvelle relation avec la Couronne, fondée sur le respect mutuel, l'obligation partagée de rendre compte et la pleine mise en œuvre des droits issus de traités, des droits inhérents, du titre et des compétences des Premières Nations.

Nous avons notamment discuté des possibilités liées à l'élimination de l'écart en matière d'infrastructures entre les Premières Nations et le reste du Canada, ainsi que de l'importance de veiller à ce que les Premières Nations soient pleinement associées aux décisions concernant le commerce, la mobilité frontalière et l'exploitation des ressources naturelles.

Élections fédérales de 2025

Le 25 mars, le premier ministre Carney a convoqué des élections fédérales pour le 28 avril. Nous avons alors publié une analyse complète des données démographiques, du recensement et des élections de 2021 afin de mettre en évidence l'impact du vote des Premières Nations sur les résultats.

Plus précisément, dans toutes les provinces et tous les territoires, nous avons identifié 36 circonscriptions fédérales dans lesquelles les résultats pourraient être décidés par les électeurs des Premières Nations. Dans



25 d'entre elles, le nombre d'électeurs des Premières Nations était plus élevé que la marge de victoire aux élections de 2021. Dans 19 de ces circonscriptions, les électeurs des Premières Nations comptaient pour plus de 10 % de l'ensemble des électeurs admissibles.

Langues des Premières Nations

Le 31 mars, à l'occasion de la Journée nationale des langues autochtones, nous avons demandé que le prochain gouvernement fédéral s'engage à fournir les fonds nécessaires à la promotion et à la revitalisation des langues des Premières Nations. En appui aux résolutions précédentes approuvées par les Chefs-en-Assemblée, nous avons souligné la nécessité pour le Canada de combler immédiatement le déficit en matière de financement et de s'engager à verser 3,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

AVRIL 2025

Prosperité pour tous : priorités des Premières Nations pour les élections fédérales de 2025

Le 1er avril, nous avons publié le document intitulé « *La prospérité pour tous* », qui décrit les mesures que le prochain gouvernement fédéral devait s'engager à prendre pour défendre les droits des Premières Nations, combler les écarts discriminatoires et faire progresser de véritables relations de nation-à-nation.

Ce document comprend un plan de réconciliation économique visant à libérer tout le potentiel économique des Premières Nations et à créer des centaines de milliers de nouveaux emplois. Tous les chefs de parti ont été invités à préciser leurs engagements éventuels sur des questions clés importantes pour les Premières Nations.

Outre les droits issus de traités et la réconciliation économique, le document « *La prospérité pour tous* » a mis l'accent sur le bien-être des enfants, des familles et des générations futures des Premières Nations, sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ainsi que sur les appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Tarifs douaniers américains

Le 4 avril, nous nous sommes joints à tous les Canadiens pour nous opposer aux droits de douane illégaux annoncés par le président américain à l'encontre du Canada. Nous sommes confrontés à une administration américaine hostile à ses alliés traditionnels et indifférente aux institutions multilatérales.

En réponse, nous pouvons abolir les barrières commerciales au sein du Canada, combler les lacunes auxquelles sont confrontées de longue date les Premières Nations en matière d'infrastructures, et développer des relations commerciales plus solides à travers le monde. Les défis sont souvent synonymes d'opportunités. Ensemble, nous pouvons tracer de nouvelles voies pour assurer le bien-être et la prospérité du Canada et des Premières Nations.



Rapport de la Cheffe nationale



Forums des leaders fédéraux

Le 15 avril, en prévision des élections prévues le 28 avril, l'APN a lancé une série de forums virtuels de 60 minutes avec les dirigeants fédéraux, qui a débuté avec la cheffe du Parti vert, Elizabeth May. La série s'est poursuivie avec Jagmeet Singh, chef du NPD, et Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur, avant de se conclure avec Mark Carney le 25 avril.

Les enjeux propres aux Premières Nations doivent être au cœur des élections fédérales. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il était essentiel de lancer cette série. Ces forums ont permis aux Chefs de soulever les questions les plus importantes pour nos nations et d'entendre directement celles et ceux qui souhaitent diriger ce pays.



Sa Sainteté le pape François

Le 21 avril, nous avons tous été attristés d'apprendre le décès de Sa Sainteté le pape François. À la tête d'une institution réfractaire au changement progressif, le pape François a montré l'exemple et bouleversé le statu quo de manière positive.

Au Canada, Sa Sainteté a ouvert un nouveau chapitre de guérison lorsqu'il a rencontré une délégation des Premières Nations et des peuples autochtones en 2022 afin d'entendre directement des témoignages portant sur les préjudices causés par les pensionnats indiens. Sa visite au Canada s'est poursuivie pour rencontrer des survivants et présenter des excuses sur nos territoires ancestraux.

Grâce au travail entamé par le pape François, nous sommes désormais engagés dans des discussions visant le rapatriement d'artefacts culturels sacrés des Premières Nations détenus par le Vatican. Nous avons eu l'honneur de nous joindre à la délégation canadienne et à la gouverneure générale Mary Simon à l'occasion de ses funérailles.

Résultats des élections fédérales

Le 28 avril, nous avons félicité le premier ministre Mark Carney pour avoir remporté les élections fédérales, avec un gouvernement minoritaire. Nous avons déclaré que nous étions impatients de travailler avec lui et tous les députés du prochain Parlement afin de garantir la sécurité et la prospérité du pays pour les Premières Nations et tous les Canadiens.

Nous avons remercié tous les chefs de parti pour avoir abordé des questions touchant les Premières Nations pendant la campagne, et nous avons célébré la participation de plus de 30 candidats de divers partis issus des Premières Nations lors de ces élections. Qu'ils aient été élus ou non, nous sommes fiers d'eux et inspirés par le fait qu'un si grand nombre d'entre eux se soient portés candidats.

Il s'ensuit que les députés des Premières Nations et autochtones sont maintenant plus nombreux que jamais! Nous nous réjouissons de travailler avec chacun d'entre eux au cours des prochaines années.



Rapport de la Cheffe nationale



MAI 2025

Approvisionnement fédéral auprès des Premières Nations

Le 7 mai, lors de l'assemblée annuelle de l'Association nationale des sociétés autochtones de capitalisation (NACCA), nous avons invité le nouveau gouvernement fédéral à accélérer la création d'une autorité en matière d'approvisionnement dirigée par les Premières Nations (AAPN).

Afin de soutenir la réconciliation économique, nous avons demandé que la responsabilité de déterminer l'admissibilité aux marchés publics fédéraux soit transférée à l'AAPN, que nous avons proposée en tant que partenaire avec d'autres organisations nationales. S'il est mis en œuvre adéquatement, l'économie canadienne pourra bénéficier considérablement du programme d'approvisionnement auprès des Premières Nations, qui représente plusieurs milliards de dollars.

Le nouveau gouvernement a l'occasion de prendre un nouveau départ et d'agir immédiatement en créant une instance dirigée par les Premières Nations, qui favorisera un changement politique transformateur, répondra aux récents scandales gouvernementaux, soutiendra les entreprises des Premières Nations et renforcera les économies locales.

Sa Sainteté, le pape Léon XIV

Le 8 mai, nous avons salué l'élection du pape Léon XIV, le cardinal Robert Prevost, premier pape américain de l'histoire. Nous avons accueilli favorablement son message de paix et de rapprochement entre tous les peuples et avons invité Sa Sainteté à poursuivre l'important travail de réconciliation avec les peuples autochtones, en particulier ceux qui ont souffert des méfaits des pensionnats indiens.

Nous sommes impatients de poursuivre le dialogue sur de nombreuses questions, notamment le rapatriement d'artefacts sacrés des Premières Nations conservés au Vatican. Le 18 mai, nous avons eu l'honneur, en tant que membres de la délégation canadienne, d'être invités à assister à la messe inaugurale du pape Léon XIV sur la place Saint-Pierre.

Ententes sur le transfert des ressources naturelles (ETRN)

Le 12 mai, en réponse à la proposition de la première ministre de l'Alberta d'organiser un référendum sur les menaces de séparation de la province, nous avons demandé au Canada d'entamer une révision constitutionnelle des ETRN et d'engager des négociations de bonne foi avec les Premières Nations en vue de rétablir leur compétence, leur contrôle et le partage des bénéfices sur les ressources naturelles.

Les ETRN ont été négociées en 1930 entre le Canada et les trois provinces des Prairies afin de donner au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta le contrôle des terres et des ressources appartenant à la Couronne. Ce prétendu transfert a eu lieu sans le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations dont les terres et les ressources étaient concernées.

Les ETRN constituent une violation des droits issus de traités et vont à l'encontre de l'article 35 de la Constitution. Elles sont également en contradiction avec le droit international relatif aux droits de la personne, ainsi qu'avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



Rapport de la Cheffe nationale



Nouveau cabinet fédéral

Le 13 mai, nous avons salué la nomination historique de deux femmes des Premières Nations au Cabinet fédéral. La députée du Manitoba Rebecca Chartrand a été nommée ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord. La députée du Québec Mandy Gull-Masty a été nommée ministre des Services aux Autochtones.

Leurs compétences, leur expérience et leur compréhension de nos nations seront essentielles pour promouvoir la réconciliation, mettre en œuvre les droits inhérents et issus de traités et combler les lacunes critiques.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le nouveau Cabinet pour réaliser les priorités de La prospérité pour tous que nous avons présentées à l'occasion des élections fédérales.

Visite du roi Charles III

Le 26 mai, au nom des Premières Nations de tout le pays, j'ai eu l'honneur d'accueillir Leurs Majestés le roi Charles III et la reine Camilla à leur arrivée au Canada. La visite du roi a été l'occasion de souligner la relation de nation à nation qu'entretiennent les Premières Nations et la Couronne. La Couronne et les Premières Nations sont à la base de la création du Canada.

Au cours de sa visite, j'ai pu rencontrer Sa Majesté en privé pour discuter de l'état de la réconciliation au Canada. Nous avons parlé de l'importance d'honorer les engagements pris par nos ancêtres. Le Canada a beaucoup de retard à rattraper, notamment en matière de logement, d'eau potable, de soins de santé, d'infrastructures et de pleine reconnaissance de nos droits. J'ai invité Leurs Majestés à visiter nos nations au cours de l'année à venir.

Discours du Trône

Le 27 mai, le roi Charles III a prononcé le discours du Trône du nouveau gouvernement devant le Sénat. Ce discours exprimait l'engagement à poursuivre le travail de réconciliation et mentionnait l'importance de protéger les langues des peuples autochtones.

Extraits du discours du Trône

« Le Canada a fait siennes ses racines britanniques, françaises et autochtones pour devenir un pays audacieux, ambitieux et novateur qui est également bilingue, véritablement multiculturel et engagé dans la voie de la réconciliation. »

« J'espère sincèrement que, dans vos communautés et dans l'ensemble du pays, la vérité et la réconciliation se frayeront un chemin, tant par des paroles que des gestes concrets. »

« La création d'une richesse et d'une prospérité durables en collaboration avec les peuples autochtones est ce qui caractérise cet engagement. [...] Tout en mettant de l'avant ses projets d'intérêt national, le Gouvernement restera résolument guidé par le principe du consentement libre, préalable et éclairé. »



Rapport de la Cheffe nationale



Dans son allocution, Sa Majesté a exprimé l'engagement du gouvernement à respecter le consentement libre, préalable et éclairé, une norme juridique essentielle en ce qui a trait à la réalisation de projets. Il s'agit d'une mention sans précédent dans un discours du Trône. Nous attendons avec impatience de voir cette mesure mise en œuvre par le Canada dans le cadre de son processus décisionnel.

Comblent l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations

Le 28 mai, nous avons publié de nouvelles conclusions avec le Conference Board du Canada soulignant les avantages socio-économiques importants de la réduction de l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations au Canada. Des analyses précédentes ont confirmé qu'un investissement fédéral de 349 milliards de dollars pour combler cet écart contribuerait à hauteur de plus de 635 milliards de dollars à l'économie canadienne et créerait 300 000 emplois.

Ce plan d'action repositionne le Canada comme un chef de file du G7 et atténue les répercussions des droits de douane américains. Il améliore également de manière significative la qualité de vie des Premières Nations, en particulier en matière de logement, d'éducation et d'eau potable. Les lacunes critiques en matière d'infrastructures ont entraîné une détérioration de la santé, des possibilités d'éducation limitées et une prospérité bien moindre pour les Premières Nations par rapport aux Canadiens non autochtones.

Parmi ses 16 conclusions, le rapport souligne que les investissements dans le logement revêtent une importance essentielle pour renforcer la cohésion sociale, réduire la surpopulation et appuyer la mise en valeur des terres. En 2021, 37 % des membres des Premières Nations vivaient dans des logements nécessitant des réparations importantes et 35 % vivaient dans des conditions de surpopulation dans les réserves.

Les solutions en matière de logement amélioreront la santé de milliers de membres des Premières Nations et généreront une croissance économique de 245 milliards de dollars. La construction de logements pour les Premières Nations dans les réserves et sur les terres visées par des traités offre une voie vers la réconciliation et un avenir plus prospère pour tous.

JUIN 2025

Feux de forêt

Tout au long du printemps et jusqu'à l'été, les dirigeants des Premières Nations de presque toutes les régions du pays ont dû faire face à de multiples situations d'urgence liées aux feux de forêt. Nous adressons nos prières à toutes les familles et communautés touchées et déplacées par ces feux. Nous rendons





Rapport de la Cheffe nationale



également hommage aux premiers intervenants et aux Chefs qui, en première ligne, ont lutté contre les feux et aidé les personnes évacuées.

Les risques liés aux feux s'aggravent chaque année. Nous ne pouvons pas attendre d'être en situation de crise pour que les Premières Nations soient prises au sérieux lorsque nous exprimons nos préoccupations. Les Chefs doivent être entendus lorsqu'ils appellent à la mobilisation des ressources et doivent également avoir l'autorité et le soutien nécessaires pour déclarer l'état d'urgence.

La dernière analyse du Conference Board du Canada sur les lacunes en matière d'infrastructures des Premières Nations souligne que des investissements stratégiques dans des infrastructures résistantes au climat, des routes praticables en toutes saisons, des ports, des aéroports et des pistes d'atterrissage permettraient non seulement de réduire les répercussions des crises futures, mais contribueraient également à hauteur de 70,6 milliards de dollars au PIB du Canada d'ici 2030 et créeraient plus de 72 000 emplois à temps plein.

Anniversaire des Appels à la justice

Le 3 juin, nous avons commémoré le sixième anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) avec la publication de notre rapport d'étape de 2025 intitulé *Donner vie aux Appels à la justice*. Le rapport de cette année s'est concentré sur la crise urgente et croissante de la traite des personnes.

Le rapport montre que les mesures prises pour lutter contre la traite des personnes restent sous-financées et manquent d'uniformité d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre. Les survivants et les familles des Premières Nations sont exclus du processus décisionnel. En 2019, l'Enquête nationale a clairement indiqué que les investissements nécessaires pour résoudre cette crise doivent être égaux ou supérieurs au déficit accumulé au cours des cinq cents dernières années.

Comme cela n'a pas encore été fait, nous continuons d'exiger que le Canada veille à la mise en œuvre intégrale des Appels à la justice, non seulement en ce qui concerne la traite des personnes, mais aussi en ce qui a trait aux services de police, aux services correctionnels, aux répercussions de l'extraction des ressources ainsi qu'à la coordination interjuridictionnelle et transfrontalière.



Rencontre avec le premier ministre Carney

Le 5 juin, nous avons rencontré le premier ministre Carney pour la première fois depuis sa victoire aux élections fédérales. En plus de discuter de l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations en tant que projet d'intérêt national, nous l'avons encouragé à prendre des mesures urgentes en collaboration avec nous pour garantir que toutes les Premières Nations disposent d'écoles adéquates, d'eau potable, de logements de qualité, d'un accès à Internet, de routes praticables en toutes saisons et d'infrastructures communautaires essentielles.

Outre les priorités de l'APN en matière de prospérité pour tous, nous avons discuté des effets dévastateurs des feux de forêt dans l'Ouest canadien sur de nombreuses Premières Nations. Nous



avons également exprimé notre soutien aux efforts déployés en réponse aux droits de douane illégaux imposés par le président américain.

Le premier ministre a réitéré l'intention de son gouvernement de présenter un projet de loi fédéral visant à accélérer l'approbation par le gouvernement fédéral de certains projets d'infrastructure désignés comme étant d'intérêt national.

Projet de loi C5

Le 6 juin, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C5, la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*. Entre autres choses, le projet de loi mettait l'accent sur l'approbation accélérée de projets d'infrastructure nationaux.

À la suite de la présentation du projet de loi, nous avons formulé une série d'observations et de préoccupations préliminaires, dont les suivantes :

- délai trop court pour permettre aux Premières Nations de réagir, en particulier dans le contexte de la visite royale et de la crise des feux de forêt dans l'Ouest canadien;
- absence de consultation qui aurait permis aux Premières Nations d'examiner le projet de loi proposé;
- absence d'un processus établi avec les Premières Nations pour garantir le respect des exigences de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- incapacité du processus parlementaire à mener à lui seul les consultations approfondies nécessaires pour garantir que le projet de loi respecte pleinement les obligations constitutionnelles et juridiques de la Couronne.

Bien que nous soutenions les efforts visant à protéger le Canada contre l'incertitude géopolitique et économique, les Premières Nations ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le projet de loi C5 pourrait violer de nombreux droits collectifs des Premières Nations en matière de terres, d'eau, de ressources, de titre ancestral, de droits, de compétence et de traité.

La réponse de l'APN a également souligné la possibilité d'entamer des discussions de fond pour combler l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations au Canada. Avec le soutien du premier ministre, nous pouvons accélérer la mise en place d'éléments fondamentaux tels que l'accès à l'eau potable, des logements de qualité, des écoles modernes, des routes praticables en toutes saisons et des infrastructures communautaires essentielles.

Stratégie en matière de justice des Premières Nations

Le 11 juin, nous avons publié la Stratégie nationale en matière de justice des Premières Nations, un document historique issu de près de cinq ans de consultations avec les Premières Nations et élaboré conjointement avec le ministère de la Justice du Canada. La stratégie vise à résoudre les problèmes de longue date liés au système judiciaire, à la police et aux services correctionnels grâce à 25 stratégies souples qui constituent des





Rapport de la Cheffe nationale



approches dirigées sur les Premières Nations pour réformer le système de justice criminelle du Canada.

Bien que les Autochtones ne représentent que 5 % de la population adulte du Canada, ils constituent près d'un tiers de la population carcérale fédérale. Par ailleurs, plus de 50 % de toutes les femmes incarcérées au niveau fédéral sont autochtones.

Ce plan d'action pour un changement positif propose deux voies claires à suivre. Premièrement, revitaliser les lois et les systèmes juridiques des Premières Nations. Deuxièmement, réformer le système de justice criminelle canadien. Nous remercions les Chefs et les dirigeants des Premières Nations d'un océan à l'autre qui ont appuyé ce document historique.

Forum national à l'intention des Chefs

Le 16 juin, en réponse aux préoccupations des Premières Nations concernant le projet de loi C5, nous avons organisé un forum national virtuel à l'intention des Chefs afin de discuter des implications de la loi proposée. Malheureusement, le Canada n'a accordé aux Premières Nations que sept jours pour répondre à un aperçu du projet de loi et n'a pas fourni le texte complet à l'avance.

Des centaines de personnes ont participé au forum en ligne d'une demi-journée. Les commentaires reçus ont façonné nos présentations aux comités parlementaires qui tenaient des audiences très limitées sur le projet de loi. Malheureusement, pratiquement tous les Chefs qui souhaitaient témoigner devant le Sénat et la Chambre des communes ont vu leur demande rejetée ou n'ont pas été invités.

Bien que quelques amendements limités aient été apportés au projet de loi en réponse à nos observations, le Parlement a adopté le projet de loi C5 le 27 juin après avoir rejeté les propositions visant à inclure dans la loi l'exigence du consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations.

JUILLET 2025

Sommet du premier ministre

En réponse à nos préoccupations concernant le projet de loi C5, le premier ministre Carney a accepté d'organiser en juillet un sommet national avec les Chefs de tout le pays afin de discuter des préoccupations relatives au projet de loi et d'aborder directement avec les Chefs d'autres questions, dont l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations.

Le 10 juillet, nous avons organisé un deuxième forum national avec des centaines de dirigeants des Premières Nations afin d'examiner les amendements apportés au projet de loi, de répondre aux questions et de discuter des plans en vue du sommet.

Le 21 juillet, des Chefs de tout le pays se sont rendus à Ottawa pour participer au sommet national de deux jours sur le territoire non cédé de la nation algonquine Anishinabe à Ottawa. Il s'agissait de la première réunion de ce type depuis plus de 12 ans.



Rapport de la Cheffe nationale



Les Chefs ont parlé avec force de notre histoire, de notre avenir ainsi que du bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Ils ont clairement indiqué que les Premières Nations appuient la croissance économique et la prospérité pour tous, mais pas au détriment de nos droits ou de l'environnement.

En plus de formuler des commentaires directs sur le projet de loi C5, nous avons encouragé le premier ministre et les ministres du Cabinet à :

- réaliser des investissements substantiels pour combler l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations;
- veiller à ce que les programmes et services essentiels des Premières Nations ne soient pas touchés par l'examen budgétaire actuel du gouvernement fédéral;
- accélérer l'adoption d'un projet de loi plus strict sur l'eau potable des Premières Nations cet automne;
- réévaluer l'entente de transfert des ressources naturelles signée avec l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sans le consentement des Premières Nations;
- adopter un projet de loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel entièrement financé.
- organiser un sommet de suivi l'année prochaine pour évaluer les engagements du gouvernement.

Réunion des premiers ministres

La semaine suivant le sommet national, le 28 juillet, nous avons rencontré les premiers ministres provinciaux lors de leur réunion annuelle estivale. Ce fut l'occasion de leur parler directement du rôle des Premières Nations dans la prise de décision concernant les grands projets. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir accepté notre suggestion d'organiser une réunion des premiers ministres sur les enjeux et les débouchés relatifs aux Premières Nations. Le premier ministre de l'Ontario a présidé la réunion et a accepté de transmettre cette suggestion au premier ministre fédéral.





Rapport de la Cheffe nationale



AOÛT 2025

Le point sur le règlement

Le 7 août, nous avons confirmé que plus de 40 000 demandes avaient été reçues dans le cadre du processus de demande que nous avons lancé en février pour les membres des Premières Nations admissibles à une indemnisation au titre du règlement de 23 milliards de dollars concernant la discrimination perpétrée dans le cadre du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan.

Bien que nous soyons ravis de recevoir autant de demandes, il reste encore de nombreux membres des Premières Nations appartenant aux catégories des enfants retirés de leur foyer et des familles d'enfants retirés admissibles à une indemnisation. Un réseau national de préposés aux demandes fournit un soutien tenant compte des traumatismes subis et répond aux questions des demandeurs.

Une semaine plus tard, le 14 août, nous avons confirmé que les premiers versements avaient été effectués. Bien qu'aucune somme d'argent ne puisse leur rendre leur enfance, cela montre au moins qu'ils ont été lésés et qu'ils peuvent poursuivre leur processus de guérison.

Mémoire prébudgétaire de l'APN

Le nouveau gouvernement prévoit présenter son premier budget en octobre. Nous avons par conséquent fourni au Canada un résumé des priorités qui reflètent les résolutions approuvées par les Chefs-en-assemblée. Ces investissements stratégiques rendront le Canada plus fort et plus uni.

Des infrastructures de base au logement, en passant par la garde d'enfants, les services de police, l'éducation, les soins de santé, l'accès à Internet et la préparation aux situations d'urgence, il y a beaucoup à faire. Le premier ministre Carney l'a reconnu lorsqu'on lui a posé des questions sur les réductions budgétaires lors du sommet de juillet. Il a rassuré les Chefs en leur disant qu'il comprenait qu'il fallait faire plus, et non moins. Il a ajouté que cela lui semblait évident en ce qui concerne les services sociaux, les services de police, la santé, l'éducation et l'écart en matière d'infrastructures.

Afin de combler ces lacunes discriminatoires et de renforcer l'économie, les priorités budgétaires de l'APN se sont concentrées sur les investissements en capital, les services essentiels et la résolution des lacunes en matière de gouvernance qui limitent le potentiel des Premières Nations. Il s'agit notamment :

- d'investissements en capital sur 10 ans pour combler le déficit de 360 milliards de dollars en matière d'infrastructures des Premières Nations au Canada, créer des centaines de milliers d'emplois prêts à être pourvus et compenser largement les droits de douane imposés par Trump;
- d'investissements de 20 milliards de dollars dans l'éducation, la formation et les langues des Premières Nations au cours des cinq prochaines années;
- du maintien des 48 milliards de dollars négociés l'année dernière par l'APN et les Chefs de l'Ontario pour une réforme à long terme du système discriminatoire des services de protection de l'enfance des Premières Nations au Canada;
- d'un investissement immédiat de 700 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir des stratégies de bien-être mental, distribuer des trousseaux de naloxone à toutes les Premières Nations et offrir des services de prévention et de rétablissement;



Rapport de la Cheffe nationale



- d'un investissement de 2,6 milliards de dollars pour la désignation des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel et pour soutenir le programme actuel pendant sa transition vers un nouveau cadre réglementaire;
- de 800 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour appuyer l'examen par les Premières Nations des projets d'intérêt national, créer un bureau de projets afin de combler l'écart en matière d'infrastructures et mettre en place une autorité d'approvisionnement dirigée par les Premières Nations afin d'atteindre l'objectif fédéral consistant à confier 5 % de ses projets d'approvisionnement à des entreprises légitimes des Premières Nations.

CONCLUSION

L'histoire des relations qu'entretiennent la Couronne et les Premières Nations montre que ces dernières ont lutté contre vents et marées pour protéger leurs droits, leurs lois, leurs langues, leurs terres, leurs ressources et leurs eaux.

Nous nous sommes battus devant les tribunaux et sur le terrain pour protéger nos droits en tant que peuples et nations. Ce combat a été couronné de succès. Rien ne nous a été donné et nous ne ferons pas marche arrière.

Les Premières Nations ont appris à leurs dépens que si nous ne nous mobilisons pas pour protéger nos droits, personne d'autre ne le fera.

Lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux ont tenté de nous exclure du processus de rapatriement de la Constitution au début des années 1980, les Premières Nations se sont battues avec succès pour faire inclure une disposition, l'article 35, qui reconnaît et affirme nos droits issus de traités et nos droits préexistants et inhérents.

Ensuite, on a dit aux Premières Nations que l'article 35 n'était qu'une coquille vide, que tous les droits que nous pensions avoir devaient être renégociés dans le cadre d'accords. Nous nous sommes donc battus devant les tribunaux canadiens et avons prouvé que c'était faux. Plus personne ne dit aujourd'hui que l'article 35 est une coquille vide.

Il existe aujourd'hui des centaines de décisions judiciaires qui confirment la substance et la force de l'affirmation de nos droits inhérents et issus de traités par la Constitution.

Avec le budget fédéral de l'automne 2025 et en honorant les engagements annoncés par Sa Majesté dans le discours du Trône historique de cette année, le nouveau gouvernement fédéral a l'occasion de transformer ses promesses aux Premières Nations en actes.

Les Premières Nations se joignent aux Canadiens pour condamner les droits de douane illégaux imposés par Trump, car elles se battent toujours pour le Canada dans les moments difficiles. Nous vivons actuellement l'un de ces moments.

C'est pourquoi les Premières Nations affirment clairement que notre pleine participation et notre consentement ne sont plus facultatifs. Nos droits ne sont pas à vendre.



RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS CLÉS

Outre les événements décrits dans le présent rapport d'activité, voici quelques autres événements auxquels nous avons participé depuis mon dernier rapport en décembre 2024.

6 février : Forum national de l'APN sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU) afin de réfléchir et de s'appuyer sur les attentes des Premières Nations à l'égard de tous les gouvernements pour la mise en œuvre de la LDNU. Les commentaires ont contribué au rapport d'étape que nous avons publié en juin 2025.

10-14 mars : 69^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour discuter des droits, de la sécurité et du renforcement du pouvoir économique des femmes et des filles des Premières Nations et plaider en faveur de mesures concrètes pour répondre aux Appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

20 mars : Forum national virtuel sur la promotion des Appels à la justice, axé sur la prévention de la traite des personnes et du trafic sexuel.

2-3 avril : Forum national de l'APN sur la revitalisation des lois et des ordonnances juridiques des Premières Nations, avec plus de 300 participants, dont des Chefs et des dirigeants, des délégués des Premières Nations, des professionnels du droit, des représentants du gouvernement, d'entreprises et d'organisations à but non lucratif ainsi que des étudiants et des jeunes.

21 avril : 24^e session du Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones pour discuter des répercussions du commerce et de la politique frontalière sur les Premières Nations et faire pression pour une plus grande inclusion des Premières Nations dans les décisions qui touchent leurs droits et leur économie.



Rapports des Chefs régionaux





Cheffe régionale Andrea Paul, Nouvelle-Écosse

Kwe' Nitaptut! Je salue les Chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les Chefs régionaux, les gardiens du savoir, les membres des Conseils des femmes, des anciens combattants, des jeunes ainsi que du Conseil 2ELGBTQIA+. Je suis fière de transmettre les vœux des Chefs et Conseils Mi'kma'ki.

Introduction

En tant que Cheffe régionale pour la Nouvelle-Écosse, j'ai l'honneur de vous présenter un compte rendu semestriel de nos activités régionales. Nos Chefs sont toujours très occupés à travailler en collaboration sur des enjeux tels que la pêche, la justice, le développement économique, les questions liées aux droits, la transformation de la santé, la réforme sociale, le logement et d'autres questions au fur et à mesure qu'elles sont soulevées. Je suis fière de soutenir les efforts de la région par la voie de notre plaidoyer à l'échelle nationale.

Principales questions et activités régionales

Mon bureau a été extrêmement occupé au cours des six derniers mois. Tout d'abord, je tiens à vous remercier toutes et tous du soutien apporté à la danse des couvertures pour Jeremy Meawasige. Je suis heureuse de vous annoncer qu'il se porte bien et qu'il est maintenant chez lui, bien entouré par sa famille, ses amis et du personnel de soutien. Je vous remercie pour votre incroyable gentillesse pendant les jours les plus difficiles. Votre amour, vos prières et votre soutien financier ont été profondément appréciés.

Je voudrais également prendre un moment pour remercier mes directeurs de portefeuille pour leur soutien au cours de l'année écoulée. Je suis coprésidente des portefeuilles des pêches, des langues et de la santé et je siège également au Comité de gestion. Merci beaucoup James, Bram, Cheyenne et Andrew, ainsi qu'à votre personnel, pour tout le travail accompli en faveur de notre nation.

Mon bureau de Cheffe régionale a obtenu un budget restreint de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour soutenir sa planification stratégique, en collaboration avec les Chefs et les directeurs exécutifs de diverses organisations mi'kmaq. Nous sommes encore en train d'achever ce travail et espérons le finaliser d'ici la fin du mois. Je remercie Heidi Weigand pour son soutien précieux dans le cadre de ce projet.

J'ai été invitée à prendre la parole lors de nombreux événements, organisés notamment par l'Agence d'évaluation d'impact (AEIC) et le Comité consultatif autochtone de l'AEIC, à propos des consultations et des approches de « double regard » dirigées par des Autochtones. J'ai également abordé les questions de la gouvernance autochtone et de la revitalisation des langues avec des élèves de niveau primaire, ainsi que de l'éducation autochtone avec des étudiants du baccalauréat en enseignement à l'université St Francis Xavier (StFX).

J'ai eu le privilège d'assister à plusieurs conférences, réunions et séances de planification dans la région. Parmi les faits marquants, on peut citer les suivants (sans s'y limiter) : en janvier, j'ai été invitée à participer à la Conférence sur les pêches et remise de prix de l'Atlantic Policy Congress; en février, j'ai assisté au forum *Nationhood on Justice*, organisé par l'Initiative pour les droits des Mi'kmaq; en mars, j'ai pris part au Symposium sur l'éducation organisé par Mi'kmaw Kina'matnewey; en avril, j'ai assisté à la séance de planification stratégique d'un centre de données régional pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, et mon bureau, en collaboration avec le



Rapports des Chefs régionaux



bureau du sénateur PJ Prosper, a organisé le Rassemblement du Grand Conseil qui comprenait des membres du Grand Conseil des sept districts Mi'kma'ki; en mai, j'ai assisté aux séances de planification stratégique du Forum tripartite et participé à la table ronde provinciale sur les FF2EADA avec la ministre Leah Martin et l'Association des femmes autochtones de Nouvelle-Écosse, afin d'examiner les appels provinciaux à la justice.

En mai, je me suis jointe à plusieurs Chefs et techniciens de notre région lors d'une visite de l'Orbital Marine Centre à Orkney, en Écosse, pour observer un projet d'énergie marémotrice connu sous le nom de projet O2. Cette turbine marémotrice flottante, reliée au Centre européen de l'énergie marine, fournit de l'électricité propre et durable aux habitants d'Orkney. Observer cette technologie en action était incroyable, et je suis reconnaissante d'avoir eu l'occasion de participer à cette visite d'apprentissage. Pour plus d'informations, consultez le site orbitalmarine.com.

L'année dernière, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur Annie Bernard-Daisley comme coordinatrice pour les femmes et l'égalité des genres. Annie a travaillé sans relâche, comme toujours, pour défendre la sécurité et le bien-être des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes bispirituelles. Annie a également créé un espace pour les femmes dirigeantes et a organisé une réunion en octobre et une autre en février, qui ont été bien accueillies. Annie a également collaboré avec l'Unité de lutte contre la traite des êtres humains de la Nouvelle-Écosse en vue d'organiser deux séances d'information dans ce domaine, l'une sur le continent et l'autre à Cap-Breton (Una'maki). Ces séances ont été très appréciées, malheureusement le programme Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) a été interrompu à la fin du mois de mars. Nous espérons qu'il sera rétabli, car il reste encore beaucoup à faire pour soutenir nos communautés et nos dirigeants.

Aux partenaires financiers de la région : nous remercions l'APN pour son soutien aux initiatives sur le climat, l'eau et la nature. Nous nous sommes associés à plusieurs organisations pour soutenir le Bureau régional dans ces domaines. Nous remercions également Justice Canada pour son soutien à la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU), à propos de laquelle nous avons établi un partenariat avec le bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMKNO). Nous remercions également SAC pour son soutien financier à notre planification stratégique, la Fondation Fulcher pour son généreux don destiné à soutenir la planification de la gouvernance du Grand Conseil, et le Centre d'amitié autochtone de la Nouvelle-Écosse pour sa récente annonce visant à aider Annie à poursuivre son travail vital de soutien aux femmes et aux filles. Nous sommes également reconnaissants aux organisations et aux Chefs mi'kmaq de notre région pour leurs dons en espèces afin de faire progresser nos priorités. Je remercie tout particulièrement Delphine, mon adjointe exécutive et agente financière, pour tout ce qu'elle fait pour moi et pour notre région. Nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur toi!

Enfin, je tiens à souligner que les Chefs de la Nouvelle-Écosse continuent de se pencher sur le manque de consultation lié aux nouvelles stratégies d'extraction des ressources naturelles et minières, un thème commun à





Rapports des Chefs régionaux

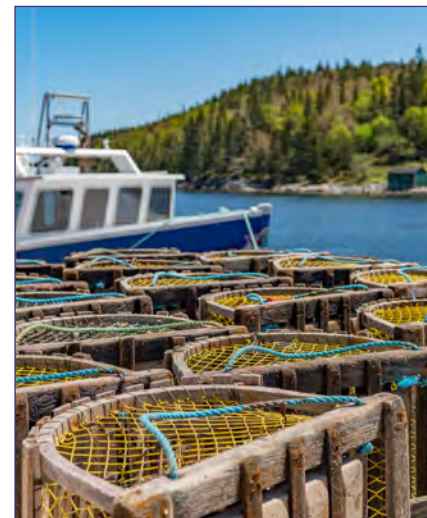


l'ensemble du pays. Nos régions doivent fréquemment rappeler aux gouvernements leur obligation de consulter et de respecter les exigences de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies). Continuons à travailler ensemble pour combler les lacunes en matière d'infrastructures dans notre pays et pour accélérer la réalisation de priorités telles que le logement, l'eau potable, les routes et des écoles modernes.

Portefeuille national n° 1 – Santé

Services de santé non assurés (SSNA)

L'examen conjoint de l'APN et des Services de santé non assurés (SSNA) a mis en évidence la façon dont les politiques financières et d'admissibilité restrictives créent des obstacles importants à l'obtention de résultats équitables en matière de santé pour les Premières Nations. Le processus d'examen continue de mettre en évidence des défis persistants et des obstacles administratifs qui retardent ou aboutissent fréquemment à un refus d'accès à des services de santé essentiels pour les membres des Premières Nations. Non seulement ces obstacles découragent la participation des fournisseurs, mais ils entraînent aussi des interruptions de soins ou des soins inadéquats, ce qui a pour effet d'accroître les disparités en matière de santé. Moderniser le programme des SSNA et remédier à ces inefficacités structurelles sont des priorités politiques essentielles pour l'APN, afin de faire progresser l'équité en matière de santé et pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations bénéficient d'un accès fiable à des soins culturellement appropriés.



Handicaps

L'APN a présenté un rapport parallèle à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui plaide en faveur d'un accès de plein droit aux ressources et aux services pour les membres des Premières Nations en situation de handicap. L'APN a également commencé à planifier des séances de dialogue en vue d'informer les Premières Nations sur une loi distincte en matière d'accessibilité et a créé le Centre d'excellence en matière d'accessibilité pour soutenir l'accessibilité et l'inclusion.

Bien-être mental et toxicomanie

L'APN continue de plaider en faveur d'un financement permanent et équitable du Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens, en mettant l'accent sur les services dirigés par les Premières Nations. Par la voie de résolutions, l'objectif est de garantir l'accès aux ressources en matière de désintoxication et d'améliorer la gestion des services d'urgence.

Santé publique

Les Premières Nations des communautés nordiques et éloignées sont confrontées à des taux de tuberculose quatre fois supérieurs à la moyenne nationale. L'APN a reçu des fonds pour élaborer une stratégie nationale, en étroite collaboration avec les travailleurs de première ligne, afin de remédier à ces disparités et d'investir dans les déterminants sociaux de la santé.

Le racisme dans les systèmes de soins de santé



Rapports des Chefs régionaux



Le racisme demeure un problème persistant, qui contribue à la méfiance et à l'insécurité de nos concitoyens dans les établissements de santé. L'APN travaille à l'élaboration d'une norme nationale de sécurité culturelle et d'humilité, en collaboration avec l'Organisation des normes sanitaires et un comité technique des Premières Nations, qui devrait être finalisée d'ici 2027.

Soins continus et de longue durée et soins

L'APN a soumis des recommandations à Services aux Autochtones Canada afin d'améliorer le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire et l'aide à la vie autonome des Premières Nations et des Inuits, en mettant l'accent sur la sécurité culturelle, les soins communautaires et l'autodétermination. L'APN continue de plaider en faveur d'un continuum de soins modernisé, fondé sur des distinctions et entièrement financé.

Le continuum de soins pour sept générations

L'APN a publié un document fondamental décrivant le continuum de soins pour sept générations, une approche holistique et culturelle qui répond aux besoins en matière de santé tout au long de la vie. Ce modèle met l'accent sur la souveraineté et l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que sur l'intégration des systèmes de connaissances traditionnelles et biomédicales. Pour ce qui est de l'avenir, l'APN prévoit un dialogue national sur les SSNA en février 2026, qui constituera une occasion cruciale de réfléchir de façon critique à l'évolution du programme. Ce dialogue réunira des dirigeants des Premières Nations, des professionnels de la santé et des décideurs afin d'examiner les défis historiques, les réalités actuelles et les possibilités futures du programme des SSNA.

Portefeuille national n° 2 – Pêches (Côte Est)

J'ai été nommée au Comité national des pêches en janvier 2024 en tant que représentante de la côte Est et j'apprécie mon nouveau rôle de coprésidente aux côtés du Chef régional Terry Teegee, qui représente la côte Ouest.

Sur la côte Est, le saumon demeure une priorité pour toutes les Premières Nations concernées. Nos stocks connaissent un déclin à long terme dû en partie à la surpêche, à la perte et à la dégradation de l'habitat, à la concurrence pour les sources de nourriture dans l'océan, à la contamination de l'environnement et au changement climatique, qui se traduit par des eaux plus chaudes que d'habitude dans nos rivières, nos lacs et nos océans. Ces stocks sont également confrontés à la difficulté supplémentaire de migrer au-delà des barrages. Cette année, nous avons plaidé auprès du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en faveur d'un programme de conservation et de protection du saumon atlantique sauvage mieux structuré et mieux financé, et reflétant des niveaux de financement semblables à ceux déjà en vigueur dans la région du Pacifique. Le Comité national des pêches suit de près ces initiatives.

La fermeture de la pêche aux civelles en 2024 a eu des effets dévastateurs sur les Premières Nations concernées et leurs membres qui dépendent de cette pêche. Depuis l'ouverture de la pêche en 2025, nous avons reçu de nombreux rapports faisant état de harcèlement et





Rapports des Chefs régionaux



de confusion. Le Comité national des pêches se penche activement de ces questions. Nous avons fait part de nos préoccupations directement à la division Conservation et Protection de Pêches et Océans Canada (MPO) et nous prévoyons collaborer autant que possible avec ce ministère en vue de réduire les tensions sur les sites et sensibiliser le public. La pêche aux civelles est fondée sur nos droits, et le MPO a une obligation en matière de gestion et de gouvernance conjointes de cette pêche avec les Premières Nations concernées.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Le MPO est en train de transformer la gouvernance de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Le Groupe de travail des pêches intérieures relevant du Comité national des pêches s'occupe activement de ce dossier et reçoit des mises à jour régulières du Groupe de travail interprovincial, qui est invité à assister et à participer à toutes les réunions prévues. Nous espérons rencontrer des dirigeants de l'OCPED à Winnipeg, au Manitoba, pour visiter leurs installations et poursuivre nos discussions.

Plan stratégique du Comité national des pêches 2025-2028

De mai 2024 à février 2025, le Comité national des pêches (CNP) a entrepris une planification stratégique et défini huit orientations stratégiques. Pour chacune de ces orientations, le CNP a défini des objectifs particuliers à compter de la période 2025-2028 par la voie de résolutions soumises aux assemblées générales. En vertu de ce processus, le CNP a renouvelé son mandat selon ses niveaux de financement actuels et, avec le soutien de l'APN, continue de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale des décisions de la Cour suprême du Canada et de la pleine reconnaissance des droits de pêche des Premières Nations dans l'ensemble du pays. Un thème récurrent au sein du CNP est la nécessité de sensibiliser le public et d'accroître cette sensibilisation à tous les niveaux du MPO pour faire progresser la réforme des pêches, notamment en s'attaquant au racisme systémique. Cette question est régulièrement discutée de façon approfondie lors des réunions du CNP et constitue un élément central de son plan stratégique pour 2025-2028. L'un de nos principaux objectifs est de mettre en place des mécanismes garantissant l'obligation de rendre compte et la transparence du gouvernement fédéral et de la Couronne dans la pleine mise en œuvre de nos droits en matière de pêche dans tout le Canada, en incluant la mise en œuvre des arrêts de la Cour suprême et de la LDNU.

Portefeuille national n° 3 – Langues

L'APN a soutenu et défendu plusieurs priorités et mandats clés liés à la revitalisation des langues et à la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA). Depuis juillet 2024, l'APN a organisé cinq réunions du Comité des Chefs sur les langues (CCL) et du Comité technique sur les langues (CTL). Ces réunions ont contribué au processus d'examen indépendant de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA), à l'élaboration de la plainte au Bureau du commissaire aux langues autochtones (BCLA) et à la création des plans stratégiques et des plans de travail du CCL et du CTL. L'APN a également poursuivi ses discussions bilatérales avec Patrimoine canadien, ce qui a permis de mettre à jour et d'améliorer les lignes directrices du volet des langues autochtones - Modèle de financement des langues des Premières Nations et de rédiger des propositions de modifications aux modalités du Programme des langues autochtones (PLA).



Rapports des Chefs régionaux



Revitalisation linguistique

L'appui à la mise en œuvre et au renforcement de la *Loi sur les langues autochtones* demeure une priorité pour l'APN et comprend des discussions continues avec le Comité directeur de la mise en œuvre conjointe en ce qui concerne le processus d'examen de cette loi. Lors de la séance de planification stratégique de mars 2025, le CCL a recommandé que l'APN commence à travailler à la finalisation des critères de sélection des examinateurs et à l'élaboration d'une liste restreinte d'examineurs et de conseillers potentiels à soumettre au ministre du Patrimoine canadien et au commissaire aux langues autochtones. La liste proposée sera communiquée pour examen au CCL et au CTL lors de leur prochaine réunion.



L'APN a également soutenu le CCL et le CTL dans l'atteinte d'un consensus national sur la mise en œuvre d'une formule provisoire d'allocation régionale, conformément à la résolution 19/2024 de l'APN, *Formule d'allocation régionale pour les langues des Premières Nations*. Cette formule, qui représente un compromis entre les régions et reflète la capacité des comités à surmonter les obstacles imposés par le gouvernement fédéral, a été communiquée à Patrimoine canadien et appliquée à l'allocation des fonds du budget 2024 pour les langues.

En réponse à la résolution 19/2024, l'APN a commandé un contrat de recherche sur *l'évaluation et la collecte de données sur les risques de mise en péril des langues* afin de s'assurer que les huit facteurs de viabilité décrits dans le Modèle de financement des langues des Premières Nations 2022 de l'APN sont étayés par les sources de données les plus appropriées. Les résultats de cette recherche contribueront à éclairer les discussions futures sur la formule d'allocation régionale.

L'APN a terminé la rédaction d'une plainte à l'intention du BCLA concernant le financement chroniquement inadéquat et le manque d'harmonisation avec les principes et les objectifs de la *Loi sur les langues autochtones*. Lors de la séance de planification stratégique de mars 2025, le CCL a recommandé de soumettre cette plainte, qui en est maintenant à la phase finale d'approbation.

Dans le cadre de la résolution 19/2024, l'APN a organisé avec succès deux séances de planification stratégique sur deux jours à Toronto, les 6 et 7 novembre 2024 et les 19 et 20 mars 2025. Ces séances ont été notamment axées sur les objectifs à long terme afin de soutenir les futurs travaux d'élaboration conjointe des priorités linguistiques. Le CCL et le CTL ont collaboré à l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de travail conjoints, comprenant des produits livrables définis en fonction d'un calendrier. Les ébauches de ces documents seront communiquées et examinées lors de la prochaine réunion du CCL et du CTL pendant l'Assemblée générale annuelle à Winnipeg, au Manitoba.

L'APN continue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la DILA, et participe notamment aux réunions du Groupe de travail mondial de l'UNESCO, aux côtés de la représentante désignée par l'APN, D^{re} Lorna Williams.



Rapports des Chefs régionaux



Se tourner vers l'avenir – La voie à suivre

Merci à toutes et tous pour votre soutien sans faille. Je reste déterminée à défendre et à faire progresser nos priorités régionales et nationales. Maintenant que les élections fédérales sont derrière nous et qu'un nouveau premier ministre et un nouveau cabinet sont en place, je me réjouis de soutenir le travail important qui nous attend. Alors que les discussions portent de plus en plus sur le positionnement du Canada en tant que « superpuissance énergétique mondiale » et sur la construction de « l'économie la plus forte du G7 », nous devons veiller à ce que les Premières Nations ne soient pas laissées pour compte.

Je remercie la Cheffe nationale pour son action auprès du premier ministre, ainsi que les nombreux Chefs et Chefs régionaux qui continuent de rappeler aux gouvernements leurs engagements constitutionnels. Je me réjouis de la poursuite de nos efforts pour soutenir nos régions et l'ensemble de nos nations. Nous sommes plus forts lorsque nous sommes unis, et je suis convaincue que nous allons continuer de nous appuyer sur cette unité pour protéger nos ressources, nos populations et nos communautés.

Je souhaite à toutes et tous une assemblée des plus productives, et je vous remercie de votre présence parmi nous cette semaine.

Wela'lioq

Cheffe régionale Andrea Paul





Rapports des Chefs régionaux



Chef régional Brendan Mitchell Région de Terre-Neuve

Je vous transmets les salutations du territoire traditionnel et non cédé des Mi'kmaq de Terre-Neuve. Notre région continue d'être reconnaissante de sa participation active à l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de sa représentation au Comité exécutif de l'APN, sous la direction de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak. Je souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la 46^e Assemblée générale annuelle (AGA) qui se tient sur le territoire du Traité no 1, à Winnipeg, au Manitoba.

Introduction

Salutations aux aînés, aux gardiens du savoir, aux Chefs, aux membres des Conseils de l'APN, aux conseillers de bande, à mes collègues du Comité exécutif de l'APN, ainsi qu'au personnel de l'APN.

Le bureau régional de l'APN à Terre-Neuve continue d'appuyer le travail important de l'APN. Les rôles de la Cheffe nationale, du Comité exécutif et du Comité de gestion de l'APN, ainsi que du personnel de direction, sont essentiels à la réussite et au développement constant de l'APN, dont bénéficient les Premières Nations-en-Assemblée et les communautés des Premières Nations. La région de Terre-Neuve de l'APN continuera de participer activement aux initiatives entreprises par l'APN, de les soutenir et d'appuyer pleinement la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak dans son important travail dans tout le pays et à l'étranger.

Les mois qui ont précédé les récentes élections fédérales ont marqué une période d'incertitude pour l'APN en ce qui concerne ses relations avec le Canada. Ces élections ont permis à Mark Carney de devenir notre premier ministre et ont donné naissance à un cabinet fédéral avec lequel de nouvelles relations doivent être nouées. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, des députés autochtones occupent des postes ministériels clés. La région de Terre-Neuve contribuera à aider l'APN à établir des relations de travail positives avec les représentants du gouvernement à tous les niveaux, et ce, dans un véritable esprit de réconciliation.

Principales questions et activités régionales

Comme dans de nombreuses régions, le logement continue d'être un sujet de préoccupation pour les communautés de Terre-Neuve. La demande concernant des unités de logement et des programmes de financement des réparations augmente sans cesse. La crise persistante dans ce domaine et les défis liés à l'itinérance demeurent des questions pressantes, d'autant plus que notre province continue de faire face à une augmentation du coût de la vie. Les familles et les individus ont du mal à couvrir leurs besoins essentiels tels que le logement, le chauffage et l'alimentation. Dans la région de l'Atlantique, on estime que les Premières Nations ont besoin d'environ 13 000 nouvelles unités de logement pour répondre à la demande actuelle, alors qu'elles ont besoin d'environ 100 000 nouvelles unités dans l'ensemble du Canada.

Terre-Neuve explore les possibilités offertes par l'énergie éolienne, l'exploitation minière et le secteur de la pêche, en particulier le sébaste. Il est essentiel que les Mi'kmaq de Terre-Neuve participent dès le début aux discussions sur l'aménagement du territoire et aux projets sur notre territoire non cédé. En outre, les Mi'kmaq doivent avoir des possibilités équitables de participer à ces projets et d'en tirer profit.



Rapports des Chefs régionaux



La région de Terre-Neuve connaît une demande croissante de services de santé mentale et de bien-être. La région n'a pas encore mis en place son premier centre de bien-être autochtone, autonome et fondé sur la culture. Des discussions et des actions ont été lancées en vue de la création d'un tel centre, et le bureau régional a soutenu et continuera de soutenir cette initiative. La pénurie de médecins de famille est un problème plus vaste auquel sont confrontés les Terre-Neuviens. On estime que 130 000 personnes n'ont pas de médecin de famille dans la province. Nombre d'entre elles sont Autochtones. En outre, de nombreux services médicaux ne sont offerts que dans la capitale provinciale, St. John's, ce qui nécessite des déplacements longs et coûteux.



Sur la photo, des participantes à l'Initiative régionale à l'égard des femmes visitent le Sénat et la Chambre des communes dans le cadre d'une formation en leadership à Ottawa.

Initiative en faveur des femmes

En octobre 2024, la région de Terre-Neuve de l'APN a organisé sa première activité dans le cadre de l'Initiative de l'APN à l'égard des femmes, qui a rassemblé des femmes autochtones de toute la province de Terre-Neuve. Les participantes ont pris part à des activités de renforcement de l'esprit d'équipe, notamment de l'artisanat, des cérémonies de tambours et des chants. Des femmes dirigeantes à différents stades de leur carrière ont également fait part de leurs points de vue en matière de leadership au cours de tables rondes. Plusieurs conférencières invitées ont également donné aux participantes de précieux conseils dans les domaines de la communication, de la finance, du leadership et du droit.

La coordinatrice des femmes de notre région a également organisé des déjeuners communautaires afin d'établir des liens avec les femmes de nos communautés et de favoriser de futures relations. Un groupe de femmes de chaque région a été sélectionné pour participer à un déplacement à Ottawa, où elles ont pris part à une conférence de formation en leadership féminin à l'Université d'Ottawa et ont visité le Sénat et la Chambre des communes. Nous recherchons de nouvelles occasions d'organiser de futures activités semblables afin de promouvoir le leadership au sein des femmes autochtones de notre région.

Activités du coordonnateur de la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Des présentations publiques ont été organisées dans toute la province afin de faire participer les Premières Nations membres et leurs citoyens. Ces présentations ont abordé l'importance des droits des Autochtones et leur histoire dans la province. Les réactions des participants ont été extrêmement positives, ce qui a permis de faire progresser considérablement le dialogue sur la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). Le coordinateur de la LDNU a également organisé une



Sur la photo (de gauche à droite) : Brendan Mitchell, Chef régional, Norman Sylliboy, Grand Chef, et Keith Cormier, coordonnateur de la LDNU.



Rapports des Chefs régionaux



séance virtuelle pour celles et ceux qui n'ont pu assister à ces présentations en personne. Cette séance peut maintenant être consultée sur le site Web du bureau régional et plusieurs hauts fonctionnaires provinciaux l'ont visionnée. Les prochaines étapes comprennent des réunions avec le nouveau premier ministre et les ministres du cabinet afin de promouvoir l'adoption par la province de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Cet automne, la présentation de la LDNU sera également incluse dans le programme du système scolaire provincial.

Eau, nature et changements climatiques

Nos coordonnateurs de l'eau, des infrastructures, des changements climatiques et de la nature ont mené des recherches sur les problèmes auxquels sont confrontées nos communautés. Comme notre région ne compte qu'une seule réserve, les coordonnateurs ont dû composer avec les défis posés par les compétences provinciales tout en trouvant des moyens de coordonner les activités pour faire avancer leurs dossiers. Ils ont dialogué avec des communautés, les ont visitées et ont participé à des conférences, tant à l'échelle locale que nationale, afin de leur transmettre des informations et des connaissances. Nos coordinateurs envisagent un projet de collaboration pour apporter un soutien à nos communautés.

Portefeuille national n° 1 – Logement et infrastructures

Au cours de l'année écoulée, notre action de plaidoyer a permis de faire du logement, des infrastructures, de l'eau et de l'itinérance des priorités nationales. Par voie de lettres adressées directement aux ministres fédéraux, de collaboration avec les médias et de participation aux processus parlementaires, nous continuons à faire pression pour que le gouvernement fédéral prenne des mesures urgentes.

En tant que Chef régional, j'ai témoigné devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et accordé des interviews aux médias nationaux pour réclamer des investissements concrets afin de combler le manque d'infrastructures et de répondre aux besoins urgents des Premières Nations en matière de logement. J'ai souligné que l'amélioration du logement est essentielle pour l'emploi, la création de richesses et le bien-être général, en insistant sur le fait que, si aucune mesure n'est prise, le déficit en matière d'infrastructures au sein des Premières Nations ne fera que s'aggraver d'ici 2030. En tant que président du Comité des Chefs sur le logement et des infrastructures (CCLI), j'ai convoqué une réunion avec les sous-ministres adjoints responsables du logement afin de faire progresser une feuille de route commune pour répondre aux recommandations de la vérificatrice générale et soutenir la prise en charge et le contrôle du logement et des infrastructures par les Premières Nations. Les discussions ont également porté sur les travaux du groupe de travail technique conjoint sur le logement, les infrastructures connexes et l'itinérance. Les activités de plaidoyer en cours, visant des ministères fédéraux et le Bureau du défenseur fédéral du logement, ont mis en lumière la crise nationale de l'itinérance et l'augmentation du nombre de campements touchant les Premières Nations.

Les travaux ont également porté sur la promotion du projet de loi C-61, *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, afin de garantir aux Premières Nations l'accès à des systèmes





Rapports des Chefs régionaux



d'approvisionnement en eau sûrs et fiables. J'ai aidé la Cheffe nationale à publier le document intitulé *Des avantages pour tous les Canadiens, partie 2 - Retombées socio-économiques à long terme du comblement des lacunes en matière d'infrastructures*). Dans le cadre de mes activités de plaidoyer concernant les infrastructures d'eau et d'eaux usées, j'ai participé au 7^e Symposium annuel sur l'eau et y ai pris la parole, en soulignant les efforts déployés par les Premières Nations et leurs alliés au sein de l'industrie pour assurer un accès équitable à l'eau potable. En outre, en compagnie de Grace Martineau, directrice du logement et des infrastructures de l'APN, je me suis rendu à Winnipeg au mois d'avril pour une présentation lors de la Conférence des Chefs du Manitoba sur le logement et les infrastructures, afin de faire le point sur les questions relatives au logement, à l'itinérance et à l'eau. Je représente également l'APN lors des réunions du groupe sur le logement et les infrastructures de la région de l'Atlantique.

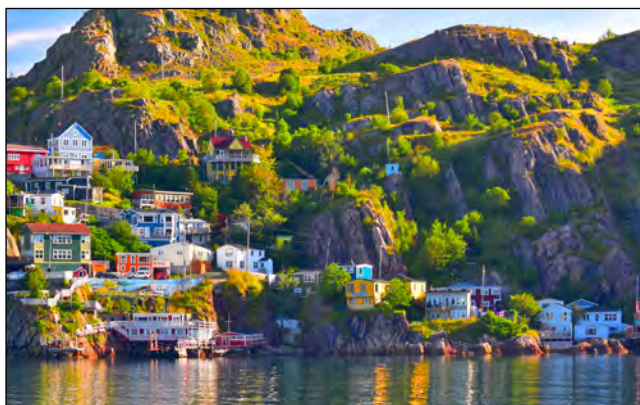
Je remercie tout particulièrement les membres du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, en particulier le Chef Lance Haymond, coprésident du Comité.



Portefeuille national n° 2 – Comité de gestion

Le Comité de gestion continue de se réunir régulièrement avec les cadres supérieurs pour discuter des activités de l'APN. Les Chefs régionaux qui siègent au Comité de gestion sont le Chef régional Willie Moore (Manitoba), le Chef régional Abram Benedict (Ontario), la Cheffe régionale Joanna Bernard (Nouveau-Brunswick), la Cheffe régionale Andrea Paul (Nouvelle-Écosse) et moi-même (Terre-Neuve), président du Comité.

En 2024, le Comité de gestion a mené le processus d'embauche d'un(e) Chef(fe) de la direction permanent(e) pour l'APN. En avril de l'année dernière, la firme Robert Half Executive Search a été engagée pour mener la recherche d'un(e) Chef(fe) de la direction, ce qui a abouti à l'embauche d'Andrew Bisson. Le Comité de gestion a également participé à la sélection d'un prestataire chargé de procéder à un examen opérationnel de l'APN, dont le rapport final est attendu pour la mi-juin. Le Comité de gestion remercie Andrew Bisson, Chef de la direction, Jonathan Thompson, directeur des opérations, et les autres membres du personnel pour leur précieuse contribution.



La voie à suivre

Au cours de l'année écoulée, le bureau régional de Terre-Neuve a mis sur pied son conseil d'administration, finalisé l'installation de bureaux régionaux au sein de la Première Nation de Miawpukek à Conne River (T.-N.) et de Corner Brook (T.-N.), et achevé le processus d'élaboration d'un plan stratégique quinquennal. À l'avenir, le bureau régional continuera de soutenir les affiliés de l'APN à Terre-Neuve, au fur et à mesure que le bureau deviendra pleinement



Rapports des Chefs régionaux



opérationnel et en mesure de les aider, ainsi que d'assister le bureau national de l'APN. Le travail dans des domaines tels que le changement climatique, l'eau, les infrastructures et la nature se poursuivra, soutenu par des subventions obtenues de l'APN.

Le bureau régional maintiendra son calendrier de réunions régulières du conseil d'administration et sollicitera l'avis de ce dernier sur les enjeux concernant la région. Nous continuerons d'assurer la participation active des représentants des comités et nous réjouissons à l'idée d'un été chargé en visites communautaires et en pow-wow, qui débutera au mois de juillet. Notre région espère que la Cheffe nationale visitera Terre-Neuve cette année et qu'elle remettra à leurs récipiendaires la médaille du couronnement du roi Charles III. Le travail important du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et du Comité de gestion demeurera au premier plan des activités en cours. Notre région se réjouit de participer à l'AGA de septembre à Winnipeg.

Conclusion:

Je suis honoré de servir la Région de Terre-Neuve et l'APN en tant que Chef régional. Il est important d'avoir une place à la table de l'APN et de travailler dans l'unité et en collaboration avec la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et les autres Chefs régionaux, alors que nous nous efforçons de créer de meilleures conditions pour les Premières Nations, pour maintenant et pour l'avenir. Je souhaite à toutes et à tous un été des plus agréables, en toute sécurité.

Wela'liog





Rapports des Chefs régionaux



Cheffe régionale Joanna Bernard, Région du Nouveau-Brunswick

Qey, Kwey, salutations! Tout d'abord, je tiens à souligner que la ville de Winnipeg est située sur le magnifique territoire visé par le Traité no 1 et sur les terres ancestrales des Anishinaabeg, des Anisininew, des Ininiwak/Nehethowuk et des Oyate Oceti Sakowin/Dakota.

Introduction

J'ai le plaisir de présenter ce rapport qui rend compte des réalisations et des progrès accomplis au cours des derniers mois. Il témoigne des efforts collectifs visant à renforcer nos communautés, à plaider pour une meilleure justice et à défendre la souveraineté des citoyens des Premières Nations de l'île de la Tortue.

Principales questions et activités régionales

Au cours du présent mandat, j'ai été témoin de la résilience, de l'unité et de la détermination inébranlable face à l'adversité. Ensemble, nous avons relevé des défis régionaux et nationaux, fait progresser des initiatives importantes et jeté les bases d'un avenir meilleur. Grâce à notre collaboration et à notre vision commune, nous sommes aujourd'hui en mesure de souligner les progrès accomplis et les fondations établies afin de nous assurer des lendemains plus florissants. L'Assemblée des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (APN-N.-B.) souhaite vous présenter les principales priorités de la région pour 2025.

Unité

Depuis le début de mon mandat de Cheffe régionale, l'un des principaux objectifs du bureau de l'APN-N.-B. est de renforcer l'unité entre les Chefs du Nouveau-Brunswick (N.-B.) et de favoriser des possibilités de collaboration entre les Premières Nations. Les dirigeants reconnaissent l'importance du travail collectif, de l'échange de connaissances et du maintien d'un front uni dans les dossiers communs.

Services de police

Au Nouveau-Brunswick, les Chefs sont conscients de l'importance des services de police pour assurer la sécurité. Ils font toutefois remarquer que ces services ne constituent qu'un élément d'une stratégie plus large. Pour établir des communautés saines et résilientes, il faut examiner tous les aspects de la sûreté et de la sécurité, au-delà des services de police. À cette fin, les Chefs de la région ont élaboré, en collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un plan de travail sur la sûreté et la sécurité des Premières Nations. Ce plan contient des objectifs de sûreté et sécurité communautaires et préconise des niveaux de professionnalisme et de reddition de compte très élevés. Il prend en compte les cultures, les situations sociales, les traditions et les aspirations particulières des Premières Nations.



Rapports des Chefs régionaux



Traite des personnes

La traite des personnes est un problème croissant au Canada, en particulier sur la côte Est. Les femmes et filles des Premières Nations sont particulièrement vulnérables. Au Nouveau-Brunswick, de nombreuses Premières Nations sont situées près des frontières provinciales et le long de la route transcanadienne.

Le 26 mars 2025, les Chefs de la région ont demandé à la province du Nouveau-Brunswick de travailler en partenariat avec les Premières Nations pour mettre fin à la traite des personnes et entamer le processus de guérison des survivants. Les dirigeants se félicitent des premières mesures prises par le gouvernement provincial, mais ils font remarquer qu'une mesure significative et soutenue est encore nécessaire.

Portefeuille national n° 1 – Commission nationale des Chefs pour les enfants

En tant que Cheffe régionale et titulaire du portefeuille de l'enfance et de la famille, j'assure la liaison avec la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE). Je me suis entretenue en personne avec ses membres le 28 avril 2025, et je continue à tenir régulièrement des réunions en ligne avec la CNCE. Dans le cadre d'efforts collectifs, la CNCE et l'APN ont rédigé une ébauche de protocole d'entente destiné à guider leurs travaux communs et à définir les rôles et responsabilités de chacun dans la poursuite d'une réforme à long terme en faveur de nos enfants et de nos familles.

L'APN a soutenu la CNCE dans sa demande d'un financement pour accomplir son mandat de négociation. J'ai continué de demander au gouvernement du Canada de revenir à la table des négociations avec un mandat conforme à l'orientation donnée par les Premières Nations-en-Assemblée en octobre et en décembre 2024.

Portefeuille national n° 2 – Développement économique

En tant que titulaire du portefeuille du développement économique, j'ai contribué à l'organisation du premier Forum national annuel sur les ressources naturelles de l'APN. Celui-ci a permis aux Premières Nations d'établir des relations avec des partenaires du gouvernement et de l'industrie et de discuter du développement durable, de l'accès à l'information et aux programmes, des outils commerciaux et réglementaires et du renforcement des capacités et de la mobilisation dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.

La foresterie demeure un élément essentiel de l'économie du Nouveau-Brunswick et de toutes nos nations. J'ai récemment participé au forum annuel du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) dans le but de renforcer les relations avec les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des forêts. Au cours de l'année à venir et jusqu'au prochain forum, l'APN travaillera avec le Secrétariat du CCMF pour faire avancer les priorités des Premières Nations dans le domaine de la foresterie.

L'APN continue de plaider pour l'élargissement des possibilités économiques liées au commerce et un meilleur accès aux marchés pour les biens et services des Premières Nations, tant à l'échelle internationale qu'entre les nations. Il s'agit notamment de favoriser l'inclusion de chapitres généraux d'exception





Rapports des Chefs régionaux



pour les Autochtones dans les accords de commerce et d'investissement et de veiller à ce que les entreprises des Premières Nations bénéficient d'un soutien approprié. Il s'agit également de soutenir la représentation des Premières Nations au sein de l'Arrangement de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA). Nommée au Conseil de partenariat de l'ACECPA par la Cheffe nationale en juillet 2024, je continue de soutenir une collaboration internationale autochtone par l'intermédiaire de cette entité. La dernière réunion de l'ACECPA a eu lieu à Lima, au Pérou, en novembre 2024; j'y ai participé avec du personnel de soutien de l'APN.

L'APN a examiné la *Loi sur l'équité salariale* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de contribuer aux travaux du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. En outre, le Secteur du développement économique travaille avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'établissement d'un accord de financement de transfert à long terme pour l'Initiative d'enquête sur l'information sur le marché du travail et d'inventaire des compétences des Premières Nations. L'objectif est d'en faire une composante permanente pour les signataires d'ententes de Formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) des Premières Nations d'ici le 1^{er} avril 2026. Nous travaillons également avec ces signataires d'ententes au lancement d'une analyse de rentabilité pour soutenir cette initiative en tant que composante permanente.

L'APN et l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAP), en collaboration avec d'autres organisations économiques autochtones nationales, ont mis sur pied un organisme chargé des approvisionnements dirigé par les Premières Nations : l'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations (AAPN). L'AAPN a été constitué en société le 1^{er} mai 2025 et son premier conseil d'administration s'est tenu le 6 mai 2025, à Gatineau, au Québec.

Portefeuille national n° 3 – Renouvellement de la Charte

Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte (CCRC) a été créé par l'intermédiaire de la résolution 05/2017, *Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte de l'APN*. Il a pour mandat de consulter les Premières Nations au sujet de la structure de l'APN et de contribuer à l'élaboration d'options de restructuration viables.

Ces dernières années, le CCRC a supervisé les modifications apportées à la Charte pour mettre à jour les règles de l'élection du Chef national. Il a aussi clarifié le processus de constitution d'un quorum aux Assemblées et – tout en commandant une vérification financière préliminaire, qui a conclu qu'une





Rapports des Chefs régionaux



vérification judiciaire des finances de l'APN sur dix ans n'était pas justifiée – il a soutenu l'apport de plusieurs améliorations aux politiques financières de l'APN.

Décrit dans la résolution 35/2023, *Comité des Chefs de l'APN sur le renouvellement de la Charte - Consultation à propos du rapport sur la Charte*, le mandat actuel du CCRC enjoint à celui-ci de s'engager auprès du Comité exécutif, du Secrétariat et des régions de l'APN ainsi que des dirigeants, des citoyens, du personnel et des conseillers des Premières Nations à présenter un rapport sur la Charte. Les membres du CCRC ont mené des consultations régionales afin de déterminer les sujets à traiter en priorité, qui feront l'objet d'une mobilisation plus poussée en vertu de la résolution 35/2023. Parmi les sujets de discussion récents figurent l'engagement de frais de participation aux assemblées pour les Chefs et mandataires et les moyens de renforcer le rôle des Comités des Chefs dans l'examen des projets de résolution.

Voie à suivre/Perspectives d'avenir

Après l'élection du gouvernement Holt en novembre 2024, le contexte politique au Nouveau-Brunswick a changé considérablement, et la volonté du gouvernement provincial de discuter avec les Premières Nations n'a fait que croître. Compte tenu des crises permanentes auxquelles font face nos communautés, il est impératif d'agir collectivement pour renforcer nos ressources et défendre efficacement nos intérêts. J'encourage nos dirigeants à miser sur l'unité et la cohésion et à prioriser et faire progresser le programme des Premières Nations. Ensemble, nous sommes en mesure de viser des progrès significatifs et des retombées durables dans nos communautés.

Woliwon, Wela'liq, Merci!





Rapports des Chefs régionaux



Chef régional de l'APN Wendell LaBobe, Île-du-Prince-Édouard

Kwe', j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), qui décrit nos efforts, défis et progrès collectifs, alors que nous continuons de défendre les droits, les points de vue et l'avenir des Micmacs d'Epekwitk.

Introduction

Au cours de l'année écoulée, le Bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a centré ses efforts sur la défense des principales priorités des Micmacs d'Epekwitk, notamment la protection des droits, de la langue, de la culture, des terres et de l'environnement. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations de Lennox Island et d'Abegweit, des dirigeants nationaux de l'APN, des gouvernements et des partenaires pour nous assurer que les points de vue des Micmacs sont entendus et respectés. Consacré à plusieurs domaines, notamment le climat, le développement économique et la réconciliation, le présent rapport décrit les progrès accomplis et trace une voie à suivre. Je suis déterminé à continuer de solides activités de plaidoyer et de collaboration, qui ont pour but de renforcer nos communautés et de garantir un avenir meilleur aux futures générations.

Principales questions et activités régionales

Ma première année en tant que Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'APN a été riche sur le plan de l'apprentissage, de la mobilisation et de la participation stratégique dans des dossiers nationaux et régionaux importants. Mon engagement principal se porte sur les Premières Nations d'Epekwitk, Lennox Island et Abegweit, à savoir représenter nos points de vue, nos besoins et nos priorités avec force et clarté à tous les niveaux.

1. Transformation de la santé

Au cours de l'année écoulée, j'ai participé à plusieurs réunions et tables rondes nationales sur la transformation de la santé. Ces rencontres ont été extrêmement utiles, car elles m'ont permis d'examiner la façon dont d'autres régions travaillent à la mise en place de systèmes de santé dirigés par les Premières Nations. Je m'engage à collaborer avec les Chefs de l'Île-du-Prince-Édouard à la mise sur pied d'un système de santé plus solide et ancré dans la culture de notre peuple; un système qui reflète nos besoins et nos traditions particulières.

2. Équité en matière d'infrastructures

Les infrastructures demeurent l'une des préoccupations les plus urgentes de nos communautés. J'ai participé à d'importantes discussions nationales sur le manque d'infrastructures et les inégalités de

« Je suis fier de voir les avis des personnes bispirituelles et des Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard pris en compte et soutenus dans le travail régional percutant accompli par l'APN. »

– Schurman Peters, Première Nation d'Abegweit



Rapports des Chefs régionaux



financement. Ces discussions m'ont aidé à mieux comprendre les obstacles structurels auxquels les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard, et bien d'autres au pays, sont confrontées. Je continuerai de mettre ces connaissances à profit pour contribuer à l'élaboration de solutions qui garantissent des investissements justes et équitables dans les infrastructures, tant sur l'Epekwitk qu'à l'échelle nationale.

3. Logement

Bien que d'énormes progrès aient été réalisés dans ce domaine, le logement a toujours été considéré comme un besoin essentiel par les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard. Tout au long de l'année, j'ai participé à des discussions nationales sur le logement. J'y ai écouté et appris et j'ai veillé à ce que les avis des Premières Nations de Lennox Island et d'Abegweit soient présentés et pris en compte. Ces discussions ont permis d'obtenir des renseignements précieux sur les stratégies émergentes et les possibilités de financement qui pourraient aider nos communautés. À l'avenir, je compte travailler avec nos dirigeants pour renforcer des solutions de logement dirigées par les communautés; des solutions qui sont enracinées dans nos réalités et motivées par nos priorités.

4. Gouvernance : mobilisation et plaidoyer régional

Tout au long de l'année, j'ai représenté les priorités d'Epekwitk dans le cadre de réunions en personne et virtuelles, veillant à ce que les avis des Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard soient entendus à l'échelon national. J'ai entretenu d'étroites relations avec des dirigeants des Premières Nations et j'ai activement défendu leurs intérêts lors de forums, notamment aux Assemblées des Chefs de l'APN, aux réunions sectorielles et aux séances sur les politiques.

J'ai également participé aux travaux sur la gouvernance régionale en donnant mon point de vue dans le cadre de diverses discussions sur la gouvernance nationale et en contribuant à l'élaboration de stratégies sur les droits inhérents, la reddition de compte et l'autodétermination. Veiller à ce que les points de vue de l'Île-du-



Prince-Édouard soient pris en compte dans les discussions générales de l'APN sur la gouvernance est une responsabilité que je prends très au sérieux. Je compte continuer de considérer ce sujet comme une priorité.

5. Leadership et action en faveur du climat

En octobre 2024, j'ai participé à l'Atlantic Policy Congress Climate Leadership and Action Conference, à laquelle j'ai eu l'honneur de prononcer le discours d'ouverture. Cette conférence a rassemblé des dirigeants, des jeunes, des gardiens du savoir et des experts en environnement autochtones dans le but d'élaborer des stratégies climatiques régionales plus solides. J'ai également participé

« Une forte représentation de l'Île-du-Prince-Édouard au sein de l'APN nous permet de faire entendre nos avis et de maintenir nos priorités à l'avant-plan. »
– Kiara LaBobe, représentante des jeunes à l'APN



Rapports des Chefs régionaux



à plusieurs rassemblements nationaux de l'APN sur le climat : j'ai suggéré des idées et j'ai soutenu l'appel urgent préconisant l'adoption d'approches autochtones en matière de résilience climatique.

6. Développement économique

Le développement économique continue d'être une réussite parmi les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard. Nos communautés continuent de prendre des mesures favorables dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la pêche, du tourisme et d'autres secteurs clés. J'ai participé à plusieurs réunions et forums consacrés au développement économique afin de m'assurer que nous continuons d'apprendre des autres, d'étudier de nouvelles possibilités et de garder le cap. Je suis déterminé à soutenir la réalisation continue d'avancées, à demander de nouveaux flux de financement et à faire connaître l'innovation dont font preuve les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard.



7. Activités à l'échelle internationale

En mars 2025, j'ai représenté avec fierté l'Epekwitk à la séance de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW69), à New York. Durant cet événement, j'ai contribué à des discussions internationales sur les droits des Autochtones, l'égalité des genres et le leadership. Notre participation à des forums de ce type renforce notre visibilité et permet de faire entendre les points de vue des Micmacs sur la scène internationale.

« Je suis très honorée de faire partie du Conseil des gardiens du savoir de l'APN et de partager le mode de vie des Micmacs au sein de cette magnifique nation. C'est un honneur pour moi de représenter l'Epekwitk aux nombreux événements organisés sur différents sujets, tels que l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, l'eau, les changements climatiques et les FF2E+ADA. » – Judy Clark, gardienne du savoir d'Epekwitk

Au terme de ma première année en tant que Chef régional, je tiens à remercier les Chefs et les Conseils de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur appui et leurs conseils. Bien que beaucoup de travail ait été accompli, il reste des questions importantes et des idées prometteuses que je compte étudier en partenariat avec nos dirigeants. Il s'agit notamment de questions liées à la reconnaissance des terres, à la gouvernance de l'eau et au renforcement de la mobilisation communautaire. J'en discuterai plus en détail avec le Comité exécutif de l'Île-du-Prince-Édouard et nos communautés dans les mois à venir.

Ensemble, nous créons une dynamique. Je continuerai d'écouter, d'apprendre et de diriger avec détermination au nom des Micmacs d'Epekwitk.

Portefeuille national – Femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées

En tant que Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'APN et titulaire du portefeuille des femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA), cette première année a été à la fois puissante et profondément révélatrice. Il s'agit



Rapports des Chefs régionaux



d'une crise nationale qui continue de bouleverser des familles et des communautés d'un océan à l'autre.

En juillet 2024, j'ai exprimé ma solidarité avec la famille Harris lors d'une interview dans des médias nationaux, à la suite du verdict confirmant les meurtres en série de Morgan Harris, Mercedes Myran et Rebecca Contois. En octobre 2024, j'ai participé à la marche de l'Esprit AWA pour Leona, en hommage aux familles des femmes disparues et assassinées sur l'Île-du-Prince-Édouard et dans tout le pays.

Lors de la table ronde AFPT en janvier 2025, j'ai parlé de l'importance de la souveraineté des données autochtones et de la nécessité d'organiser une collecte de données tenant compte des spécificités culturelles. Sans données provenant des communautés, les politiques risquent d'être inefficaces. J'ai également abordé la question de la traite des êtres humains – un thème révélant des défaillances

systémiques – qui touche tout particulièrement les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans les régions rurales et isolées.

En mars 2025, j'ai prononcé un discours de bienvenue lors du Forum national virtuel sur les Appels à la justice. J'ai ensuite prononcé un bref discours lors du dîner de réseautage de l'APN, dans le cadre de la séance de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, à New York. J'ai également rencontré des représentants de l'Indigenous Relations Secretariat de l'Île-du-Prince-Édouard, qui m'ont invité à faire partie du groupe de travail autochtone provincial sur les FFADA.

Le 5 mai 2025, à l'occasion de ma deuxième participation à la Journée de la robe rouge sur l'Epekwitk, j'ai prononcé un discours en insistant sur le fait que six années s'étaient écoulées depuis le Rapport final de l'Enquête nationale. Sur les 231 Appels à la justice, seul un petit nombre a fait l'objet d'une véritable mise en œuvre. Je l'ai dit clairement : les paroles ont été dites, les actes doivent commencer.

Je suis déterminé à faire pression pour que des mesures concrètes soient prises, que les mesures de protection soient renforcées et que les auteurs de délits soient punis. Il est temps de faire mieux.

La voie à suivre

Le Bureau du Chef régional de l'APN sur l'Î.-P.-É. continuera de centrer ses efforts sur le renforcement de la représentation des Micmacs d'Epekwitk et l'obtention de résultats significatifs pour leurs nations. Les principales priorités seront de faire progresser l'action climatique menée par les Premières Nations, de protéger nos droits à la terre et à l'eau, d'élargir les possibilités en matière d'énergie propre et de veiller à ce que notre langue et notre culture continuent de prospérer à l'intention des générations futures. Nous ferons

« L'Epekwitk a trouvé en Wendell un chef de file phénoménal qui dirige avec compassion et résilience. Nous sommes maintenant fiers d'être représentés à l'APN. »

– Richard Lush, Première Nation de Lennox Island



Rapports des Chefs régionaux



également pression pour obtenir des aides plus importantes pour le logement, la santé mentale et les infrastructures communautaires; des domaines qui ont un impact direct sur le bien-être de nos familles.

Nous continuerons de travailler avec l'APN, les Premières Nations de Lennox Island et d'Abegweit et tous les Chefs de l'île de la Tortue. Nous soutiendrons leur leadership et nous demanderons aux gouvernements fédéral et provinciaux de rendre des comptes. L'un de nos principaux objectifs sera de veiller à ce que les points de vue des Micmacs soient entendus durant l'élaboration de politiques, qu'il s'agisse d'une stratégie sur le climat ou d'une planification économique.

Nous envisageons également d'élargir les partenariats avec les jeunes, les aînés et les membres des communautés afin de nous assurer que leurs avis guident notre chemin commun. Grâce à notre unité, à notre plaidoyer stratégique et au respect de nos traditions, nous pouvons bâtir un avenir ancré dans nos droits, nos connaissances et notre résilience. Nous allons de l'avant ensemble, en tant que peuples forts et souverains de cette terre.

Conclusion

Ensemble, nous avons réalisé des progrès significatifs dans la protection des droits, des points de vue et de l'avenir des Micmacs. Grâce à notre unité et à la défense de nos intérêts, nous établirons des communautés plus fortes, enracinées dans la culture, la langue et la terre. Nous continuons notre parcours, guidés par nos ancêtres, inspirés par nos jeunes et animés par notre vision commune de l'Epekwitk.

Wela'lioq, Ensemble, nous avançons portés par la force et l'unité.





Chef régional Francis Verreault-Paul, Québec et Labrador

Je suis honoré de présenter le rapport annuel d'activités de 2024-2025 pour l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), mon premier à titre de Chef régional.

Introduction

Le bien-être des Premières Nations et le respect des droits ancestraux et issus de traités restent ce qui anime et unit notre Assemblée, l'APNQL. Il s'agit du mandat que nous avons reçu de notre peuple, tant de ceux qui vivent dans nos communautés que de ceux qui vivent en milieu urbain, et c'est notre mandat collectif. Cependant, dans le contexte politique actuel, les relations avec les autres ordres de gouvernement, en particulier avec le gouvernement provincial, exigent beaucoup de temps, d'énergie et de ressources humaines qui devraient autrement être consacrés à nos propres priorités.

Principales questions et activités régionales

Les Premières Nations de la région Québec-Labrador font régulièrement face à des relations difficiles avec le gouvernement provincial du Québec. Malgré quelques motions de l'Assemblée nationale du Québec engageant à la reconnaissance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) au Québec, le gouvernement n'a toujours pas n'a pas enchâssé la Déclaration des Nations Unies dans la législation provinciale. Depuis que je suis devenu Chef de l'APNQL, j'ai exprimé le souhait au gouvernement du Québec de développer une nouvelle approche basée sur la « réconciliation législative », un concept développé par la professeure Naiomi Metallic, originaire de la Première Nation de Listuguj. Ce concept évoque notamment les pouvoirs législatifs des gouvernements pour reconnaître, protéger et mettre en œuvre les droits ancestraux des Premières Nations.

Nous avons abordé le gouvernement du Québec avec cette approche de renouveau. Certains résultats positifs sont attendus, mais il existe toujours une grande réticence de la part du Québec à s'avancer sur la reconnaissance formelle et textuelle des droits ancestraux. À ce niveau, le langage législatif du Québec comprend régulièrement des termes archaïques ou peu engageants afin de promouvoir et de protéger les droits ancestraux des Premières Nations.

Sur le terrain du concret, la plupart des préoccupations des Premières Nations ne sont pas prises en compte. En matière de consultation sur la stratégie gouvernementale sur le caribou forestier, une espèce en danger, il a été démontré en Cour supérieure que le Québec n'a pas agi selon l'honneur de la Couronne et par conséquent de mauvaise foi. Ce jugement a été rendu en juin 2024 et, à ce jour, le Québec n'a toujours pas dévoilé de stratégie sur le caribou forestier.

Le gouvernement provincial a utilisé tous les moyens juridiques à sa disposition, jusqu'à la Cour suprême du Canada, pour tenter d'invalider cette loi fédérale et de rendre inapplicables les lois des Premières Nations. Bien que la Cour suprême ait largement confirmé la validité et la pertinence de la loi, le gouvernement



provincial a retardé l'application de celle-ci pendant quatre ans et ne s'est nullement soucié des conséquences négatives de ses actions sur les enfants des Premières Nations. Le gouvernement du Québec continue d'entraver l'application de la loi par des mesures administratives et procédurales.

Au moment où se tient cette assemblée, nos équipes travaillent activement sur un projet de loi du Québec qui modifie le régime forestier du Québec.

L'adoption de ce projet de loi aurait comme effets, notamment, de réduire l'imputabilité du Québec vis-à-vis de ses devoirs envers les

Premières Nations en accordant plus de pouvoirs à l'industrie forestière qui exercerait des fonctions sur des portions de territoires quasi-privatisés au bénéfice de l'industrie forestière.

Par ailleurs, il affaiblirait considérablement la souveraineté des Premières Nations sur leurs territoires en rendant plus difficile l'exercice des droits ancestraux que la loi ne reconnaît pas véritablement.

Du côté du gouvernement fédéral, l'arrivée d'un nouveau gouvernement et le contexte international amène de nouveaux défis. Devant la volonté affirmée du gouvernement du Canada de favoriser l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole, et de développer des infrastructures de transport des ressources, le consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations est nécessaire. Lors de la dernière campagne électorale fédérale, l'APNQL a axé sa communication sur la mise en application intégrale de la Déclaration des Nations Unies qui tarde à se faire.

Finalement, depuis le début de mon mandat, les Chefs et Grands Chefs de l'APNQL ont souligné à plusieurs reprises les enjeux de le sous-financement et l'absence des corps policiers culturellement sécurisants vécu dans leurs communautés. La crise des dépendances, un indicateur important de la santé de la population, nous poussent encore plus à réclamer que cesse la discrimination et le sous-financement envers les corps de police des Premières Nations.

Portefeuille national n° 1

L'APNQL est activement engagée dans la défense et la reconnaissance des droits et des titres ancestraux des Premières Nations. Nous avons plusieurs enjeux en ce qui a trait au respect du cadre constitutionnel des droits ancestraux par le législateur québécois dans ses diverses lois notamment en matière de territoire, ressources et énergie ainsi que la reconnaissance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration sur les droits des Premières Nations aux langues ancestrales.

Le régime forestier du Québec est un dossier majeur sur lequel travaille l'APNQL puisque les droits ancestraux des Premières Nations ne sont pas encore reconnus à leur pleine portée.



Rapports des Chefs régionaux



Portefeuille national n° 2

À ce niveau, l'APNQL travaille à consolider sa relation avec Services aux autochtones Canada (SAC) afin de recevoir l'appui du ministère dans le processus de transfert de responsabilités en assurant la pleine reconnaissance des droits à la gouvernance et à l'autodétermination. L'APNQL travaille activement pour que ses réalités régionales soient reflétées dans l'entente définitive sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Nous travaillons également à ce que les gouvernements reconnaissent et respectent les législations et l'application des lois des Premières Nations notamment en matière d'enfance et de famille.



Portefeuille national n° 3

L'APNQL défend le rôle et l'importance des corps de police des Premières Nations. Le sous-financement structurel des corps de police est un enjeu crucial pour les Premières Nations au Québec-Labrador. Nos actions sont orientées vers la reconnaissance des corps de police des Premières Nations comme services essentiels afin de répondre adéquatement à la crise des dépendances qui affecte les communautés ainsi que les différents enjeux de sécurité publique. Des correspondances ont été partagées avec le premier ministre et les ministres par rapport à la nécessité de légiférer en la matière.

La voie à suivre/se tourner vers l'avenir

Je continuerai, en tant que Chef de l'APNQL, de valoriser une relation de gouvernements à gouvernement basé sur le respect. Peu importe les dossiers, le respect des droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations et le respect du droit à l'autonomie gouvernementale inhérent devront former le socle à la base de toutes les discussions.

Conclusion

En conclusion, je souhaite que notre assemblée annuelle soit productive pour le respect de nos droits ancestraux et issus de traités, pour nos Premières Nations, nos enfants et nos familles et pour les sept générations qui suivront.

Avec respect et bienveillance.

Francis Verreault-Paul, Chef régional du Québec et du Labrador.



Chef régional Abram Benedict, Ontario

Aanii, Boozhoo, Kwekwe, Shekoli, Sekoh, Waachiyaa

Au nom des 133 Premières Nations de l'Ontario, j'ai le plaisir de contribuer au présent rapport annuel, qui fait le point sur les travaux en cours dans mon bureau et notre région, y compris au sein des portefeuilles dont je fais partie.

Au bureau du Chef régional de l'Ontario, nous travaillons en nourrissant une vision axée sur le changement. Nous sommes déterminés à améliorer la situation des Premières Nations dans la province. Pendant la première année de mon mandat, plusieurs dossiers se sont révélés prioritaires pour la plupart des communautés. Dans le cadre de discussions avec des dirigeants et des

représentants de gouvernement, nous nous efforçons d'accomplir des progrès et de faire avancer nos intérêts communs.

Notre bureau travaille dans certains dossiers prioritaires, conformément aux mandats conférés par les Chefs-en-Assemblée. Nous faisons pression sur les gouvernements actuels pour qu'ils s'attaquent aux problèmes et aux préoccupations des Premières Nations.

Principales questions et activités régionales

Alors que je termine ma première année en tant que Chef régional de l'Ontario, je peux dire que les Chefs de l'Ontario et le bureau du Chef régional ont été très actifs au cours de cette année. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le Comité exécutif de l'APN et les Chefs de l'Ontario au cours de cette nouvelle année.

Entente de règlement définitive sur la protection de l'enfance

Le 26 février 2025, les Chefs de l'Ontario ont tenu une Assemblée extraordinaire des Chefs pour examiner l'entente conclue entre le Canada, les Chefs de l'Ontario et la Nishnawbe Aski Nation (NAN) pour la réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations de l'Ontario. Sous la direction des Chefs de l'Ontario, l'équipe des Chefs de l'Ontario et la Nishnawbe Aski Nation ont travaillé sans relâche à la conclusion d'un projet d'entente avec le Canada en vue de mener une réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille.

Nos dirigeants ont été clairs : la discrimination contre les enfants et les familles doit cesser maintenant. Nous avons besoin des outils adéquats pour mettre fin à des décennies de discrimination et ainsi continuer de bâtir et faire progresser nos nations, tout en soutenant nos ressources les plus précieuses : nos enfants. Le 26 février 2025, les Chefs ont voté massivement en faveur de l'acceptation de l'entente de réforme proposée avec le Canada.





Rapports des Chefs régionaux



Cette entente versera 8,5 milliards de dollars à nos communautés pendant toute sa durée, ce qui permettra à celles-ci de mettre en œuvre des réformes significatives selon leurs propres conditions. Elle comprend des ressources pour des programmes importants, tels que la prévention, qui seront dirigées par les nations elles-mêmes pour aider au mieux leurs enfants et leurs familles.

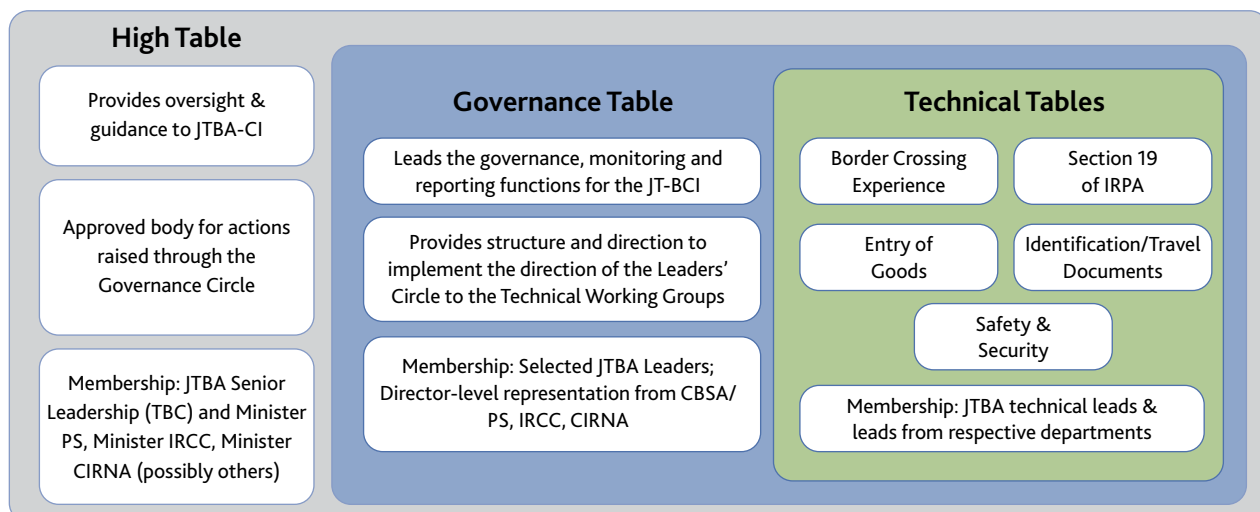
Il s'agit d'une étape importante. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour parvenir à un véritable soutien holistique de nos enfants et de nos familles. Les Chefs de l'Ontario continueront de défendre et de promouvoir la modernisation et modification des programmes coloniaux devenus obsolètes que subissent nos familles. Nous continuerons de soutenir nos communautés dans l'exercice de leur compétence inhérente, et nous travaillerons avec nos partenaires et les gouvernements pour apporter des changements significatifs.

Jay Treaty Border Alliance

Anciennement appelée la Northern Tribal Border Alliance, la Jay Treaty Border Alliance (JTBA) a été créée en 2017 par des gouvernements tribaux et des communautés des Premières Nations. L'objectif est d'unir les efforts pour protéger les droits mentionnés dans le Traité de Jay, établir des relations de travail efficaces avec l'United States Customs and Border Protection et l'Agence des services frontaliers du Canada et régler les problèmes propres à la frontière américano-canadienne.

La JTBA travaille en collaboration avec le gouvernement du Canada afin de proposer des modifications législatives permettant aux membres des Premières Nations nés aux États-Unis d'obtenir le droit d'entrer au Canada. Elle souhaite lancer des réformes législatives qui faciliteront l'entrée de nos membres au Canada. Nous continuerons ce travail et nous examineront collectivement les nombreux défis liés à la frontière internationale.

Jay Treaty Border Alliance Collaboration Initiative – Governance Framework





Rapports des Chefs régionaux



Le cadre de gouvernance de la JTBA comprend cinq tables techniques :

- Expérience des mouvements transfrontaliers
- Entrée des marchandises
- Documents d'identité ou de voyage
- Sûreté et sécurité
- Droit d'entrée

Le cadre comprend également la table de la gouvernance et la table des niveaux élevés. Dans le diagramme ci-dessous, les tables techniques épaulent les tables de droite à gauche.

Portefeuille national n° 1 – Terres, territoires et ressources

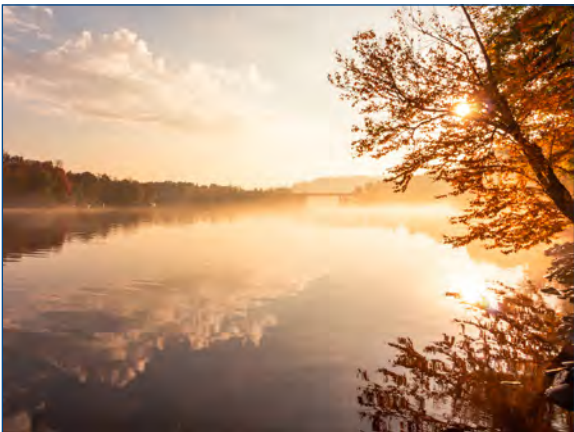
Le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) s'emploie à soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres et à obtenir une indemnisation équitable à l'égard des Premières Nations en cas de manquement aux obligations de la Couronne. Les principales priorités liées à ces objectifs sont la réforme et l'amélioration de la Politique sur les ajouts aux réserves et de la Politique sur les revendications particulières. Le CCTTR continue de conseiller l'APN sur la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves, tout en veillant à ce que les Premières Nations participent pleinement à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique. L'APN, en collaboration avec les Premières Nations, continue de travailler à la préparation conjointe d'une réforme de la Politique sur les revendications particulières. Soutenue par le CCTTR, l'APN continuera de s'entretenir avec le gouvernement du Canada de la mise sur pied conjointe d'un modèle consensuel de Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières.



Portefeuille national n° 2 – Eau potable de qualité

Le principal sujet de ce portefeuille est le projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations. Malheureusement, le 7 janvier 2025, en raison de la prorogation du Parlement par le premier ministre

Trudeau, le projet de loi C-61 est mort au feuilleton. Avant la prorogation, le projet de loi C-61 avait obtenu le soutien de tous les partis et était passé à l'étape du rapport présenté à la Chambre des communes. À la suite de l'élection, l'avenir du projet de loi est incertain et cette situation continue de perpétuer les injustices auxquelles sont confrontées les Premières Nations, sans compter que nombre d'elles sont encore soumises à des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable, parfois depuis des décennies. L'adoption du projet de loi C-61 est essentielle pour respecter des normes fondamentales en matière de droits de la personne et favoriser la réconciliation économique. Elle permettrait aux Premières Nations de mettre sur pied des infrastructures durables essentielles à leur santé et à leur bien-





Rapports des Chefs régionaux



être. Nous continuerons de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'engage à travailler avec les Premières Nations au règlement de questions liées à l'eau et à présenter de nouveau le projet de loi C-61, une fois que les lettres de mandat auront été émises.

La voie à suivre ou perspectives d'avenir

Je suis très honoré de faire partie des Chefs de l'Ontario en tant que Chef régional de l'Ontario. Je sais que vous avez beaucoup de décisions à prendre quotidiennement avec vos Conseils pour vos communautés.

Il y a évidemment des défis, mais aussi des victoires. J'ai hâte de célébrer les réalisations de l'an prochain, tout en continuant de travailler au renforcement de nos communautés.



Je tiens à remercier toutes les personnes chargées de recueillir des données, d'organiser les réunions, de rédiger des fiches de renseignements et de veiller à ce que nous disposions de l'information la plus récente pour accomplir nos mandats. Tout au long de l'année, grâce à mes rapports mensuels, je tiendrai les dirigeants informés des initiatives politiques, des efforts de mobilisation communautaire et du travail de collaboration réalisé au sein des Chefs de l'Ontario. Ces rapports présentent des comptes rendus sur des questions récentes, des visions stratégiques et des exposés sur les développements importants ayant une incidence sur les Premières Nations dans l'ensemble de l'Ontario. Voyagez en toute sécurité, le cas échéant, et demeurez prudents.

Conclusion:

Pour terminer, je tiens à souligner le travail de soutien et de collaboration que j'ai accompli pour faire connaître le leadership progressiste et visionnaire des Premières Nations de toute la région. Au cours de l'année à venir, l'Ontario continuera de suivre l'orientation des Chefs en Ontario et ailleurs au pays.

Niawenko:wa
Abram Benedict
Chef régional de l'Ontario



Rapports des Chefs régionaux



Chef régional Willie Moore, Manitoba

Tansi. Je vous présente en toute humilité mon premier rapport annuel en tant que Chef régional du Manitoba nouvellement élu, le 24 juillet 2024. Au nom de nos Chefs, de nos aînés, de nos conseils et de nos communautés, c'est empli d'une profonde humilité et d'un grand honneur que je vous souhaite la bienvenue sur notre territoire, les terres ancestrales qui nourrissent notre peuple depuis des temps immémoriaux. Nous sommes réunis ici non seulement en tant que dirigeants, mais aussi en tant que gardiens de nos nations, de nos langues, de nos traditions et de notre avenir commun. Je vous souhaite une excellente Assemblée.

Introduction

Représentant 63 fières communautés des Premières Nations au Manitoba, je porte en moi les voix de nos aînés, de nos jeunes, de nos dirigeants et de nos membres communautaires. Ces voix sont enracinées dans des traditions profondes et des responsabilités sacrées, qui sont transmises de génération en génération. Ensemble, nous continuons de défendre nos droits, de protéger nos terres et nos eaux et de veiller à ce que nos nations prospèrent selon nos propres conditions.

Cette année a été marquée par des avancées importantes, mais aussi par de nouveaux défis à relever. Qu'il s'agisse de faire progresser le logement et les infrastructures, de soutenir les familles et les enfants ou de défendre notre souveraineté, notre travail repose sur l'unité et l'appartenance à la nation.

Principales questions et activités régionales

L'an dernier, la région du Manitoba de l'APN a continué de centrer ses efforts sur les priorités établies par les 63 Premières Nations que nous avons l'honneur de représenter. Notre travail repose sur l'écoute des communautés et la prise de mesures d'une manière responsable, unie et respectueuse de nos identités, de nos histoires et de nos systèmes de gouvernance distinctifs.

Bien-être des enfants et des familles des Premières Nations

Obtenir le contrôle par les Premières Nations du bien-être des enfants reste une priorité de premier plan. Nous continuons de plaider pour la mise en œuvre et le financement complets du projet de loi C-92, tout en soutenant les nations dans l'affirmation de leur compétence et le rétablissement des systèmes traditionnels de parenté pour protéger et élever nos enfants au sein de leurs communautés d'origine.





Rapports des Chefs régionaux



Logement, infrastructures et eau potable

L'accès à un logement sécuritaire, à une eau potable de qualité et aux infrastructures essentielles reste un droit humain et une préoccupation majeure. La région du Manitoba de l'APN a travaillé avec des partenaires fédéraux et provinciaux dans le but d'obtenir un financement durable à long terme qui réponde aux besoins réels des communautés – et non à des calendriers imposés ou à des cadres coloniaux.

Santé

La région du Manitoba de l'APN soutient des systèmes de santé communautaires fondés sur les connaissances traditionnelles et l'autodétermination. Nous continuons de participer à des initiatives de transformation des soins de santé afin de garantir des soins sécuritaires sur le plan culturel, de meilleurs résultats et un accès équitable dans toutes les régions.

Action climatique et gestion des terres

Nos nations sont à l'avant-garde de la protection des terres et des eaux dont elles dépendent pour leur subsistance. La région du Manitoba de l'APN a soutenu le leadership environnemental, les stratégies d'adaptation au climat et les efforts de remise en état des terres en s'appuyant sur les responsabilités sacrées qui incombent aux Premières Nations en tant que gardiennes de la terre.

Éducation et revitalisation des langues

Nous faisons progresser les systèmes d'éducation dirigés par les Premières Nations en mettant l'accent sur la revitalisation des langues, l'apprentissage axé sur la terre et les programmes scolaires qui reflètent nos visions du monde, nos histoires et nos nations. La langue est au cœur de notre identité, et la revitaliser est un acte de souveraineté.

Réforme de la justice et des services de police

Les Premières Nations au Manitoba continuent de lutter pour obtenir une réforme de la justice et des services de police communautaires qui garantissent la sécurité et respectent notre compétence. Nous préconisons la mise en place de systèmes de justice des Premières Nations qui reflètent des méthodes réparatrices et





Rapports des Chefs régionaux



traditionnelles. Tout au long de l'année, notre région est restée active à toutes les tables, a plaidé lors de réunions bilatérales et a soutenu le leadership des Chefs et Conseils. Ces efforts s'inscrivent dans notre vision commune : des Premières Nations fortes, souveraines et prospères pour les générations à venir.

Voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

Au fur et à mesure qu'elle va de l'avant, la région du Manitoba de l'APN assume indéfectiblement ses responsabilités envers son peuple, ses terres et les générations futures. Les 63 Premières Nations de notre région déploient des efforts importants pour récupérer leur compétence, protéger leurs droits et réédifier des nations fortes, autodéterminées et enracinées dans leurs langues, leurs cultures et leurs lois.



C'est à nous, aînés, gardiens du savoir, jeunes et dirigeants, qu'il appartient de tracer la voie à suivre. Nous continuerons de faire pression pour obtenir la pleine mise en œuvre de nos droits inhérents et issus des traités dans tous les secteurs, notamment la protection de l'enfance, la santé, l'éducation, le logement et la justice. Nous plaçons la mise en place de modèles de financement durables et équitables qui reflètent les besoins réels de nos communautés, à savoir les plans et priorités établis par les Premières Nations. La revitalisation des langues, la protection des terres et le développement économique forment les piliers centraux de ce parcours. Ce travail nécessite l'unité entre les nations, la collaboration avec d'autres régions et une reddition de compte à tous les niveaux de gouvernement. Nous bâtissons un avenir qui permettra à nos enfants de grandir en étant fiers de leur identité et dans des communautés saines. La voie à suivre est celle de la force, de la souveraineté et de l'appartenance à la nation. Ensemble, nous continuerons de faire valoir, de restaurer et de réclamer ce qui nous a toujours appartenu.

Conclusion

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes nos communautés, à tous les Chefs et à tous les dirigeants régionaux pour leur dévouement sans faille. Dans le cadre de notre progression commune, le présent rapport reflète notre travail, mais il rappelle aussi que notre avenir est aussi solide que notre engagement les uns envers les autres.

*Nous vous remercions de vous être joints à nous.
Bon retour chez vous en toute sécurité. Ekosi.*



Chef régional Bobby Cameron Saskatchewan

Tansi, Bedlanet'e, Hau, tonesked yaun? Au nom des 74 Premières Nations, des anciens combattants, du Comité exécutif, du personnel et du Sénat de la Fédération des Nations autochtones souveraines (FNIS), je vous souhaite la bienvenue sur les terres ancestrales et les territoires non cédés des Cris, des Denesytinés, des Saulteaux, des Dakota, des Nakota et des Lakota de Kisiskâciwan (Saskatchewan).

Introduction

L'importance cruciale de l'éducation en tant que droit issu de traités pour les Premières Nations renforce le besoin de souveraineté, de gouvernance et de financement adéquat. Elle ouvre la voie à la promotion d'un système éducatif solide et adapté à la culture, qui préserve la langue, l'identité et le bien-être.

L'éducation est un droit inhérent issu de traités des Premières Nations. En tant que nations souveraines, les Premières Nations ont le droit fondamental de régir tous les aspects de l'éducation, de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire. La responsabilité de veiller à ce que les élèves des Premières Nations reçoivent une éducation équitable et de qualité incombe à la Couronne, comme le prévoient les accords conclus dans le cadre des traités. Notre cadre de réforme de l'éducation définit clairement les rôles et les responsabilités, renforce la gouvernance et l'obligation de rendre compte, et souligne la nécessité d'un financement dédié et adéquat. Ces éléments sont essentiels pour que les élèves des Premières Nations bénéficient des ressources et des possibilités dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Grâce à la collaboration à l'échelle nationale et à nos activités de plaidoyer, nous continuons à faire progresser l'éducation des Premières Nations, en fournissant une orientation politique, des conseils et des recommandations. Notre vision donne la priorité à une éducation équitable, sûre et adaptée à la culture, offrant aux élèves des Premières Nations des moyens de s'affirmer. Conscients que la langue et la culture sont essentielles à l'identité et au bien-être, nous plaçons pour des systèmes éducatifs qui intègrent les connaissances et les traditions autochtones. En assurant le contrôle de l'éducation par les Premières Nations et en garantissant un financement adéquat, nous pouvons favoriser des milieux d'apprentissage qui soutiennent la réussite des étudiants des Premières Nations, renforcent les communautés et améliorent la qualité de vie.

Principales questions et activités régionales

1. Obligations et compétences en matière de traités

- Veiller à ce que la Couronne s'acquitte pleinement de ses obligations en matière d'éducation en tant que droit issu de traités.
- Plaider pour que les Premières Nations contrôlent leurs systèmes éducatifs afin de refléter leur souveraineté et leur autodétermination.



2. Financement de l'équité et de la durabilité

- Remédier au sous-financement chronique et garantir des engagements financiers durables et à long terme pour l'éducation des Premières Nations.
- Faire pression pour que les modèles de financement reflètent les coûts et les besoins réels, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le personnel enseignant et l'élaboration des programmes éducatifs.

3. Des programmes éducatifs adaptés à la culture

- Élaborer et mettre en œuvre des cadres éducatifs qui intègrent les langues, les traditions et les systèmes de connaissances autochtones.
- Résister aux programmes éducatifs provinciaux et fédéraux, qui nous sont imposés et ne tiennent pas compte des réalités et de l'histoire des Premières Nations.

4. Renforcement des capacités et de la formation du personnel enseignant

- Accroître le soutien au personnel enseignant des Premières Nations, y compris la formation, les voies de certification et le développement professionnel.
- Renforcer les stratégies de recrutement et de maintien en poste des enseignants et de l'encadrement autochtone dans les écoles.

5. Accès et réussite des étudiants

- S'attaquer aux obstacles tels que l'isolement géographique, le transport et les lacunes technologiques qui entravent l'accès des élèves à une éducation de qualité.
- Soutenir le bien-être des étudiants en abordant la santé mentale, l'identité culturelle et les approches d'apprentissage communautaire.

6. Plaidoyer politique et négociation

- Lancer des négociations à l'échelle nationale et régionale pour obtenir des engagements en matière de financement de l'éducation et de droits issus de traités.
- Collaborer avec les dirigeants et les organisations autochtones pour présenter des recommandations politiques unifiées.

7. Modèles d'éducation communautaires

- Soutenir la création d'autorités éducatives dirigées par les Premières Nations et chargées d'administrer les écoles à l'échelle locale et de prendre des décisions relatives aux programmes éducatifs.
- Développer les programmes d'immersion linguistique et les initiatives culturelles dans les écoles.



« L'éducation n'est pas un privilège, c'est un droit issu de traités. Les Premières Nations jouissent du droit inhérent de gouverner et de façonner leurs propres systèmes éducatifs, en veillant à ce que les générations futures s'épanouissent dans leur culture et leur identité, et mettant à profit leurs connaissances. »



Rapports des Chefs régionaux



8. Programmes de développement des capacités

- Offre des bourses d'études, des programmes de mentorat et des possibilités de formation spécialisée aux étudiants des Premières Nations qui poursuivent une carrière dans l'enseignement.
- Renforcer les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur pour améliorer la représentation et la réussite des Autochtones.

9. Collecte des données et production de rapports

- Mettre en place des mécanismes de suivi des résultats en matière d'éducation et cerner les lacunes en ce qui concerne le financement, les taux de réussite et l'allocation des ressources.
- Utiliser des approches fondées sur les données recueillies pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur de changements aux politiques.

10. Sensibilisation et adhésion du public

- Sensibiliser le grand public et les décideurs politiques à l'importance de l'éducation en tant que droit issu de traités.
- Promouvoir les mobilisations et les campagnes citoyennes afin d'amplifier les voix des Premières Nations sur la réforme de l'éducation.

Portefeuille national n° 1 - Éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année et postsecondaire

L'éducation est un droit fondamental des Premières Nations, qui garantit un accès équitable à des possibilités d'apprentissage de qualité, de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire. Cependant, des défis systémiques persistent et nécessitent des réformes urgentes pour répondre aux besoins des étudiants des Premières Nations.



Éducation de la maternelle à la 12^e année

L'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année est confrontée à des disparités constantes en matière de financement, d'infrastructures et de programmes scolaires. De nombreuses écoles des Premières Nations perçoivent beaucoup moins de fonds que les établissements provinciaux, ce qui a une incidence sur les ressources, les salaires des enseignants et les conditions de travail dans les salles de classe. En outre, les programmes éducatifs manquent souvent de contenus autochtones, ce qui limite la pertinence culturelle et l'engagement des élèves. Les programmes linguistiques et culturels sont essentiels pour préserver l'identité et renforcer la réussite scolaire, mais ils restent sous-financés ou soutenus de manière incohérente. Les efforts visant à renforcer la gouvernance par le biais d'autorités éducatives dirigées par les Premières Nations ont pour but de renforcer le contrôle à l'échelle locale et d'améliorer les résultats.



Rapports des Chefs régionaux



Enseignement post-secondaire

Les étudiants des Premières Nations qui poursuivent des études supérieures se heurtent souvent à des obstacles tels que les contraintes financières, l'accès limité à des services de soutien et les inégalités systémiques au sein des établissements. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) fournit une aide financière, mais la demande dépasse de loin le financement disponible. Il est essentiel de développer les bourses, les initiatives de mentorat et les soutiens académiques culturellement pertinents afin d'augmenter les taux d'obtention de diplômes et de réussite professionnelle.

Portefeuille national n° 2 - Décisions unilatérales de Services aux Autochtones Canada en matière de programmes éducatifs

Services aux Autochtones Canada (SAC) a toujours pris des décisions unilatérales concernant les programmes éducatifs pour les Premières Nations, souvent sans véritable consultation avec les dirigeants, les enseignants ou les communautés autochtones. Ces politiques imposées ne tiennent souvent pas compte des besoins, des aspirations et des cultures uniques des élèves des Premières Nations, dont découlent des problèmes systémiques au niveau des résultats scolaires.

L'une des préoccupations majeures est l'imposition de modèles fédéraux de financement qui ne reflètent pas les réalités des écoles des Premières Nations, notamment les coûts réels de la prestation d'une éducation de qualité et culturellement pertinente. Les décisions en matière de financement sont souvent prises sans transparence, ce qui cause de l'incertitude financière et des lacunes dans des programmes cruciaux tels que la revitalisation linguistique, le soutien en santé mentale et le transport des élèves. De plus, SAC a introduit des politiques normalisées qui s'alignent sur les systèmes provinciaux plutôt que de reconnaître le droit inhérent des Premières Nations à une éducation autodéterminée. Ces politiques peuvent inclure des mandats concernant les programmes éducatifs, des structures administratives et des exigences en matière de rapports qui ne reflètent pas les systèmes de connaissances ou les modèles de gouvernance autochtones. Ces décisions unilatérales sapent les efforts visant à mettre en place des autorités éducatives contrôlées par les Premières Nations, qui accordent la priorité à la préservation de la culture et à l'excellence académique.

« L'éducation autochtone est le fondement de l'identité, de la culture et de la souveraineté. Honorer nos systèmes de connaissances signifie s'assurer d'un avenir empreint de force et de résilience. »

Portefeuille national n° 3 - Réforme du financement des infrastructures scolaires autochtones

Les infrastructures éducatives autochtones jouent un rôle essentiel en garantissant des milieux d'apprentissage sûrs, équitables et culturellement adaptés aux élèves des Premières Nations. Historiquement, les investissements inadéquats dans les installations scolaires, la technologie et les ressources





Rapports des Chefs régionaux



essentielles ont contribué aux disparités au niveau des résultats scolaires. L'élan actuel en faveur d'une réforme des infrastructures vise à combler ces lacunes et à créer des espaces durables et de qualité pour les apprenants autochtones.

L'un des principaux enjeux de la réforme des infrastructures est d'assurer un financement équitable et à long terme. De nombreuses écoles des Premières Nations manquent d'entretien, d'installations modernes et d'accès à la technologie, ce qui entraîne une surpopulation et des conditions peu sûres. Le gouvernement fédéral s'est engagé à financer l'amélioration des infrastructures, mais les fonds alloués sont souvent inférieurs aux besoins réels, ce qui prive

de nombreuses communautés d'un soutien suffisant. La construction d'espaces d'apprentissage adaptés à la culture constitue un autre volet de la réforme. Les dirigeants des Premières Nations plaident en faveur d'écoles conçues pour refléter les systèmes de connaissances autochtones, y compris des centres d'apprentissage axés sur la terre, des classes d'immersion linguistique et des espaces qui honorent les pratiques traditionnelles. Ces initiatives garantissent que l'éducation reste alignée sur l'identité culturelle tout en renforçant l'engagement des élèves.

En outre, il est essentiel d'aborder la question de la résilience climatique et de la durabilité. De nombreuses écoles des Premières Nations sont confrontées à des problèmes environnementaux tels que les inondations, une mauvaise isolation et des installations vieillissantes. La réforme des infrastructures doit donner la priorité à des constructions durables et économes en énergie, qui répondent aux besoins des communautés tout en garantissant la durabilité à long terme.

Portefeuille national n° 4 - Organisme national autochtone de régulation des jeux pour les Premières Nations

La mise en place d'un organisme national de réglementation des jeux autochtones pour les Premières Nations est une étape cruciale pour garantir la souveraineté des Premières Nations sur les activités et les recettes des jeux. Les Premières Nations plaident depuis longtemps en faveur de l'autonomie en matière de jeux, conscientes de leur potentiel pour générer de la croissance économique, financer des services essentiels et renforcer le développement communautaire. Un organisme national de réglementation assurerait la surveillance et veillerait à ce que les activités en matière de jeu soient conformes aux valeurs, aux cadres juridiques et aux priorités économiques des Premières Nations.

L'un des principaux objectifs d'un tel organisme de réglementation serait d'établir des règlements cohérents pour toutes les entreprises de jeux des Premières Nations. Actuellement, les politiques varient d'une province à l'autre, ce qui oblige souvent les Premières Nations à relever des défis juridiques et juridictionnels complexes. Un cadre national permettrait de rationaliser l'octroi des licences, la conformité et les accords de partage des recettes, renforçant ainsi le contrôle des Premières Nations sur les revenus du jeu. Le réinvestissement économique et la durabilité constituent un autre point essentiel. Un organisme de réglementation spécialisé veillerait à ce que les recettes des jeux profitent directement aux communautés



Rapports des Chefs régionaux



des Premières Nations, en finançant les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et les programmes culturels. Une gestion financière et des structures de gouvernance transparentes seraient nécessaires pour protéger les intérêts des Premières Nations et prévenir toute ingérence extérieure. En outre, cet organisme de régulation superviserait le volet éthique en matière de pratiques de jeu, en encourageant les initiatives responsables, en traitant les problèmes de dépendance et en appliquant les normes de fair-play. Les considérations culturelles, y compris l'intégration des traditions et des valeurs autochtones dans les établissements de jeux, seraient également une priorité.

En établissant un cadre de réglementation des jeux dirigé par les Premières Nations, celles-ci peuvent renforcer leur indépendance économique, défendre leur souveraineté et s'assurer que les recettes tirées des jeux contribuent à leur prospérité à long terme. Pour mener à bien cette initiative, la collaboration entre dirigeants et experts juridiques sera essentielle.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Le renforcement du contrôle des Premières Nations sur l'éducation, la garantie d'un financement équitable et la priorité donnée à l'intégration des connaissances des Premières Nations sont des éléments essentiels pour remédier aux disparités. Des réformes durables donneront aux élèves des Premières Nations les moyens de s'affirmer, en veillant à ce que les systèmes éducatifs reflètent leurs droits, leurs cultures et leurs aspirations.

Un dialogue approfondi avec les dirigeants des Premières Nations est essentiel. Une véritable souveraineté en matière d'éducation exige que SAC soutienne les cadres dirigés par les Autochtones, en veillant à ce que les gouvernements des Premières Nations élaborent des politiques et des structures de financement qui servent au mieux leurs élèves. Le plaidoyer en faveur d'un financement équitable, d'une gouvernance des Premières Nations sur l'éducation et de programmes éducatifs adaptés à la culture demeure essentiel pour faire face à des décisions unilatérales et maintenir l'éducation en tant que droit issu de traités.

Il est essentiel que les décisions soient prises par les Premières Nations et que le gouvernement s'engage davantage en faveur du financement. Le renforcement des investissements dans les infrastructures favorisera la réussite des élèves, améliorera les espaces d'apprentissage et confirmera l'éducation en tant que droit issu de traités.



« Les jeux autochtones renforcent les communautés, les économies et la souveraineté, en garantissant que les Premières Nations contrôlent leurs propres entreprises de jeux et en tirent profit. »



Rapports des Chefs régionaux



Conclusion:

Nous restons déterminés à défendre la protection des droits inhérents et des droits issus de traités en matière d'éducation. Nous poursuivrons nos efforts pour faire progresser la compétence des Premières Nations dans ce domaine, en veillant à ce que les communautés conservent le contrôle de leurs systèmes d'apprentissage. Grâce à une collaboration stratégique, nous élaborerons et mettrons en œuvre des stratégies efficaces dans les réseaux éducatifs des Premières Nations et autres, renforçant ainsi les fondements d'une éducation dirigée par les autochtones.

En outre, nous fournirons des conseils politiques et stratégiques en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations à des organisations clés, notamment le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Comité exécutif de l'APN. Notre travail soutiendra la mise en œuvre des recommandations du CNIE et de l'APN, ce qui favorisera des changements significatifs et la reddition de comptes en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations.

Relever les défis et préconiser des solutions demeure une priorité. Nous continuerons à identifier et à résoudre les problèmes auxquels l'éducation des Premières Nations est confrontée, en veillant à ce que les politiques et les cadres correspondent aux besoins, aux droits et aux aspirations des élèves des Premières Nations. Notre engagement continu en faveur de la réforme de l'éducation renforcera l'autodétermination, la préservation de la culture et la réussite scolaire.

Mot de clôture

Notre engagement inébranlable reste axé sur la protection de notre droit inhérent et issu de traités à l'éducation, ainsi que sur l'affirmation de la compétence des Premières Nations. Au fur et à mesure que nous progressons, nous continuerons à défendre nos intérêts, à renforcer la gouvernance et à mettre en œuvre des stratégies garantissant le contrôle de l'éducation par les Premières Nations. Ensemble, nous défendrons les principes de souveraineté, de préservation de la culture et de réussite scolaire pour les générations futures. Continuons à travailler pour un avenir où l'éducation des Premières Nations sera pleinement respectée, reconnue et affirmée.





Rapports des Chefs régionaux



Chef régional Terry Teegee Colombie-Britannique

Chefs, Chefs héréditaires, gardiens du savoir et jeunes, Hadih! Je vous adresse mes salutations depuis le magnifique territoire de Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique (C.-B.) et du Conseil d'administration de l'APN-C.-B., je vous présente le rapport annuel sur les travaux en cours dans notre région et dans le cadre de mes portefeuilles.

Introduction

En tant que Chef régional de la Colombie-Britannique, je continue de défendre les titres et les droits inhérents, les droits issus des traités et la souveraineté des Premières Nations dans notre province diversifiée. L'année écoulée a été marquée par des difficultés et des possibilités importantes, qu'il s'agisse de composer avec les différends commerciaux internationaux, de promouvoir l'action en faveur du climat ou de renforcer nos partenariats économiques. Nous restons vigilants face aux lois provinciales et nationales qui portent atteinte aux titres et aux droits des Premières Nations. Par l'intermédiaire du First Nations Leadership Council, nous avons progressé dans des dossiers importants, tels que la gestion des urgences, la justice, les services de police, le logement et l'itinérance. Notre travail demeure fondé sur le principe selon lequel toute décision concernant les Premières Nations doit être prise après avoir obtenu leur consentement libre, préalable et éclairé.

Principales questions et activités régionales

Le contexte politique actuel exige une démarche réfléchie et stratégique. Le différend commercial international initié par le président américain Donald Trump est un différend entre des puissances coloniales concurrentes, dont aucune ne priorise les intérêts, le titre ou les droits des Premières Nations. Pendant que ces pays coloniaux rivalisent entre eux, les Premières Nations continuent de renforcer leur puissance économique et de demander que les gouvernements respectent les normes minimales énoncées dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies).

Notre réponse à l'urgence climatique s'est intensifiée proportionnellement à l'ampleur croissante des incendies de forêt dans tout le pays, ce qui a conduit à la proclamation d'un état d'urgence. À la suite de la publication du BC First Nations Climate Leadership Agenda, intitulé *From Vision to Action*, qui a nécessité plus de deux ans de dialogue communautaire dans toute la province, nous avons formulé 24 recommandations de haut niveau portant sur 11 thèmes. Ce travail est le reflet de mesures prioritaires locales qui visent à réaliser un changement

« Comment pouvons-nous participer à des missions commerciales visant à promouvoir le développement des ressources pendant que ce gouvernement vient d'adopter à toute vitesse une loi qui bafoue nos droits et menace nos territoires? Nous ne compromettrons pas les progrès réalisés par les Premières Nations dans le cadre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies et nous continuerons à demander sa mise en œuvre intégrale. »



Rapports des Chefs régionaux



transformationnel pour affronter la crise climatique, tout en prévoyant une participation significative des Premières Nations à la gouvernance climatique nationale.

Le projet *Building Climate Resilience from Indigenous Perspectives* (BCRIP) constitue notre plaidoyer international en faveur du climat. D'une durée de quatre ans et financé par Affaires mondiales Canada, il met en relation les Premières Nations de la Colombie-Britannique et les peuples autochtones de la Bolivie, de la Colombie, du Pérou et du Guatemala. L'objectif consiste à mettre en œuvre des solutions autochtones fondées sur la nature et à mettre en commun des connaissances en vue de mener une action climatique commune.

La gestion des urgences a connu des progrès significatifs grâce à des négociations avec le Canada et la Colombie-Britannique. Nous avons obtenu 2,5 millions de dollars pour 34 nouveaux postes à temps plein de coordonnateurs de programmes de gestion des urgences et nous avons comblé le retard dans 34 projets d'atténuation non financés grâce à un financement de 2,8 millions de dollars. Étant donné que les feux de forêt de 2024 ont détruit plus d'un million d'hectares en Colombie-Britannique (une surface bien supérieure à la moyenne sur 20 ans), ces investissements dans la préparation aux situations d'urgence revêtent une importance essentielle.

Le logement et l'itinérance demeurent des sujets prioritaires et urgents pour nos citoyens et nos communautés. Notre Forum sur le logement 2024, qui s'est tenu à Kamloops, en Colombie-Britannique, a souligné la nécessité de consacrer 349,2 milliards de dollars pour combler l'écart entre les Premières Nations et le reste du Canada en matière d'infrastructures d'ici 2030. Nous travaillons à la réalisation du mandat du Conseil du logement et des infrastructures des Premières Nations et avons établi le Comité consultatif des Chefs de la Colombie-Britannique sur le logement et les infrastructures pour nous assurer que l'exécution des programmes correspond à nos besoins.

La revitalisation des langues fait face en permanence à des défis en matière de financement. La résolution 06/2024 de l'APN-C.-B. a rejeté le modèle de financement régional proposé, demandant à la Colombie-Britannique d'allouer des ressources pour la protection et la revitalisation des langues des Premières Nations.



« Il est essentiel que les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada adoptent une position ferme contre le négationnisme des pensionnats indiens, en considérant, à juste titre, cette rhétorique nuisible comme des discours de haine. Les dirigeants politiques doivent reconnaître la gravité des traumatismes subis par les Autochtones dans ces établissements, s'engager auprès des Premières Nations et honorer respectueusement les récits des survivants. »



Rapports des Chefs régionaux



À l'échelon fédéral, nous appuyons le projet de dépôt d'une plainte auprès du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le sous-financement chronique des langues des Premières Nations.

Le plaidoyer de l'APN-C.-B. en faveur des pêches a porté sur l'ébauche du Plan de transition de la salmoniculture en Colombie-Britannique. L'année 2029 est la limite pour terminer la transition comprenant l'abandon de la pisciculture en enclos à filets ouverts. En tant que coprésident du Comité national sur les pêches de l'APN, j'ai demandé la mise en œuvre de l'arrêt Marshall et l'alignement de la Loi sur les pêches sur la Déclaration des Nations Unies.

Le dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées demeure une priorité. Nos représentants ont participé à la troisième table ronde nationale, où nous avons entendu des annonces inquiétantes concernant l'interruption du financement du Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures anonymes. Il s'agit d'un pas en arrière dans le règlement de la crise actuelle.

La réforme de la *Provincial Police Act* continue dans le cadre de notre partenariat avec le BC First Nations Justice Council. Malgré les retards dans l'initiative de modernisation des services de police et de sécurité publique, nous maintenons le fait que la réforme doit s'inscrire dans la Déclaration des Nations Unies. À l'échelon fédéral, la crise des cas d'Autochtones décédés aux mains de la police nous a conduits à demander une enquête nationale sur le racisme systémique au sein des services de police.

Nous avons tenu notre 21e Assemblée extraordinaire annuelle des Chefs les 26 et 27 février 2025. Au cours de celle-ci, nous avons abordé des questions qui revêtent une grande importance pour les Premières Nations, notamment l'incidence des politiques coloniales, le racisme systémique, les effets de la crise climatique et les conséquences des droits de douane américains. Les principales discussions ont porté sur la création de conseils pour les personnes 2ELGBTQIA+ et les femmes, la promotion d'une gouvernance commune avec l'Agence de l'eau du Canada, la réforme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et la demande d'une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police. Les Chefs-en-Assemblée ont adopté 22 résolutions, et les dirigeants présents ont écouté les discours de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse, de la ministre Christine Boyle et de David Eby, premier ministre de la Colombie-Britannique.

Portefeuille national n° 1 : Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies reste au cœur de notre action de plaidoyer. Grâce à notre groupe particulier de la Colombie-Britannique sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU) au sein du ministère de la Justice, nous élaborons des lignes directrices pour nous assurer que les droits des Premières Nations à l'autodétermination, au consentement préalable, libre et éclairé ainsi qu'à l'autonomie





Rapports des Chefs régionaux



« Nous sommes unis dans notre engagement à l'égard de la sécurité et de la dignité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones. Nous continuons de demander aux organismes gouvernementaux de coordonner leurs mesures, de rendre compte des progrès accomplis, d'assurer la transparence et d'établir et maintenir un véritable partenariat conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. »

gouvernementale sont pris en compte dans les processus d'alignement des lois fédérales. Notre travail au sein du Comité des Chefs sur la mise en œuvre de la LDNU est centré sur l'élaboration de cadres de mobilisation pour guider la mise en œuvre du Canada au niveau national, c'est-à-dire garantir une approche pangouvernementale en matière de mise en œuvre. Le Forum national sur la LDNU de l'APN, qui s'est tenu en février 2025, a donné lieu à des recommandations concrètes, notamment la création d'un fonds de mise en œuvre, la nomination d'un organisme de surveillance indépendant et la mise en place d'un organisme central de mise en œuvre.

Nous nous heurtons à de nouveaux défis en raison de la proposition de loi fédérale sur « l'intérêt national » qui menace de passer outre les évaluations environnementales et les processus de consultation des Autochtones. À l'instar de notre opposition aux projets de loi provinciaux 14 et 15, nous nous opposons à cette initiative fédérale qui permettrait au Cabinet de considérer certains projets comme des projets d'« intérêt national » et d'écourter les approbations réglementaires. Cette loi passerait outre les titres et les droits des Premières Nations et ne prévoirait aucune surveillance environnementale, qui favorise habituellement la protection et la conservation de l'habitat, de la faune et des territoires des Premières Nations.

Portefeuille national n° 2 : Justice et services de police

La réforme de la justice et des services de police reste une priorité essentielle, car les Premières Nations continuent d'être victimes de racisme systémique et de se heurter à une protection insuffisante de la part des services de police. La crise nationale des cas d'Autochtones décédés aux mains de

la police exige des mesures immédiates. Rien qu'entre août et novembre 2024, 10 membres des Premières Nations sont décédés à la suite d'interactions avec la GRC ou les services de police provinciaux ou municipaux.

En réponse à cette tragédie, je me suis joint à la Cheffe nationale et aux Chefs régionaux pour demander une enquête nationale sur le racisme systémique au sein des services de police et les décès de membres des Premières Nations. Cette demande est appuyée par une résolution qui a été adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, en décembre. Malgré plus de 20 enquêtes et commissions sur les systèmes de police et de justice lancées depuis 1989, le gouvernement du Canada n'a pas réussi à apporter de changements substantiels pour lutter contre le racisme systémique au sein de la GRC et d'autres organismes.



Rapports des Chefs régionaux



En tant que coprésident du Groupe de travail sur les services de police des Premières Nations et du Comité des Chefs sur la justice, je continue de demander que les organisations de police des Premières Nations soient considérées comme des services essentiels ainsi que de préconiser la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de services de police. Notre travail a abouti, début juin, à la présentation de la Stratégie en matière de justice des Premières Nations de l'APN, qui prévoit la revitalisation des lois et systèmes juridiques des Premières Nations par un échange de connaissances dirigé par les communautés, la reconnaissance de la compétence des Premières Nations et l'application des lois traditionnelles, ainsi que la poursuite d'une réforme globale du système canadien de justice pénale dans les services de police, les tribunaux, les services correctionnels et la législation. Cette stratégie s'attaque au problème de surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire canadien : les Autochtones ne représentent que 5 % de la population, mais près d'un tiers des détenus fédéraux. Sa mise en œuvre nécessite un véritable partenariat avec le gouvernement, des approches fondées sur les distinctions et un financement durable à long terme afin de transformer les structures judiciaires coloniales, tout en rétablissant la compétence des Premières Nations en matière de justice.



Portefeuille national n° 3 : Pêches

Les pêches demeurent un élément central de notre culture, de notre subsistance et de nos économies, tandis que les changements climatiques, la dégradation des habitats et le développement industriel continuent de détruire nos écosystèmes océaniques et d'eau douce. En tant que coprésident du Comité national des pêches de l'APN pour la région Pacifique, j'ai fait avancer les priorités liées à la *Loi sur l'aquaculture fédérale*, en demandant notamment la transition comprenant la fin de la pisciculture en enclos à filets ouverts et la mise en œuvre de l'arrêt Marshall.

Publiée en septembre 2024, l'ébauche du Plan de transition de la salmoniculture en Colombie-Britannique fixe à 2029 la limite de l'achèvement de la transition comprenant l'abandon de la pisciculture en enclos à filets ouverts. Cela représente un progrès significatif soutenu par la résolution 26/2023 de l'APN, qui s'inscrit dans la mesure 44 du Plan d'action de la LDNU. Aux côtés du First Nations Fisheries Council of BC, nous continuons de demander que cette transition donne la priorité aux droits, à l'autodétermination et aux intérêts des Premières Nations.

L'absence de progrès de la part du MPO dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies continue de susciter de vives inquiétudes. Malgré la proclamation de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (2021) par le Canada et la publication du Plan d'action national désignant le MPO comme entité responsable de 11 mesures de ce plan, la mise en œuvre est lente et inadéquate. Le MPO doit aligner la Loi sur les pêches et la Loi sur les océans sur la Déclaration des Nations Unies et élaborer une loi sur l'aquaculture conforme à ces normes.



Rapports des Chefs régionaux



Notre plaidoyer comprend un examen quinquennal de la *Loi sur les pêches*, la mise en œuvre du Plan Marshall et l'élaboration du Plan des priorités de restauration de l'habitat pour la région du Pacifique. Nous continuons de faire pression pour obtenir une participation significative des Premières Nations à la gouvernance des pêches, tout en protégeant la santé et la durabilité de nos saumons et écosystèmes aquatiques sacrés.

Voie à suivre/perspectives d'avenir

Les élections fédérales du 28 avril 2025 ont permis au Parti libéral de Mark Carney de remporter un quatrième mandat consécutif avec 169 sièges, formant ainsi un gouvernement

minoritaire. La remarquable remontée de Carney est largement attribuable à la poussée du nationalisme canadien en réponse aux menaces et aux droits de douane du président Trump. L'APN-C.-B. félicite le premier ministre Carney et son nouveau gouvernement. Toutefois, nous continuerons de demander que toute réponse fédérale aux politiques économiques du président Trump respecte et défende le titre ancestral, les droits inhérents, les droits issus de traités et la compétence des Premières Nations, qui sont protégés par la Constitution.

Nous célébrons l'élection de membres des Premières Nations au Parlement : Ellis Ross-Haisla (conservateur), Billy Morin-nation crie d'Enoch (conservateur), Mandy Gull-Masty-nation crie de Waswanipi (libérale), Leah Gazan-nation des Lakotas de Wood Mountain (NPD), Wade Grant-bande indienne de Musqueam (libéral) et Jaime Battiste-Première Nation d'Eskasoni (libéral). Leur présence renforce la voix des Premières Nations au Parlement en cette période importante.

Cependant, nous nous heurtons à des menaces coordonnées dans tout le Canada, à savoir une loi accélérée qui sape nos droits, notre titre et notre compétence. Pour aller de l'avant, nous devons renforcer le consentement préalable, libre et éclairé, qui est notre droit fondamental à l'autodétermination. Grâce au leadership de l'APN et à la résistance unie des Premières Nations affichée dans tout le pays, nous veillerons à ce que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies comprenne une solide protection du consentement préalable, libre et éclairé, tout en faisant progresser le leadership climatique, les cadres de gestion des urgences et le développement économique, parallèlement à la protection de nos droits.

Conclusion

Le travail qui nous attend exige une collaboration, une détermination et une unité constantes. Ensemble, nous bâtissons un avenir plus solide pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique; un avenir qui rend hommage aux sacrifices de nos ancêtres, tout en veillant à laisser à nos enfants des communautés souveraines, prospères et culturellement dynamiques. Mussi Cho.

En solidarité, Mussi Cho!



Cheffe régionale Kluane Adamek, Yukon

Dä`nnch'e!

Au nom de la région du Yukon de l'APN, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude aux matriarches, aux gardiens du savoir, aux Chefs, aux jeunes et aux dirigeants communautaires des Premières Nations du Yukon. Vos conseils, votre force et votre soutien incarnent véritablement ce que signifie être un chef de file pour la région du Yukon.

Introduction

Depuis 2018, j'ai l'honneur de servir les 14 Premières Nations du Yukon (PNY) en tant que Cheffe régionale du Yukon. Le bureau régional du Yukon de l'APN a amplifié les voix collectives de nos nations, enracinées dans nos valeurs et notre unité.

En 2023, mon mari Scott Cavan et moi-même avons accueilli notre fille, Tayāna Copper-Jane. Je remercie du fond du cœur l'ancienne Cheffe régionale et gardienne du savoir, Mary Jane Jim, qui m'a remplacée pendant mon congé de maternité, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont soutenu notre famille.

Le soutien aux familles en pleine croissance doit demeurer une priorité pour toutes les Premières Nations, en veillant à ce que les dirigeants élus qui ont une jeune famille soient soutenus, ce qui reflète nos valeurs traditionnelles de protection des familles et des générations futures.

Principales questions et activités régionales

Une nouvelle voie à suivre

Ce fut l'un des plus grands honneurs de ma vie que d'occuper le poste de Cheffe régionale du Yukon. Travailler aux côtés des gardiens du savoir, des Chefs, des Chefs nationaux ainsi que des Chefs régionaux de l'APN et des fonctionnaires fédéraux a été à la fois un privilège et une responsabilité que j'ai assumée avec un profond respect. Ensemble, nous avons accueilli plus de 20 sommets des Chefs de l'APN au Yukon, tenu plus de 100 réunions fédérales et participé à plus de 12 assemblées nationales de l'APN. Ce travail a été à la fois stimulant et énormément productif, toujours ancré dans la vision, la force et les valeurs de l'APNY. Cette expérience m'a façonnée d'une manière qui me guidera toute la vie.

Le travail actuel visant à réunir le bureau régional de l'APN au Yukon et le Conseil des PNY (CPNY) sous un seul modèle de leadership découle directement de cette expérience collective. Le bureau régional de l'APN au Yukon, comme tous





Rapports des Chefs régionaux



les bureaux régionaux de l'APN au pays, a été touché par les réductions continues du financement de l'APN et du gouvernement fédéral et n'entrevoit pas de solution durable pour l'avenir. Tout aussi important, nous savons que le maintien de deux entités régionales distinctes ne sert plus les intérêts des PNY.

Faire preuve de leadership exige que nous abordions ouvertement et honnêtement un enjeu en vue de déterminer la meilleure voie à suivre. Parfois, cette voie exige des changements importants, voire des désagréments. Bien que ce nouveau modèle nécessite une approche différente, je suis convaincue

qu'il s'agit de la meilleure décision pour nos Premières Nations du Yukon.

Depuis 2024, les Chefs des Premières Nations du Yukon ont donné une orientation claire pour faire avancer cette transition, dont découlera un modèle de gouvernance plus efficace et plus efficient, renforcera notre voix collective et garantira que notre plaidoyer à l'échelle nationale soit pleinement ancré dans ce que nous représentons en tant que PNY. Dans le cadre de ce travail, nous examinons également la façon dont nous nous engagerons auprès de l'APN à l'avenir, en veillant à ce que notre participation reflète le leadership et les priorités des Premières Nations du Yukon.

Comme je l'ai souvent dit, nous sommes vraiment un Yukon qui montre la voie. Ce modèle amplifie les voix collectives des PNY, qui sont unies, visionnaires et enracinées dans nos valeurs. Il crée un espace pour un plaidoyer plus fort et mieux coordonné, et garantit que les PNY sont non seulement entendues, mais qu'elles mènent les discussions, tant à l'échelle régionale que nationale.

Ce fut un incroyable privilège de s'engager dans cette voie avec les PNY. Je suis très fière de ce que nous avons construit ensemble, et profondément reconnaissante de la confiance et de l'occasion qui m'ont été données d'assumer ce rôle.

Promouvoir les priorités régionales et nationales

Parallèlement à l'important travail de restructuration de notre modèle de gouvernance, les Chefs des Premières Nations du Yukon ont continué à faire avancer d'innombrables priorités régionales et nationales, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et à la gestion de l'environnement, à la défense et à la sécurité du Nord, au développement économique, à la réconciliation, à la mise en œuvre des traités modernes, et à bien d'autres dossiers.

Au cours des trois dernières années, les Chefs des Premières Nations du Yukon ont demandé à participer davantage à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité du Nord. En 2023, les Chefs du Yukon ont adopté une résolution qui a conféré à la région du Yukon de l'APN le mandat de promouvoir la participation des Premières Nations du Yukon aux efforts de souveraineté dans l'Arctique. Pour débiter ce travail, le bureau





Rapports des Chefs régionaux



*« Les voix fortes commencent
par s'élever dans nos
communautés. Il est temps que
les tribunes nationales reflètent
les réalités et la force des
nations qu'elles représentent. »*

régional de l'APN au Yukon s'est associé au Réseau nord-américain et arctique de défense et de sécurité (NAADSN) en vue d'organiser six journées portes ouvertes virtuelles avec des dirigeants et des experts des Premières Nations du Yukon, afin d'explorer les principales priorités et points de vue en matière de défense nationale.

En avril, notre bureau s'est associé à la Chambre de commerce des Premières Nations du Yukon pour organiser la Conférence des industries de défense et de sécurité des Premières Nations du Yukon à Whitehorse, au Yukon. Cette conférence de deux jours a réuni les gouvernements des Premières Nations du Yukon, des entreprises, des acteurs majeurs de l'industrie et des représentants de la Couronne afin d'explorer les possibilités de collaboration économique dans le secteur de la défense. Elle s'est avérée une tribune précieuse pour établir des partenariats, faire progresser le développement économique et affirmer le leadership des Premières Nations du Yukon dans le domaine de la défense de l'Arctique. Les priorités communes comprenaient le développement des infrastructures, les possibilités d'approvisionnement et l'amélioration de la collaboration entre les Premières Nations, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes. Cette conférence a permis de jeter les bases d'un travail important visant à garantir le respect des droits et des responsabilités des PNY, ainsi que des accords

définitifs au fur et à mesure de la progression des travaux.

Enfin, en mai, nous avons été fiers d'accueillir la première cérémonie de remise des diplômes autochtones d'études postsecondaires en collaboration avec l'Université du Yukon, qui a réuni plus de 40 diplômés autochtones du Yukon et d'autres nations. Cet événement est le fruit de la vision collective de nombreuses personnes et, pour moi, d'un engagement personnel qui s'est enfin concrétisé. Ce fut une source d'inspiration que de rendre hommage aux réalisations de tant de jeunes chefs de file. Nous sommes heureux d'annoncer que le financement a été assuré pour soutenir cette initiative jusqu'en 2029, la Direction de l'éducation des Premières Nations du Yukon se chargeant dorénavant de sa coordination future.

Portefeuille national n° 1 : Environnement et changements climatiques

Faire progresser le leadership en matière de climat

Les Premières Nations du Yukon continuent de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'action climatique grâce à leur *Vision de reconnexion* et leur Plan d'action en faveur du climat, le premier dans ce domaine, tous deux mandatés par les Chefs du Yukon. Je suis particulièrement fier du leadership climatique qui émane des Premières Nations du Yukon, notamment de nos jeunes. Les anciens participants à la *Vision de reconnexion* guident maintenant la prochaine phase de cet important travail en renforçant la gouvernance, en approfondissant les partenariats et en trouvant de nouvelles façons de partager leur vision au-delà du Yukon.



Rapports des Chefs régionaux



Fondés sur les valeurs des Premières Nations et leur vision à long terme, leurs efforts sont axés sur les outils, les enseignements et l'établissement de relations qui favorisent le bien-être de la terre et de celles et ceux qui y vivent. De l'élaboration de programmes d'études à des projets créatifs tels que des baladodiffusions et des ateliers, ces jeunes pavent la voie pour les générations futures, avec soin, clarté et détermination.



En octobre 2024, j'ai assisté à la troisième Conférence nationale de l'APN sur le climat, intitulée *Catalyser le leadership des Premières Nations en matière de climat et de conservation pour un changement transformateur*, qui s'est tenue à Calgary (Alberta). Cet événement de trois jours a rassemblé plus de 1000 participants et a donné lieu à 50 ateliers, dont plusieurs dirigées par des Chefs des Premières Nations du Yukon, *Vision de reconnexion* et *Nager et parler avec le saumon*, qui ont mis en évidence les approches des Premières Nations en matière d'action en faveur du climat, de revitalisation culturelle et de gérance de l'environnement. La conférence a été une expérience puissante et une source d'inspiration, qui a rappelé avec force que, pour être efficaces, les solutions climatiques doivent être enracinées dans les relations, les lieux et la souveraineté autochtone.

En mars et avril 2025, j'ai participé au Forum sur les ressources naturelles de l'APN et au Forum sur l'eau de l'APN-CB à Vancouver. Ces tribunes ont mis en évidence les nombreuses priorités des Premières Nations, ainsi que les solutions novatrices qui concilient notre droit à la prospérité et notre responsabilité de protéger notre eau pour les générations futures. Ces deux forums ont favorisé un dialogue approfondi sur les priorités des Premières Nations en matière de développement économique, sur la gestion des répercussions sur l'environnement, ainsi que sur la gestion et la gouvernance de l'eau par les Premières Nations.

En mai 2025, nous avons organisé une réunion du Comité consultatif de l'APN sur l'action climatique et l'environnement (CCE), au cours de laquelle les discussions ont porté sur l'évaluation des stratégies fédérales précédentes en matière de climat et sur l'étude de nouvelles possibilités dans le cadre du gouvernement du premier ministre Mark Carney. Pour les Premières Nations de l'ensemble du Canada, ces évolutions représentent à la fois des défis et des opportunités. Cette réunion du CCE a réaffirmé l'importance cruciale du

leadership des Premières Nations dans le dialogue national sur le climat et le besoin permanent d'évaluer de manière critique les engagements fédéraux, tout en plaidant pour des politiques qui soient alignées sur nos droits, nos connaissances et nos priorités. Les discussions ont souligné à la fois l'urgence et l'opportunité pour les Premières Nations de contribuer à l'élaboration d'une action transformatrice en faveur du climat, ancrée dans la gérance à long terme et les visions du monde autochtones.





Rapports des Chefs régionaux



En tant que titulaire de ce portefeuille, je reste déterminée à faire progresser les politiques climatiques fondées sur les droits et soutenant la gérance autodéterminée de l'environnement par les Premières Nations. J'encourage également tous les participants à l'AGA de l'APN à se joindre à nous à l'occasion de la **Marche pour l'eau de l'APN**, une cérémonie importante qui vise à honorer et faire connaître la relation sacrée entre les Premières Nations et l'eau. Placé sous l'égide des aînés, des gardiens du savoir et des jeunes, cet effort collectif nous rappelle que l'eau, c'est la vie – et que notre leadership en matière de climat doit toujours être fondé sur nos responsabilités envers la terre et les eaux.

Portefeuille national n° 2 : Traités modernes et ententes d'autonomie gouvernementale

Promouvoir les traités modernes et l'autonomie gouvernementale

La région du Yukon continue d'être un chef de file national dans la promotion d'approches novatrices en matière d'autonomie gouvernementale, puisque près de la moitié des 26 traités modernes et ententes d'autonomie gouvernementale au Canada sont enracinés dans notre territoire. Les PNY font depuis longtemps preuve de leadership dans la promotion de la gouvernance autodéterminée, offrant de puissants exemples de la façon dont ces accords peuvent évoluer pour répondre aux besoins et aux priorités de leurs communautés.

L'une des principales priorités est la création, attendue depuis longtemps, d'un bureau du commissaire aux traités modernes pour le Canada. En 2023, le projet de loi C-77 a été présenté pour mettre sur pied un tel bureau – une mesure fortement soutenue par les PNY, les nations signataires de traités modernes et la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales (CERT). Grâce à son leadership et à son travail dans le cadre du mécanisme bilatéral avec le premier ministre et le Cabinet fédéral, la CERT a contribué à élever cette priorité à l'échelle nationale. Malheureusement, ce projet de loi est mort au feuillet. Sa réintroduction reste essentielle pour assurer une mise en œuvre complète et cohérente des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale dans tous les ministères fédéraux.

En février, j'ai animé une table ronde, Perspectives des traités modernes, lors du Forum national de l'APN sur la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies (LDNU)* au cours duquel les dirigeants ont souligné que les traités modernes sont des cadres évolutifs pour l'autodétermination. Le dialogue a souligné la nécessité de renforcer la responsabilité fédérale et les partenariats, notamment par l'intermédiaire d'un Bureau du commissaire et d'une approche pangouvernementale de mise en œuvre de la LDNU.

La région du Yukon de l'APN continue de plaider en faveur d'un financement adéquat et durable pour la mise en œuvre de tous les traités modernes et de toutes les ententes d'autonomie gouvernementale. Les PNY continuent de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine, en créant un élan de collaboration et d'innovation et en faisant progresser une vision qui respecte l'esprit et l'intention des traités modernes pour les générations d'aujourd'hui et de demain.





Rapports des Chefs régionaux



Se tourner vers l'avenir – La voie à suivre

In line with the Yukon Region's decision to amalgamate its regional organizations — a decision driven by the
Conformément à la décision de la région du Yukon de fusionner ses organisations régionales - une décision motivée par la nécessité d'adopter des approches plus cohérentes et de maximiser les ressources limitées - le bureau régional de l'APN au Yukon se prépare en vue de sa fermeture à l'automne 2025.

À l'avenir, les PNY seront représentées à l'APN par la Grande Cheffe du CPNY, qui assumera des fonctions précises et assistera aux réunions et aux événements de l'APN en suivant les directives des Chefs du Yukon, dans le cadre du nouveau modèle de leadership régional unifié.

Tout au long de cette transition, les Chefs des PNY ont constamment demandé un financement stable et à long terme pour assurer une représentation régionale significative aux tables nationales. En 2023, cet appel a été officialisé par la résolution 2023/06, qui a conféré au bureau régional de l'APN au Yukon le mandat de collaborer avec les fonctionnaires fédéraux pour obtenir un financement de base. En dépit d'un plaidoyer soutenu, ce financement n'a pas été obtenu.

La fermeture du bureau régional de l'APN au Yukon est le reflet d'un problème plus large - le manque de soutien adéquat à la représentation politique régionale, qui risque de saper les efforts de défense des intérêts des PNY à l'échelle nationale.

Conclusion

Accomplir deux mandats en tant que Cheffe régionale a été pour moi un incroyable honneur. Gunalchéesh, Mä`hsi' cho, Sógá sénlá', Shä`w nithän, Niyę sáw nīdhín, Tsin'jī choh aux matriarches, aux Chefs, aux aînés, aux gardiens du savoir, aux jeunes et aux dirigeants communautaires. Je vous suis profondément reconnaissante pour votre leadership, vos conseils et votre force inlassable.

*Dans la force et l'unité, nous allons de l'avant ensemble.
Avec gratitude, nous poursuivons notre périple commun.
Ensemble, nous sommes plus forts.
Dak'ànutà jè' - Prenez soin de vous.*





Chef régional Dénés George Mackenzie Territoires du Nord-Ouest

Je reste fermement déterminé à écouter les préoccupations de nos Chefs dénés. Ensemble, nous chercherons des solutions tout en respectant nos traités et la sagesse de nos aînés et en célébrant notre culture et notre histoire. Je me suis engagé à défendre et à protéger nos droits.

Introduction

Je me suis engagé à favoriser une collaboration active avec les Chefs dénés dans des questions cruciales qui touchent profondément nos communautés, notamment la protection de l'enfance, les initiatives concernant les services de police autochtones, la législation fédérale et la gestion des urgences. Ainsi, nous sommes en mesure d'établir et défendre clairement les priorités et les orientations qui nous sont données par nos dirigeants dénés. Ensemble, nous garantissons les meilleurs résultats possibles à nos citoyens, tout en honorant notre vision commune d'un avenir placé sous le signe de la résilience. Nos efforts collectifs renforceront notre voix et feront respecter les droits et le bien-être de nos communautés dans le Denendeh et sur l'île de la Tortue.

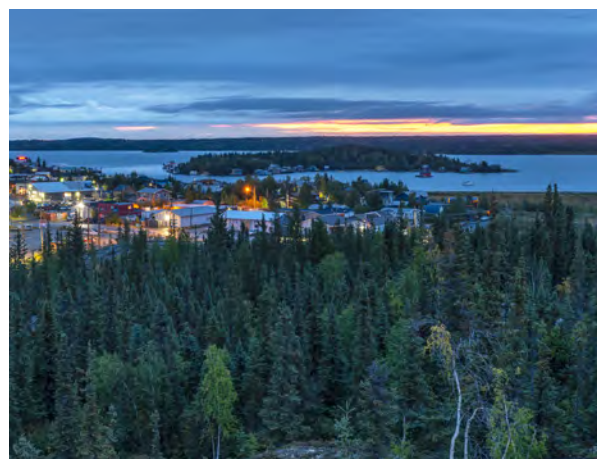
Principales questions et activités régionales

Forum sur la sécurité publique de la nation dénée

Le Forum sur la sécurité publique de la nation dénée, tenu à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), a marqué un moment charnière pour la sécurité et le bien-être des communautés. Cet important rassemblement a réuni des dirigeants, des représentants communautaires et des parties prenantes dénés pour examiner des problèmes urgents en matière de sécurité et élaborer des solutions stratégiques. L'un des points forts du forum a été la création du Groupe de travail de la nation dénée, dont les travaux sont centrés sur la prévention de la toxicomanie, de l'alcoolisme et de la criminalité. Approuvée par une résolution, cette initiative vise à obtenir des fonds et à mettre en œuvre des cadres d'action immédiate. Le Groupe de travail sera composé de représentants divers, notamment des aînés des communautés, des délégués représentant les jeunes et des agents de liaison des services de police, afin de garantir une approche globale à l'égard de la sécurité.

Les participants au Forum ont adopté 15 résolutions importantes, notamment envisager un programme de services de police autochtones dirigé par les Dénés et examiner les contrats de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin qu'ils correspondent davantage aux besoins des

« Nous devons apprendre à travailler avec tout le monde, et nous pourrons ainsi travailler ensemble. »





Rapports des Chefs régionaux



communautés. L'accent a été mis sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les méthodes de sécurité modernes, la promotion de solutions communautaires et l'amélioration des programmes culturels. Les participants ont souligné l'importance de la collaboration, comprenant des discussions sur l'amélioration des stratégies de la GRC, de la sécurité aéroportuaire et de la mobilisation communautaire.

Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

La nation dénée participe activement à la progression de réformes à long terme pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) et le principe de Jordan, tout en mettant l'accent sur l'élimination de la discrimination systémique et la promotion de l'autodétermination des Premières Nations. Elle continue suivre les travaux de l'APN et de la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE), qui consistent à assurer une supervision stratégique et à orienter ces réformes et comprennent des consultations régulières avec des dirigeants régionaux et des experts.

Séminaire sur les mesures d'urgence

La nation dénée a récemment organisé avec succès le Séminaire sur les mesures d'urgence à l'intention des agents principaux d'administration et des gérants de bande, à Yellowknife. Cet événement visait à améliorer l'état de préparation et les capacités d'intervention en cas d'urgence. Les discussions ont porté sur l'élaboration de plans d'urgence propres à chaque communauté, la demande d'un financement fédéral direct et l'amélioration de la collaboration entre les Premières Nations et les entités gouvernementales.

Création d'un comité sur l'éducation

Dans le but de renforcer les moyens d'éducation, la nation dénée a annoncé la création du Comité sur l'éducation. Cette initiative vise à améliorer les ressources éducatives dans toutes les communautés, comprenant la nomination de membres provenant des régions suivantes : Sahtu, Akaitcho, Gwich'in, Dehcho et Tłı̨chǫ.

Marche pour les traités à Ottawa

Le 26 mai 2025, les dirigeants de divers territoires visés par des traités ont convergé sur Ottawa pour participer à une manifestation visant à rappeler au gouvernement du Canada et au roi Charles III leurs obligations découlant des traités. Cette marche a souligné la lutte continue des Premières Nations pour la reconnaissance et le respect de leurs droits issus des traités.

« Nous devons honorer le leadership de nos Chefs et défendre les droits des Premières Nations, car l'unité et le respect sont les fondements de notre force. »





Rapports des Chefs régionaux



Gestion des urgences

En tant que responsable du portefeuille de la gestion des urgences à l'APN, je me suis engagé à travailler en étroite collaboration avec l'APN afin de faire progresser les priorités établies par les Premières Nations-en-Assemblée. Nous centrons nos activités sur le renforcement de la collaboration avec les Premières Nations et sur l'obtention d'un montant important de ressources pour améliorer les efforts de préparation et d'intervention. Nous plaidons pour une participation significative des dirigeants des Premières Nations aux processus décisionnels et à l'élaboration des politiques, ainsi que pour un soutien accru à la reconstruction et au réaménagement après une catastrophe. Nous nous sommes tous engagés à bâtir un avenir

placé sous le signe de la résilience et à veiller à ce que les avis et les besoins des Premières Nations figurent au premier plan de tous les efforts de gestion des urgences.

Une initiative clé a été la conclusion d'un accord multilatéral sur la gestion des urgences adapté aux priorités et besoins particuliers des Premières Nations, notamment dans des régions comme la Colombie-Britannique. Cet accord vise à améliorer la coordination entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provinciaux, c'est-à-dire veiller à ce que les plans de gestion des urgences soient à la fois complets et fondés sur le respect de la souveraineté et des connaissances traditionnelles des Autochtones. De plus, l'APN a plaidé pour une augmentation des fonds destinés à soutenir la résilience des infrastructures et l'intervention d'urgence, notamment des investissements dans des logements sûrs et des systèmes de communication fiables; deux éléments essentiels à une gestion efficace des urgences.

Nous continuons de chercher à établir des partenariats avec le gouvernement fédéral afin de renforcer des relations respectueuses de nation à nation qui priorisent la sécurité et le bien-être des Premières Nations touchées par des situations d'urgence. Je tiens également à remercier sincèrement les représentants régionaux du Comité sur la gestion des urgences de l'APN pour leur dévouement indéfectible. Je me réjouis à l'avance de la poursuite de notre collaboration et des progrès qui seront réalisés au cours de l'année à venir.

Vérité et réconciliation

L'APN joue un rôle clé dans la promotion de la vérité et de la réconciliation et dans la lutte contre les injustices historiques dont sont victimes les Autochtones au Canada. En ce qui concerne l'exercice 2024-2025, l'APN a établi des priorités pour traiter l'héritage des pensionnats, notamment le pensionnat indien de Sainte-Anne, les hôpitaux indiens et les pensionnats indiens.

L'APN s'emploie principalement à soutenir les survivants par des activités de plaidoyer et d'élaboration de politiques. Elle continue de demander avec insistance la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, exigeant la justice, une indemnisation et la guérison pour les survivants. Elle fait valoir la nécessité de débloquer des ressources fédérales pour la santé mentale et le bien-être des survivants et de leurs familles.



Rapports des Chefs régionaux



En ce qui concerne le pensionnat indien de Sainte-Anne, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une décision le 20 mars 2025, qui ne soutient pas les survivants de ce pensionnat dans leurs efforts visant à obtenir une plus grande reddition de compte par les tribunaux. L'APN a participé à l'audience pour apporter son soutien aux survivants, consciente des préoccupations persistantes concernant l'accès aux documents, la transparence et la reddition de compte dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. La poursuite des efforts politiques aidera à faire progresser la vérité, la reconnaissance et la justice pour les survivants.



En ce qui concerne les hôpitaux et les pensionnats indiens, l'APN a engagé des discussions avec le gouvernement fédéral dans le but de remédier aux séquelles historiques et actuelles. Elle plaide notamment pour des réformes globales des soins de santé qui répondent aux besoins particuliers des Premières Nations. Elle veille également à ce que les réformes éducatives aboutissent à la présentation d'un contenu culturellement approprié et historiquement exact sur les membres des Premières Nations.

En tant que titulaire du portefeuille de la vérité et de la réconciliation de l'APN, je suis guidé par les paroles de nos aînés pour favoriser la guérison et la réconciliation grâce à des pratiques traditionnelles de guérison communautaires et à des programmes de revitalisation culturelle qui permettent à nos communautés de se réapproprier leur identité et leur patrimoine.

Voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

En tant que Chef national des Dénés et Chef régional de l'APN, je suis profondément déterminé à défendre les intérêts et les priorités de la région des Territoires du Nord-Ouest, tout en collaborant avec mes collègues d'autres régions dans des dossiers d'intérêt commun. Ensemble, nous devons régler des questions fondamentales telles que la protection de l'enfance, les services de police autochtones, la sécurité publique et la protection de nos droits issus de traités. Nos terres et nos eaux sont sacrées, et nous devons rester fermes dans notre volonté de les préserver pour les générations futures.

En s'en remettant à la sagesse de nos aînés, nous pouvons nous inspirer de leurs enseignements pour renforcer nos communautés et assurer leur résilience. Notre objectif commun est d'assurer un avenir qui non seulement honore nos cultures pleines de vitalité, mais qui offre aussi à nos enfants des perspectives d'avenir.

Je suis optimiste quant aux progrès que nous pouvons accomplir lorsque nous unissons nos efforts et tirons parti de notre force collective. Je me réjouis à l'avance de travailler avec vous pour obtenir des résultats concrets qui amélioreront la vie des personnes que nous servons. Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à un avenir prospère, dans lequel nos droits seraient respectés, nos communautés seraient renforcées et nos enfants pourraient s'épanouir dans un environnement sûr et dynamique. Allons de l'avant avec détermination et conviction.



Rapports des Chefs régionaux



Conclusion

En conclusion, je tiens à souligner que nous sommes rendus à un moment crucial, où nos régions et nos communautés connaissent de nombreux enjeux importants, c'est-à-dire des possibilités à saisir et des défis à relever. Il est essentiel d'unir nos efforts et de collaborer efficacement, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons obtenir des résultats significatifs pour les personnes que nous servons.

Le moment est venu d'agir. Forts d'une détermination et d'une volonté inébranlable, nous dirigerons notre énergie collective vers des initiatives qui non seulement nous permettront de relever nos défis actuels, mais nous ouvriront aussi la voie vers un avenir meilleur. Engageons-nous à déployer des efforts qui produisent de réelles retombées et qui améliorent concrètement la vie de chaque membre de nos communautés.

Ensemble, nous pouvons transformer les obstacles en possibilités et créer un changement durable. Je vous remercie pour votre dévouement et votre soutien sans faille dans notre volonté d'aller de l'avant.

Ensemble, nous sommes en mesure de bâtir pour nos enfants un avenir que nous attendons tous avec impatience.



« Nous formons tous un seul peuple issu du Créateur dans les cieux. Par conséquent, n'oubliez pas que nous aimons tout le monde de la même manière et que nous traitons tout le monde de la même manière. C'est le message que nous envoyons au monde non autochtone : soutenez-nous dans ce que nous essayons d'accomplir. »

Rapports des conseils





Conseil des gardiens du savoir

Introduction

Le Conseil des gardiens du savoir (CGS) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe consultatif essentiel mis sur pied en vertu de la Charte de l'APN. Il conseille les comités des Chefs, le Secrétariat et le Comité exécutif de l'APN.

Le CGS est composé de trois gardiens du savoir de chacune des régions affiliées de l'APN au Canada, représentant les hommes, les femmes et les communautés 2ELGBTQIA+. Sa fonction est d'offrir une aide, des conseils et un soutien à la Cheffe nationale

et au Comité exécutif de l'APN et aux Premières Nations-en-Assemblée. Chaque membre du Conseil supervise au moins un secteur et un portefeuille de l'APN.

Représentation du CGS

Le CGS élit chaque année deux coprésidents. Depuis janvier 2024, les coprésidents sont Gwendolyn Point, de la Colombie-Britannique, et Chuck Hume, du Yukon.

Composition du CGS

- Yukon - *Chuck Hume (coprésident) et Lorraine Netro*
- Colombie-Britannique - *Gwendolyn Point (coprésidente), Robert Joseph et Sempulyan Gonzales*
- Territoires du Nord-Ouest - *Grace Blake et John Bekale*
- Alberta - *Ivy Raine et Lawrence Courtoreille*
- Saskatchewan - *Joe Quewezance*
- Manitoba - *Mike Muswagon*
- Ontario - *Teri Fiddler, Ma-Nee Chacaby et Barney Batise*
- Québec et Labrador - *Bill Sunday*
- Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard - *Eldon Bernard*
- Île-du-Prince-Édouard - *Judy Clark*
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - *Calvin White*

Principales questions et activités

Le CGS a repris ses discussions sur les portefeuilles, s'assurant que chaque portefeuille de l'APN est supervisé par un gardien du savoir. L'APN continue de tenir le CGS au courant des affaires relatives portefeuilles à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées extraordinaires des Chefs. Le CGS continue de tenir régulièrement des réunions pour demeurer informé des événements concernant les Premières Nations dans tout le pays.



Le CGS défend les langues, les traditions et les cérémonies des Premières Nations. Il veille à leur conservation parce qu'elles constituent le fondement de la création et de l'existence de nations plus fortes. Le CGS est essentiel aux activités quotidiennes de l'APN, car il maintient les traditions, les valeurs, les langues et l'histoire des Premières Nations au premier plan. Il veille aussi à la réussite et au bien-être des jeunes, tout comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard. Les membres du Conseil entretiennent des discussions avec des aînés de leur région respective, apportent un soutien et transmettent de l'information.



Réalisations en 2024-2025

Mandat

Le CGS a mis à jour son mandat. Celui-ci lui permettra de contribuer aux activités du Secrétariat de l'APN, du Comité exécutif de l'APN, des Comités des Chefs et des Conseils.

Charte de l'APN

Le CGS conseille le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte dans le cadre du renouvellement et de la mise à jour de celle-ci. Ces mises à jour permettront au Conseil de faire progresser ses travaux et de continuer de se réunir pour examiner et mettre à jour les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.

Portefeuilles sectoriels

Chaque membre du CGS s'est vu attribuer un portefeuille correspondant à son expertise, ce qui lui permet de participer de manière significative aux réunions sectorielles et de fournir des conseils spirituels et culturels.

Partage de renseignements

En collaboration avec le Conseil des anciens combattants des Premières Nations, le CGS publie le Council Flyer, un bulletin d'information semestriel qui met en lumière les activités et les progrès du Conseil parmi les Premières Nations.

Rassemblement du Conseil

Le CGS a tenu une réunion de deux jours les 23 et 24 octobre 2024, au cours de laquelle il a discuté des enseignements culturels, des langues et de la petite enfance. Les discussions ont porté sur les sujets suivants :

- l'importance de préserver les langues, les danses et les chants des Premières Nations;
- l'importance des cérémonies et des enseignements axés sur la terre dans la transmission de ces enseignements importants;
- le rôle du gardien du savoir et de l'aîné au sein de l'APN doit être renforcé;
- l'importance de la revitalisation des méthodes de guérison et de la réconciliation.



Les membres du CGS ont discuté de la mise à jour du mandat actuel du Conseil, et ont adopté une motion pour le finaliser en décembre 2024. Ils ont recommandé des modifications afin de s'assurer que le mandat reflète fidèlement leur rôle au sein de l'APN.

Dans le cadre de la discussion sur la mise à jour du mandat, chaque membre du CGS a choisi un portefeuille de l'APN correspondant à son expertise. Ainsi, les membres du CGS peuvent participer aux discussions dans chaque secteur, proposer des prières, suggérer des idées et faire profiter les secteurs de leur expertise.

Le personnel de l'APN a présenté un compte rendu sur les récentes modifications apportées à la Charte de l'APN. Le CGS a donné son avis sur le rôle essentiel qu'il peut jouer au sein de l'APN.

Le rassemblement s'est achevé par une retraite au sein de la nation des Stoney Nakoda, qui a permis au CGS de visiter la communauté, de tenir un dialogue constructif et de réfléchir aux discussions des jours précédents. Le rassemblement lui a aussi permis de nouer des liens, d'approfondir d'autres points de vue et d'apprendre les uns des autres.

La voie à suivre

Le CGS continuera de fournir un soutien et des conseils aux comités des Chefs de l'APN, au Secrétariat de l'APN et au Comité exécutif de l'APN, tout en veillant à ce que toutes les activités se déroulent de manière homogène. Il prévoit de tenir une réunion à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, à Winnipeg, au Manitoba (juillet 2025), et à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, à Ottawa, en Ontario (décembre 2025).





Conseil des femmes

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille à l'unification et à la création de communautés saines, heureuses et harmonieuses en s'appuyant sur des enseignements et une identité culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Il assure aussi un équilibre entre les genres au sein des communautés des Premières Nations, ainsi que parmi toutes les entités travaillant avec les Premières Nations, qui honore les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

L'objectif du Conseil des femmes consiste à veiller à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations orientent le travail de l'APN. Les membres du Conseil s'acquittent des responsabilités liées à leur portefeuille respectif et participent à un large éventail de travaux d'experts, de présentations et de forums concernant les femmes des Premières Nations et leurs enjeux. Par exemple, lors de l'Assemblée générale annuelle de 2024 à Montréal (Québec), le Conseil des femmes a appuyé la résolution 18/2024, *Appel à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action national et des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA*.

Principales activités et réalisations

Le 23 juillet 2024, les Autochtones et les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine se sont réunis avec des dirigeants et représentants autochtones nationaux. La délégation de l'APN comprenait le Chef régional Wendell LaBobe, titulaire du portefeuille des FF2E+ADA, et Connie Big Eagle, présidente du Conseil des femmes de l'APN. Les discussions ont porté sur les initiatives visant à protéger et à promouvoir les droits des communautés autochtones 2ELGBTQIA+, la participation et le leadership des femmes autochtones dans le milieu politique et la surreprésentation des femmes autochtones dans le système de justice pénale.

En septembre 2024, le Mexique a accueilli la sixième réunion du Groupe de travail trilatéral (GTT) sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Ce dernier cherche à lancer une mesure commune pour lutter contre les niveaux de violence disproportionnés auxquels font face les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones dans la région.

La Cheffe régionale Andrea Paul a participé à la sixième réunion du GTT en tant que déléguée de l'APN. Le thème prioritaire était *La violence fondée sur le genre sous l'angle de l'autodétermination*. Même si elle ne figurait pas à l'ordre du jour officiel, la traite des personnes a fait l'objet d'un débat important, en particulier ses répercussions parmi les femmes autochtones.

La Cheffe régionale Andrea Paul a participé à l'ensemble des discussions et a souligné les différends en matière de compétence entre le Canada et les États-Unis qui ralentissent les efforts de justice concernant les familles de FF2E+ADA. Elle a





également insisté sur l'importance d'entretenir la collaboration hors des réunions officielles du GTT.

Le Conseil des femmes a soutenu l'élaboration d'un document destiné à Sécurité publique Canada, dans lequel il donne son avis sur le processus de renouvellement de la stratégie fédérale de prévention de la traite des personnes. Ce document met en évidence le point de vue du Conseil des femmes de l'APN, les travaux de l'APN en ce qui a trait aux FF2E+ADA et des recommandations conformes au rapport d'étape sur les Appels à la justice publié en 2025.

Le 14 novembre 2024, le Conseil des femmes de l'APN a tenu une réunion avec des représentants de Statistique Canada pour discuter du projet de normes de données nationales sur les personnes disparues. À la suite de cette réunion, il a présenté une proposition écrite soulignant l'importance d'accumuler des données sur des personnes résidant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, qui respectent les protocoles des Premières Nations en matière de communication de l'information. En outre, cette proposition montre la nécessité d'inclure les familles dans la planification, la mise au point et l'utilisation des données relatives aux proches disparus.



Les 29 et 30 janvier 2025, le titulaire du portefeuille des FF2E+ADA, le Chef régional Wendell LaBobe, et la présidente du Conseil des femmes de l'APN, la Cheffe Connie Big Eagle, ont assisté à la troisième table ronde sur les FF2E+ADA du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Ottawa (Ontario), où ils ont discuté des données sur les FF2E+ADA, des efforts de lutte contre la traite des personnes, de l'alerte robe rouge et du leadership. En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de l'alerte robe rouge, la Cheffe Big Eagle a souligné l'importance de surveiller la mise en œuvre, car il n'est pas possible d'adopter une seule et unique démarche dans chaque région, chaque communauté des Premières Nations ou chaque famille des Premières Nations.

Le 20 mars 2025, l'APN a tenu le Forum virtuel national sur l'avancement des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA, qui visait à susciter une discussion nationale sur le thème de la prévention de la traite des personnes et du trafic sexuel, à contribuer au plaidoyer de l'APN, à sensibiliser l'opinion, à réaliser les mandats et à déterminer des indicateurs pour le rapport d'étape de l'APN sur les Appels à la justice de 2025. Le Conseil des femmes de l'APN a participé à l'établissement de l'ordre du jour du Forum et au choix des spécialistes invités. Pendant le Forum, Deanne Sack, représentante de la Nouvelle-Écosse au Conseil des femmes de l'APN, a prononcé le discours d'ouverture du premier groupe de spécialistes sur les causes et la prévention.

La présidente du Conseil des femmes de l'APN, la Cheffe Connie Big Eagle, et le titulaire du portefeuille des FF2E+ADA, le Chef régional Wendell LaBobe, ont accompagné la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak à la 69e Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies, à New York (États-Unis), du 10 au 14 mars 2025. Au cours de cette semaine, ils ont aussi participé à un événement parallèle organisée par le Canada, intitulé Susciter des changements concrets et renforcer la solidarité mondiale entre les femmes autochtones. Cet événement a permis de faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever depuis la signature de la Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995.



Conformément à la résolution 05/2022 de l'APN, *Soutien au mandat et au financement du Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations*, le Conseil des femmes de l'APN a pris en charge l'orientation des travaux liés au Caucus national des dirigeantes élues (CNDE). L'objectif principal du CNDE est d'augmenter le nombre de dirigeantes élues des Premières Nations au Canada. Le Conseil des femmes participe activement aux efforts du CNDE et les soutient. Les membres du Conseil des femmes et les coprésidentes du CNDE, la Cheffe Joanne Miles et la Grande Cheffe Savanna McGregor, ont participé au *Déjeuner du leadership des femmes*, le 4 décembre 2024, et à la réunion virtuelle du CNDE destinée à soutenir les aspirantes dirigeantes, le mars 2025. Parmi les personnes présentes aux deux réunions figuraient des dirigeantes des Premières Nations, notamment des Cheffes, des conseillères, des Cheffes tribales et des Grandes Chefs de l'ensemble du Canada.

L'APN a co-organisé le Forum national sur la justice, *Revitalisation des lois et des ordres juridiques des Premières Nations*, les 2 et 3 avril 2025, à Vancouver, en Colombie-Britannique. Brenda Gauthier, représentante des Territoires du Nord-Ouest au Conseil des femmes de l'APN, a participé en tant que témoin, ce qui consistait à prendre part activement aux activités et à présenter son point de vue aux participants.

Enfin, le Conseil des femmes de l'APN a réussi à convaincre le premier ministre Mark Carney de faire des besoins des femmes, des filles et des personnes issues de la diversité des genres une priorité et de nommer un ou une ministre à part entière chargé(e) des femmes, de l'égalité des genres et des jeunes.

Prochaines étapes – Aller de l'avant

Six ans se sont écoulés depuis que les responsables de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ont publié leur rapport final et les 231 Appels à la justice. Comme l'indique le document *Progrès réalisés pour donner vie aux Appels à la justice : rapport d'état d'avancement des Appels à la justice 2024*, seuls deux Appels à la justice ont été complètement mis en œuvre. Le Conseil des femmes de l'APN continuera de demander que les voix des survivantes et des familles soient entendues et que ces dernières continuent de participer au processus de mise en œuvre du Plan d'action national concernant les Appels à la justice. Il contribuera également à l'élaboration d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes Plus de l'APN.

Pour 2026, le Conseil des femmes de l'APN estime qu'une grande partie de son travail sera consacrée à l'exécution des mandats de l'APN axés sur la mise en œuvre du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des Appels à la justice, ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre d'établissement de rapports pour évaluer la mise en œuvre des Appels à la justice.





Conseil national des jeunes

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe essentiel de l'APN, tel que le prévoit la Charte de l'APN. Organe consultatif auprès des comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN, il représente les jeunes des Premières Nations dans des dossiers qui les concernent. Le CNJ s'efforce également d'influer sur l'orientation de l'APN en travaillant avec tous les niveaux de direction à la création de possibilités de développement personnel et d'autonomisation pour les générations futures.

Membres du CNJ et représentation

Le Conseil élit deux coprésidents et deux dirigeants chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Les coprésidents du Conseil pour 2024-2025 sont Véronik Picard (nation huronne-wendat de Wendake, région du Québec) et Isaiah Bernard (Première Nation de Potlotek, région de la Nouvelle-Écosse).

Composition du CNJ

- Yukon : *Ethan Lavallee et Nikita Sawrenko-Bailey*
- Territoires du Nord-Ouest : *Sous-Chef George Wrigley*
- Colombie-Britannique : *Crystal Lewis et Kyle Alec*
- Alberta : *vacant*
- Saskatchewan : *Caige Starr et Semiah Cote*
- Manitoba : *Carson Robinson et Tréchelle Bunn*
- Ontario : *Carter Carpenter et Hanna Sewell*
- Québec : *Véronik Picard, Nico-Liam Awashish, Marie-Philippe Menard et Kananish McKenzie*
- Nouveau-Brunswick : *Darren Saulis Littlebear et Rosalie Labillois*
- Nouvelle-Écosse : *Isaiah Bernard et Shyanna Denny*
- Île-du-Prince-Édouard : *Kiara Labobe*
- Terre-Neuve : *Braylen LaSaga et Phillip Muise*

Le CNJ remercie tous les membres sortants dont le mandat s'achève en juillet 2025.





Principales activités et réalisations en 2024-2025

Le CNJ a participé à l'AGA et aux Assemblées extraordinaires des Chefs (AEC), y compris l'AEC sur la protection de l'enfance en octobre 2024.

Sommet One Young World

En septembre 2024, sept membres du CNJ ont participé au sommet One Young World, aux côtés de la Cheffe régionale Bernard, à Montréal, au Québec. Le CNJ a participé à la journée inaugurale des jeunes Autochtones de One Young World, qui a rassemblé des jeunes originaires de plus de 60 communautés autochtones de 30 pays pour discuter de divers sujets, tels que la gestion de l'environnement et les changements climatiques, la culture et les langues, les traumatismes intergénérationnels et les droits relatifs à la terre, à l'eau et à l'océan.

Le CNJ a également participé à l'ensemble du Sommet, c'est-à-dire quatre journées d'apprentissage, de réseautage et de participation à des séances plénières et à des ateliers sur le leadership des jeunes, les politiques, les entreprises et l'engagement communautaire.

Rassemblement national de l'APN sur le climat

En octobre 2024, les membres du CNJ ont participé au troisième Rassemblement national annuel de l'APN sur le climat, qui a réuni des spécialistes de l'environnement, des dirigeants des Premières Nations, des universitaires et des organismes non gouvernementaux, pour échanger des connaissances et examiner des solutions pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions parmi les Premières Nations.

Les membres du CNJ ont co-planifié et participé la Journée de la jeunesse qui a précédé la conférence. Des jeunes des Premières Nations y ont présenté leurs expériences, leurs points de vue et leurs propositions de solutions communautaires aux changements climatiques et au racisme environnemental et ont discuté des façons dont le leadership permettrait une plus grande participation des jeunes aux discussions et aux prises de décisions. Les membres du CNJ ont présenté les conclusions et points de vue du Rassemblement des jeunes aux délégués du Rassemblement national sur le climat dans le cadre d'une table ronde.

Rassemblement de l'APN sur le logement et les infrastructures

En février 2025, les membres du CNJ titulaires du portefeuille du logement et des infrastructures ont assisté à la Conférence nationale sur le logement et les infrastructures, intitulée *Combattre l'écart : Améliorer le logement, les infrastructures et l'eau potable des Premières Nations*. Celle-ci a permis aux participants de s'informer et de discuter des avancées en matière de logement parmi les Premières Nations vivant en milieu urbain, dans les réserves, dans les communautés et dans le Nord.

Forum national de l'APN sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)





La représentante de l'Île-du-Prince-Édouard au CNJ a participé au Forum de l'APN sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU), qui s'est tenu en février 2025. L'évènement a permis à des dirigeants des Premières Nations, à des techniciens et à des représentants d'organisations et de gouvernements de discuter globalement de la LDNU et de ses répercussions sur les droits des Premières Nations. Les délégués présents ont obtenu un aperçu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) et de son histoire, notamment la façon dont les Premières Nations au Canada ont amené le Canada à signer la Déclaration et à accepter ses principes connexes. Une partie de la présentation était aussi consacrée aux étapes faisant suite à la mise en œuvre de la LDNU.

Forum sur l'éducation

Le membre du CNJ titulaire du portefeuille de l'éducation a participé au Forum de l'APN sur l'éducation, Raviver la flamme de nos ancêtres, qui s'est tenu les 19 et 20 février 2025. L'évènement a été l'occasion de discuter des défis, des pratiques exemplaires et des initiatives innovantes propres au domaine de l'éducation des Premières Nations. Il comprenait également des séances sur l'éducation de la maternelle à la 12e année, l'éducation postsecondaire, l'éducation des adultes et l'apprentissage des langues en classe. L'objectif était de donner aux enseignants, aux responsables de l'éducation et aux dirigeants des Premières Nations plus de moyens pour s'engager dans le rétablissement du contrôle de l'éducation.

Forum de l'APN sur les ressources naturelles

En mars 2025, des membres du CNJ ont participé au Forum de l'APN sur les ressources naturelles afin d'enrichir leurs connaissances, d'échanger des points de vue sur les comptes rendus de l'industrie concernant les ressources naturelles et de faire avancer les priorités des Premières Nations concernant les industries d'exploitation des ressources, de l'énergie et de la sylviculture. Le Forum comprenait des séances consacrées aux jeunes Autochtones, qui ont porté sur leur volonté de participer à la transition vers une énergie propre, leurs visions de la gestion forestière, leurs points de vue traditionnels sur les ressources naturelles et la nécessité de donner aux Premières Nations les moyens de prendre des décisions éclairées concernant les industries d'exploitation des ressources.

Mise à jour des documents de gouvernance et des processus internes d'intégration

Le CNJ a mis à jour ses documents de gouvernance et ses processus internes d'intégration. La mise à jour du mandat du CNJ consiste à affiner les énoncés de mission et de vision afin de mieux refléter les situations actuelles auxquelles font face les jeunes des Premières Nations. Le mandat est désormais plus précis dans les sections suivantes : le code de déontologie, le règlement des différends, les conflits d'intérêts, la liste des portefeuilles et le rôle du coordonnateur.

Le CNJ a mis à jour le document « Engaging the NYC: Staff Guide » (Engager le CNJ : Guide du personnel) et a créé le « NYC Operations Guide » (Guide des activités du CNJ), qui codifie les améliorations concernant la manière dont le CNJ s'engage avec l'APN et ses partenaires dans des travaux relatifs aux politiques et aux lois. Le CNJ a également mis à jour son processus d'intégration afin d'en assurer la cohérence.



Voie à suivre / Perspectives d'avenir

En 2025-2026, le CNJ compte :

- Mettre à jour et faire progresser la Stratégie des communications du CNJ afin de mieux faire connaître les domaines prioritaires des jeunes des Premières Nations et d'accroître l'engagement général des jeunes;
- Faire avancer le projet du CNJ d'organiser un rassemblement national des jeunes des Premières Nations pour discuter des politiques et des lois ayant des répercussions sur les jeunes;
- Continuer de travailler avec le Comité exécutif de l'APN, le Secrétariat de l'APN et d'autres conseils afin de mieux faire entendre la voix des jeunes.

Le CNJ se réunira durant l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN, en décembre 2025. Pour obtenir plus de enseignements sur le CNJ, veuillez consulter le site Web de l'APN : <https://afn.ca/fr/a-propos/conseils/conseil-des-jeunes/>.





Conseil des anciens combattants

Introduction

En octobre 2021, l'Assemblée des Premières Nations (APN), au nom du Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CACPN), a présenté une demande de financement au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF), dans le but de renforcer les liens avec Anciens Combattants Canada (ACC). La proposition a été approuvée et le financement a été accordé pour une période de trois ans. Le CACPN s'est ensuite efforcé d'améliorer la collaboration entre ACC et les anciens combattants des Premières Nations dans tout le Canada.

Le FBVF accorde des subventions et des contributions à un large éventail d'organismes pour mener des recherches et lancer des initiatives visant à améliorer le bien-être des anciens combattants et de leurs familles.

Les anciens combattants des Premières Nations ont toujours occupé une place d'honneur au sein de la Fraternité nationale des Indiens (FNI), devenue ensuite l'APN. Ils perpétuent une longue tradition de volontariat au service de leur pays et de leur communauté.

Principales questions et activités

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille

En octobre 2021, le CACPN a demandé à l'APN de soumettre une proposition de financement au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF) dans le but de renforcer les relations avec ACC et les anciens combattants des Premières Nations.

Une lettre d'entente a été signée en avril 2023 par le ministre des Anciens Combattants, Lawrence MacAulay, et le président du CACPN de l'APN, Percy Joe. Celle-ci engage les deux parties à s'employer ensemble à répondre aux besoins particuliers des anciens combattants des Premières Nations et à améliorer leur bien-être. Les principaux piliers de la lettre d'entente sont les suivants :

1. Évaluer et élargir les activités d'information à l'intention des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles;
2. Établir des points de contact clairs au sein d'ACC pour gérer les affaires concernant les anciens combattants des Premières Nations;
3. Accroître la représentation des Autochtones dans les activités de commémoration;





4. Promouvoir l'établissement d'un registre historique des anciens combattants et des soldats des Premières Nations qui ont servi en temps de guerre, de conflit militaire et de paix, y compris ceux ne figurant sur aucun document au Canada.

Réalisations pour 2024-2025

Depuis la signature de la lettre d'entente, le CACPN et ACC ont tenu de nombreuses réunions pour discuter des prochaines étapes, des améliorations à apporter aux services d'ACC et du rôle du CACPN dans la mise en œuvre des quatre piliers de la lettre. ACC et le CACPN ont continué d'organiser des séances de travail pour faciliter les discussions et élaborer des stratégies visant à répondre

aux besoins des anciens combattants des Premières Nations. La lettre d'entente marque la deuxième phase des efforts visant à renforcer la collaboration entre ACC et les anciens combattants des Premières Nations.

Malgré ces progrès, des efforts continus sont encore nécessaires pour reconnaître les contributions des anciens combattants des Premières Nations, renseigner les collectivités sur leur histoire, entretenir une base de données des anciens combattants et solliciter la participation d'ACC à la réconciliation et à la guérison. Le CACPN a fourni à ACC des rapports trimestriels sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des quatre piliers de la lettre d'entente.

2023-2024

Depuis la signature de la lettre d'entente, ACC a mis sur pied une équipe de mobilisation auprès des anciens combattants autochtones, qui donne au CACPN un moyen de faire connaître au ministère les obstacles empêchant l'accès à ses programmes et services. Avec l'aide du CACPN, ACC a amélioré sa communication avec les Premières Nations, ainsi que ses efforts de sensibilisation concernant ses programmes et services.

Le CACPN a organisé des séances de travail avec les représentants d'ACC afin d'établir et de clarifier les rôles clés au sein de chaque région. En outre, il a créé un groupe de travail mixte, composé de trois membres du CACPN et de représentants d'ACC, pour discuter des prochaines étapes de la mise en œuvre des quatre piliers de la lettre d'entente.

2024-2025

La deuxième phase de la lettre d'entente a été signée le 7 février 2025 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle renouvelle l'engagement à établir une relation solide entre ACC et le CACPN et confirme l'obligation de parvenir à des résultats tangibles et de fournir des services concrets aux anciens combattants des Premières Nations, à leurs familles et à leurs communautés afin de répondre efficacement à leurs besoins.





Suivi des réalisations issues de la lettre d'entente 2023

La signature de la lettre d'entente par Lawrence MacAulay, ancien ministre d'Anciens Combattants Canada, et le président du CACPN, Percy Joe, a été une étape importante qui était attendue depuis longtemps. Cette lettre d'entente a aidé le CACPN à établir une relation avec ACC et les anciens combattants, les soldats et les familles des Premières Nations.

La lettre d'entente contient quatre domaines prioritaires communs, dont les activités et les réalisations sont détaillées ci-dessous :



- **Sensibilisation** – Grâce aux conseils et au partenariat du CACPN, ACC a participé à des pow-wows, notamment en y tenant des stands. Le ministère a également partagé un stand avec le CACPN lors d'Assemblées générales annuelles et d'Assemblées extraordinaires des Chefs de l'APN. Au cours des deux dernières années, par sa présence aux Cercles de commerce des assemblées de l'APN, le groupe des anciens combattants a permis à ACC d'accroître sa visibilité et a attiré un nombre croissant d'anciens combattants en quête de renseignements sur les avantages et services.
- **Commémoration** – ACC continue de veiller à ce que des représentants des Premières Nations figurent dans la planification de toutes les cérémonies à l'étranger, y compris des éléments, des récits et des composantes pertinents sur le plan culturel dans les programmes à venir. En juin 2024, un délégué du CACPN s'est joint aux célébrations du 80^e anniversaire du jour J, en France. En novembre 2024, un autre délégué a participé aux célébrations du 60^e anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU à Chypre.
- **Documents historiques** – Depuis la signature de la lettre d'entente, plus de 15 000 anciens combattants autochtones ont pu être recensés par différents moyens, tels que Bibliothèque et Archives Canada, le Musée canadien de la guerre, le Mur d'honneur des anciens combattants, le Fonds du Souvenir, des ouvrages et les bases de données d'Ancestry.

La voie à suivre

Bien que des progrès aient été réalisés à la suite de la signature de la lettre d'entente en avril 2023 et le 7 février 2025 (lancement de la deuxième phase), l'établissement d'une relation de travail avec ACC a été une réalisation efficace. Il reste toutefois encore beaucoup de travail à accomplir. Les anciens combattants des Premières Nations méritent une reconnaissance légitime et un accès juste et équitable aux programmes et services d'ACC.



Selon la Loi sur le bien-être des vétérans (la Loi), « *La présente loi a pour objet de reconnaître et d'honorer l'obligation du peuple canadien et du gouvernement du Canada de rendre un hommage grandement mérité aux militaires et vétérans pour leur dévouement envers le Canada, obligation qui vise notamment la fourniture de services, d'assistance et de mesures d'indemnisation à ceux qui ont été blessés par suite de leur service militaire et à leur époux ou conjoint de fait ainsi qu'au survivant et aux orphelins de ceux qui sont décédés par suite de leur service militaire.* » [...]

Guidé par la Loi, le CACPN continue de défendre les intérêts des anciens combattants et des soldats des Premières Nations, ainsi que de leurs familles. Les priorités consistent à remédier à l'insuffisance d'informations sur les avantages offerts et à régler la question de longue date concernant la construction de pierres tombales adéquates pour les soldats des Premières Nations inhumés sans pierre tombale.

Le CACPN rédige actuellement la deuxième phase de la lettre d'entente, qui vise à obtenir des résultats tangibles et à améliorer la prestation des services afin de mieux répondre aux besoins des anciens combattants des Premières Nations, de leurs familles et de leurs communautés.





Conseil 2ELGBTQIA+

Le Conseil des personnes issues des groupes bispirituel, lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel plus (2ELGBTQIA+) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été créé par la résolution 15/2021 de l'APN, *Modification de la Charte de l'APN - Création d'un Conseil 2ELGBTQIA+*. Les réalités et les expériences vécues par les personnes 2ELGBTQIA+ sont uniques et nécessitent une tribune, une place et une voix distinctes au sein des structures et processus décisionnels de l'APN. L'objectif du Conseil 2ELGBTQIA+ est de formuler des recommandations et de fournir des conseils à l'APN afin d'assurer une représentation

équitable et de prêter sa voix et son expertise pour résoudre des problèmes tels que la violence domestique, le suicide, le VIH/sida et les personnes autochtones disparues et assassinées en Amérique du Nord. Il cherche également à créer des espaces sûrs et à appliquer une approche 2E+ dans ses activités de représentation et ses conseils à l'APN.

Le Conseil comprend des membres de chacune des régions affiliées à l'APN dans l'ensemble du Canada. Depuis mai 2025, le Conseil 2ELGBTQIA+ est présidé par Duane Aucoin, représentant du Yukon.

Le Conseil est composé des membres suivants :

- Colombie-Britannique - *Orene Askew*
- Yukon - *Duane Aucoin (président)*
- Saskatchewan - *Keyhew Gopher*
- Manitoba - *Marcel Balfour*
- Québec et Labrador - *Kahsennenhawe Skydeer*
- Nouveau-Brunswick - *Alan Polchies*
- Île-du-Prince-Édouard - *Schurman Peters*
- Nouvelle-Écosse - *John R. Sylliboy et Muin Ji'j Bernard (suppléant)*
- Terre-Neuve - *Berty Leamon (coprésident)*

Principales activités et réalisations

À l'automne 2024, l'APN et le Conseil 2ELGBTQIA+ ont publiquement dénoncé les politiques proposées par l'Alberta en matière de pronoms dans les écoles. Ces politiques sont discriminatoires et mettent en danger les jeunes 2ELGBTQIA+. Si elles sont adoptées, les élèves albertains de moins de 16 ans devront obtenir le consentement de leurs parents pour choisir leurs noms et pronoms préférés. Ces politiques sont jugées problématiques par le Conseil 2ELGBTQIA+ de l'APN car elles donnent la priorité aux droits parentaux plutôt qu'à la sécurité des jeunes 2ELGBTQIA+, ce qui pourrait conduire à des déclarations involontaires ou à des



erreurs de genre et exacerber le taux de suicide déjà élevé chez les Premières Nations, en particulier au sein de la communauté 2ELGBTQIA+.

Le Conseil a cerné quatre priorités potentielles en vue d'orienter ses objectifs et ses activités pour les années à venir :

1. **Dire la vérité** : Aborder le rôle que la colonisation a joué dans la marginalisation et le déplacement de la communauté 2ELGBTQIA+ et veiller à ce que les personnes 2ELGBTQIA+ ne soient pas marginalisées dans des domaines tels que la santé, la recherche et l'élaboration de politiques.
2. **Promouvoir le Conseil 2ELGBTQIA+** : Veiller à ce que le Conseil dispose des outils et des ressources nécessaires pour susciter le changement et mettre en œuvre son plan stratégique pour les générations futures.
3. **Collaboration et établissement de relations** : Travailler en collaboration avec les autres Conseils de l'APN, les gouvernements, les organisations régionales et les diverses nations pour répondre aux besoins de la communauté 2ELGBTQIA+.
4. **Éducation et l'application des connaissances** : Combattre le mouvement d'intolérance croissant au Canada en préconisant une éducation qui normalise et célèbre la communauté et la culture 2ELGBTQIA+.



Le plan stratégique finalisé servira de document évolutif qui sera revu et actualisé régulièrement pour répondre aux besoins uniques et dynamiques de la communauté 2ELGBTQIA+.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs d'octobre 2024 à Calgary (Alberta), le drapeau de la fierté a été affiché sur la scène pour la première fois lors d'une assemblée de l'APN. Ensuite, lors de l'AGA de décembre 2024, le président Tyler George a présenté le drapeau de la fierté aux coprésidents au nom du Conseil du 2ELGBTQIA+.

Lors de la réunion annuelle du Conseil 2ELGBTQIA+ pendant l'Assemblée des Chefs de décembre 2024, ses membres ont rencontré la Cheffe nationale et les ministres de FEGC et de RCAAN pour discuter des moyens par lesquels le Conseil peut faire progresser l'égalité et l'inclusion des personnes 2ELGBTQIA+ dans les domaines de l'élaboration des politiques et de l'harmonisation avec le plan d'action fédéral concernant les personnes 2ELGBTQIA+.

En avril 2025, le Conseil 2ELGBTQIA+ a tenu une élection pour les postes de président et de coprésident. Duane Aucoin, représentant du Yukon, a été élu président, pour terminer le mandat de l'ancien président jusqu'en octobre 2026. Berty Leamon a été élu au poste de coprésident, pour un mandat de deux ans, jusqu'en avril 2027.



Prochaines étapes – La voie à suivre

Au cours des prochains mois, le Conseil intensifiera ses efforts pour soutenir les initiatives concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ainsi que les personnes 2ELGBTQIA+. Reconnaissant l'importance de l'inclusion dans les travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le Conseil s'efforcera également d'apporter ses points de vue dans le cadre des efforts de mise en œuvre et de veiller à ce que le gouvernement s'acquitte de son obligation de rendre compte en s'attaquant aux causes profondes de la violence à l'encontre de la communauté 2ELGBTQIA+. Les Appels à la justice seront au cœur de ses activités de plaidoyer, en mettant l'accent sur les personnes 2ELGBTQIA+.

Le Conseil continuera à plaider en faveur d'investissements dans des programmes de logement, de santé, de santé mentale et de revitalisation culturelle adaptés aux personnes 2ELGBTQIA+, en vue de combler les lacunes exacerbées par la discrimination intersectionnelle.





Rapport de la directrice





Rapport de la directrice générale



Rapport du chef de la direction

Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la, She:kon

Chefs, aînés et autres délégués, bienvenue à l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2025 de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cela fait près d'un an que j'ai pris mes fonctions, et je continue de considérer que d'occuper le poste de chef de la direction de l'APN est un honneur et un privilège. Il s'agit d'une responsabilité cruciale, qui consiste à travailler avec notre personnel pour veiller à ce que l'APN s'acquitte de son devoir de promouvoir les priorités des dirigeants des Premières Nations et de répondre aux besoins de nos communautés à travers l'île de la Tortue.

Progrès réalisés au cours de la dernière année

Les douze derniers mois ont été chargés et productifs. À la fin de 2024, nous avons organisé avec succès deux assemblées, qui ont constitué des plateformes essentielles pour le dialogue, l'avancement des politiques et la prise de décisions collectives. Tout au long de l'année, nous avons organisé de nombreux forums sur divers sujets, réunissant les dirigeants et les techniciens des Premières Nations pour un dialogue important visant à promouvoir la réduction de l'écart en matière d'infrastructures, la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et son plan d'action national, la compétence des Premières Nations en ce qui concerne les services de police, et autres. Tout récemment, en avril, nous avons organisé avec succès une série de forums virtuels avec les chefs des partis fédéraux avant les 45^e élections générales. Ces rencontres ont renforcé notre rôle de rassembleur, en réunissant les dirigeants et les voix des Premières Nations d'un océan à l'autre.

Renforcer les fondements organisationnels

L'un de mes principaux objectifs en tant que chef de la direction consiste à faire en sorte que l'APN devienne une organisation plus représentative, plus réactive et plus efficace pour les Chefs et les communautés des Premières Nations. À cette fin, nous avons lancé un examen de l'organisation réalisé par un organisme externe qui examine nos activités et notre structure afin de déterminer comment nous pouvons mieux remplir nos mandats. J'attends avec impatience de recevoir les recommandations et les conclusions de cet examen, car elles s'avéreront essentielles pour renforcer notre capacité et notre reddition de comptes envers les Chefs et les Premières Nations dans leur ensemble.

S'adapter à un paysage politique en évolution

Alors que nous traversons une période de transition au niveau fédéral, nous continuons à évoluer dans un contexte complexe, notamment en raison de ce qui se passe chez nos voisins du sud. L'APN doit être prête à relever les défis et à veiller à ce que les priorités des Premières Nations soient non seulement entendues, mais aussi prises en compte dans les politiques et la planification nationales.



Rapport de la directrice générale



Cela est particulièrement important dans le contexte de la restructuration de l'économie. Les Premières Nations doivent être présentes à la table des discussions dès le début, en tant que partenaires à part entière, et non après coup. *La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a contribué à tracer la voie à suivre, et notre travail consiste à aider les dirigeants à tenir le gouvernement fédéral responsable à cet égard.

Le rôle de l'APN

Permettez-moi d'énoncer ce que je considère être le rôle fondamental de l'APN :

Nous existons pour soutenir les Chefs et les communautés des Premières Nations, et non pour parler en leur nom. L'APN doit fournir des informations et des analyses claires, opportunes et pertinentes sur ce qui se passe à l'échelle nationale et régionale afin d'aider les dirigeants et les citoyens des Premières Nations à prendre des décisions éclairées pour leurs communautés. Ce sont les dirigeants des Premières Nations qui détiennent les droits, et non l'APN.

Nous devons continuer à servir de forum national où les dirigeants des Premières Nations se réunissent pour discuter de questions d'intérêt commun, collaborer à la recherche de solutions et mettre en commun leurs pratiques exemplaires. Une APN forte et unie est un atout puissant pour toutes les Premières Nations, et cette unité sera plus importante que jamais dans les mois et les années à venir.

Perspectives d'avenir

La tâche qui nous attend est immense, mais les possibilités le sont tout autant. Avec une structure adéquate, des partenariats solides et un engagement envers la transparence, l'inclusion et la collaboration, l'APN peut s'avérer encore plus efficace pour soutenir les dirigeants des Premières Nations de l'île de la Tortue.

Je vous remercie de votre confiance et de votre leadership. Je me réjouis à l'idée de continuer à diriger le Secrétariat de l'APN avec intégrité, détermination et un engagement profond à servir les dirigeants des Premières Nations et à promouvoir nos priorités collectives. En tant que membre des Premières Nations (membre de la Première Nation de M'Chigeeng en Ontario), je souhaite autant que quiconque voir l'APN réussir.

Miigwech,

Andrew Bisson
Chef de la direction

Rapports des Directions





Direction du développement économique et des infrastructures

L'objectif de la Direction du développement économique et des infrastructures (DEI) est de renforcer la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de pêche, de développement économique, d'infrastructures, de logement et d'itinérance, tout en améliorant la prestation des programmes et des services.

Logement et infrastructures

L'APN soutient le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), présidé par le Chef régional de Terre-Neuve, Brendan Mitchell, ainsi que le Chef régional de l'Ontario chargé du dossier de l'eau, Abram Benedict, afin de promouvoir les priorités des Premières Nations en matière de logement, d'infrastructures communautaires, d'eau et d'itinérance au moyen d'un plaidoyer en faveur des droits, de la recherche et de l'élaboration de politiques. Ensemble, l'APN et le CCLI plaident en faveur de la prise en charge et du contrôle par les Premières Nations du logement et des infrastructures, sur la base de processus fondés sur les droits et les distinctions.

L'APN et le CCLI travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires fédéraux – Services aux Autochtones Canada (SAC), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le ministère du Logement, des Infrastructures et des Collectivités (LIICC) – dans le cadre du Groupe de travail mixte sur le logement, les infrastructures connexes et l'itinérance afin d'élaborer des politiques qui reflètent les besoins, la compétence et l'autodétermination des Premières Nations.

Réalisations en 2024-2025

L'APN a organisé la Conférence nationale sur le logement et les infrastructures les 19 et 20 mars 2025 à Calgary, en Alberta. Cette conférence a regroupé en un seul événement plusieurs des rassemblements annuels précédents, à savoir les forums nationaux sur le logement de l'APN, les rassemblements des premiers intervenants et les symposiums / sommets sur l'eau. La conférence a mis en évidence les avantages économiques de la réduction du déficit en matière d'infrastructures des Premières Nations, ainsi que la planification de la gestion des biens et les ressources concernant la formation, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des ressources en matière de logement et d'infrastructures des Premières Nations.

L'APN a également organisé le Forum national des Premières Nations sur l'itinérance et le bien-être mental, qui a souligné le besoin urgent d'investissements fondés sur les distinctions et de modèles de services ancrés dans la culture.

L'APN a également fait progresser l'élaboration conjointe du mandat et du plan de travail pluriannuel du groupe de travail mixte afin de mettre en œuvre les priorités clés en matière de logement et d'itinérance, notamment celles du rapport de 2024 de la vérificatrice générale intitulé « *Le logement dans les collectivités des Premières Nations* ». Une autre réalisation a été l'achèvement du rapport de recherche *Contrôle et gestion*



du logement par les Premières Nations, qui détermine des moyens de parvenir à des systèmes de logement dirigés par les Premières Nations.

L'APN a mené des activités de plaidoyer afin d'obtenir du gouvernement fédéral un financement pluriannuel pour soutenir la recherche, l'élaboration de politiques et le plaidoyer en faveur des droits en matière de logement et d'itinérance.

Par l'intermédiaire de l'APN, une réunion de haut niveau a eu lieu entre le CCLI, trois sous-ministres adjoints de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, de Services aux Autochtones Canada et les vice-présidents principaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de faire pression pour des investissements urgents et des réformes aux politiques et aux programmes en matière de logement.



Le secteur a également mené à bien un projet pilote de planification de la gestion des biens (PGB) par l'intermédiaire de la Confédération des Blackfoot afin de mieux comprendre le temps, les efforts et les ressources nécessaires pour mettre en place une PGA exhaustive au sein des Premières Nations. Les conclusions permettent de mieux comprendre le temps nécessaire pour établir la confiance et démontrer les valeurs de la PGB aux dirigeants, aux membres et au personnel des Premières Nations, expliquer comment hiérarchiser les défis inhérents au cadre actuel de l'exécution des programmes fédéraux et comment la portée limitée des rapports du gouvernement sur les biens crée de la confusion, et l'importance d'avoir accès à des données exactes.

Enfin, l'APN a élaboré les rapports « Des avantages pour tous les Canadiens » (parties 1 et 2) en collaboration avec le Conference Board du Canada, qui démontrent comment un investissement de 349,2 milliards de dollars générerait 635 milliards de dollars de production, 308,9 milliards de dollars de croissance du PIB et soutiendrait 338 300 emplois à temps plein par an, dont 31 448 occupés par des membres des Premières Nations. La deuxième partie du rapport révèle également comment combler le déficit en matière d'infrastructures des Premières Nations transforme le bien-être, soutient la force culturelle et garantit la viabilité à long terme.

Eau et eaux usées

La résolution 43/2024 de l'APN, *Projet de loi C-61 : Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, a réaffirmé les directives clés de la nouvelle législation sur l'eau des Premières Nations, qui remplacera la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* de 2013, notamment la priorité accordée à la mise en œuvre intégrale, à la garantie du consentement préalable, libre, et éclairé, à l'obtention d'un financement adéquat, à la résolution des avis concernant la qualité de l'eau potable et à la participation des Premières Nations à tous les processus décisionnels.



Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture le 5 juin 2024, puis a été renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN). Du 12 juin au 26 novembre, le comité a tenu 18 réunions et entendu 94 témoins, puis a présenté



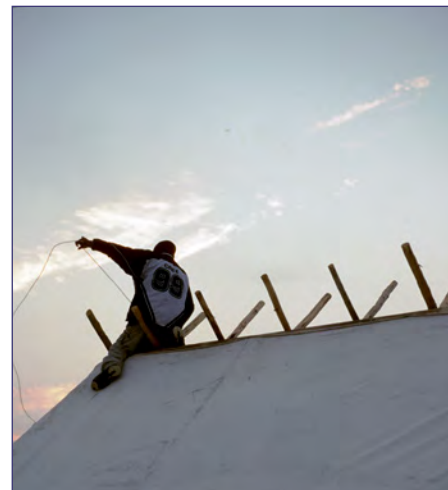
son rapport final le 2 décembre 2024. L'APN a assisté à ces réunions et a analysé les témoignages recueillis.

En octobre 2024, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse a comparu devant le Comité INAN pour plaider en faveur de modifications au projet de loi C-61. Le 12 décembre 2024, la Cheffe nationale Woodhouse a envoyé une lettre ouverte aux députés leur demandant de soutenir et de faire une priorité de l'avancement de la *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*.

L'APN continue de plaider en faveur de la fin des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable au sein des Premières Nations et de la réintroduction d'une loi concernant l'eau, qui sont des priorités incluses dans le programme électoral du Parti libéral du Canada et envers lesquelles le premier ministre Mark Carney s'est maintenant engagé directement lors des assemblées publiques virtuelles organisées par l'APN avec les Chefs des partis fédéraux.

L'APN continuera d'agir dans le cadre des mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée pour garantir une eau potable sûre et propre et le droit humain à l'eau.

L'APN a également organisé le 7^e *Symposium annuel sur l'eau : Combler l'écart : Équité en matière d'eau et d'eaux usées pour les Premières Nations*, qui s'est tenu du 15 au 18 avril 2024 et a englobé le Forum des opérateurs d'eau des Premières Nations.



Conclusion - La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir (principaux enjeux pour 2025-2026)

L'APN élaborera conjointement un plan pluriannuel visant à déterminer toutes les sources de financement nécessaires pour combler le déficit en matière de logement et d'infrastructures des Premières Nations, estimé à 349,2 milliards de dollars, dont 135,1 milliards pour le logement.

L'APN veillera également à ce que les besoins des Premières Nations en matière de logement soient pleinement intégrés dans les initiatives fédérales, notamment le nouveau programme du gouvernement intitulé « *Maisons Canada* » (MC).

Une autre étape à franchir consiste à préconiser un changement fondamental, comme l'a demandé la vérificatrice générale du Canada (2024), afin de passer d'une politique de changements progressifs en matière de logement des Autochtones à une réforme globale fondée sur les distinctions.

L'APN s'efforcera de faire progresser la mise en œuvre progressive du Plan d'action national pour les itinérants des Premières Nations (PANIPN).

L'APN plaidera en faveur d'un réalignement du financement du logement des Autochtones en milieu urbain, afin que les Premières Nations soient reconnues comme les principaux prestataires de services à leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.



Rapports des Directions



L'élaboration conjointe d'un cadre stratégique pour le transfert du contrôle des fonds fédéraux destinés aux programmes de logement par Services aux Autochtones Canada sera une autre priorité en matière de plaidoyer, tout comme la mise en œuvre du plan de travail pluriannuel du groupe de travail conjoint (GTC).

Dès la reprise des travaux de la Chambre en septembre, l'APN continuera de plaider en faveur de la réintroduction d'une nouvelle loi sur l'eau semblable au projet de loi C-61 et de l'inclusion des modifications recommandées par les Premières Nations.

Principales résolutions

- 67-2024, *Droit à l'amélioration du logement, une condition sociale*
- 57-2018, *Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes*
- 43-2024, *Projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations*
- 44-2024, *Soutien aux solutions dirigées par les Premières Nations pour lutter contre l'itinérance chronique et hors-abri*
- 26-2021, *Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructures d'ici 2030*



Développement économique

L'APN préconise des politiques et des programmes économiques qui respectent l'autodétermination des Premières Nations, tant au niveau de l'économie de marché qu'au niveau de l'économie traditionnelle, notamment la promotion de la reprise économique, de la prospérité, de l'inclusion et de la durabilité. Les priorités de ce portefeuille comprennent la défense des intérêts en matière d'approvisionnement, de connectivité, de ressources naturelles, de marché du travail et de commerce.

Réalisations en 2024-2025

Marché du travail

L'APN a passé en revue la *Loi sur l'équité salariale* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de faire part de ses commentaires au groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. En outre, l'APN collabore avec Emploi et Développement des compétences Canada (EDCC) afin d'élaborer un accord de transfert à long terme pour le financement de l'enquête concernant l'information sur le marché du travail des populations autochtones (IMTPA) et l'initiative d'inventaire des compétences, afin d'en faire une composante permanente d'ici le 1er avril 2026 pour les signataires des Premières Nations de l'entente sur la formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones





(FCEA). L'APN a collaboré avec les signataires des Premières Nations de l'entente sur la FCEA afin d'élaborer une analyse de rentabilité des initiatives d'information sur le marché du travail des Premières Nations pour contribuer au plaidoyer en faveur de la désignation de l'initiative IMTPA en tant que composante permanente du programme de FCEA. L'APN continue de plaider en faveur de l'amélioration des programmes d'emploi et de formation des Premières Nations en facilitant la tenue de réunions entre les signataires des Premières Nations de l'entente sur la FCEA et EDCC. Les domaines prioritaires sont le dialogue, les partenariats, l'information sur le marché du travail, les politiques et les questions relatives aux programmes, ainsi que la suppression des obstacles et

la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière d'accès au marché du travail.

Principales résolutions

- 32/2017, *Stratégie relative au marché du travail propre aux Premières Nations*
- 25/2018, *Prochaines étapes d'une stratégie distincte pour le marché du travail des Premières Nations*
- 39/2019, *Inclusion d'Emplois d'été Canada dans les ententes sur le marché du travail des Premières Nations*
- 40/2019, *Signataires de l'Entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) et Initiative sur les services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI)*
- 48/2021, *Professions traditionnelles et économies traditionnelles*
- 64/2024, *Information sur le marché du travail des Premières Nations*

Commerce

Conformément à la résolution 99/2023, *Opposition aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États*, à la résolution 37/2019, *Soutien aux traités et aux droits inhérents à l'exemption fiscale et tarifaire*, et à la résolution 37/2019, *Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique*, l'APN continue de plaider en faveur de l'élargissement des possibilités économiques liées au commerce et de l'accès aux marchés pour les biens et services des Premières Nations à l'échelle internationale et inter-nations en préconisant l'inclusion de chapitres sur les exceptions générales pour les Autochtones dans les accords en matière de commerce et d'investissement et en veillant à ce que les entreprises des Premières Nations bénéficient d'un soutien approprié, en appui à la Cheffe régionale Joanna Bernard dans son rôle de représentante des Premières Nations à l'Arrangement de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA). La Chef régionale Joanna Bernard a été nommée au Conseil de partenariat de l'ACECPA par la Cheffe nationale en juillet 2024 et continue de faire progresser la collaboration internationale entre les peuples autochtones dans ce rôle.



Rapports des Directions



Principales résolutions

- 99/2023, *Opposition aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États*
- 37/2019, *Soutien aux traités et aux droits inhérents à l'exemption fiscale et tarifaire*
- 37/2019, *Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique*
- 30/2018, *Obtenir des avantages pour les Premières Nations dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le commerce et l'investissement*

Approvisionnement

L'APN et la National Aboriginal Capital Corporations Association (NACCA) (Association nationale des sociétés autochtones de capitalisation) collaborent avec d'autres organisations économiques autochtones nationales afin de mettre sur pied une société d'approvisionnement dirigée par les Premières Nations, appelé First Nations Procurement Authority (FNPA) (Autorité d'approvisionnement des Premières Nations), qui a été constituée le 1er mai 2025 et dont la première réunion du conseil d'administration a eu lieu le 6 mai 2025 à Gatineau (Québec). L'APN continue de plaider en faveur d'un accroissement des possibilités d'approvisionnement pour les Premières Nations en soutenant le développement de la FNPA, qui vise à stimuler l'économie des Premières Nations grâce à un accès accru aux marchés publics et privés.

Principales résolutions

- 93/2018, *Programmes d'approvisionnement pour les Premières Nations du gouvernement fédéral*
- 38/2019, *Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations*
- 62/2019, *Financement accru pour le développement socioéconomique des Premières Nations, par l'entremise de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et des institutions financières autochtones*
- 48/2021, *Professions traditionnelles et économies traditionnelles*
- 49/2021, *Prochaines étapes concernant les Premières Nations et les marchés publics*
- 06/2022, *Une nouvelle entente économique pour les Premières Nations par l'entremise d'une table de prospérité nationale*
- 03/2023, *Stratégie à long terme sur les services financiers pour les Premières Nations*
- 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*

Ressources naturelles

L'APN collabore avec Ressources naturelles Canada afin d'accroître la participation des Premières Nations à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris aux réunions des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, telles que celles du Conseil canadien des ministres des forêts et de la Conférence des ministres de l'énergie et des mines. L'APN a organisé le premier Forum national sur les





ressources naturelles les 12 et 13 mars 2025, sur les territoires non cédés et ancestraux des Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh, à Vancouver (Colombie-Britannique). Ce forum a permis aux Premières Nations de nouer des relations avec des représentants du gouvernement et de l'industrie afin de discuter du développement durable, de l'amélioration de l'accès des Premières Nations à l'information et aux programmes, des outils commerciaux et réglementaires, ainsi que de la participation des Premières Nations et du renforcement de leurs capacités dans le secteur des ressources naturelles et de l'énergie.

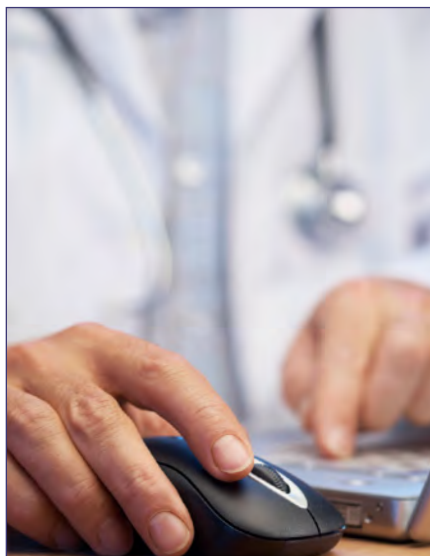
Principales résolutions

- 38/2014, *Soutien à l'élaboration d'un rapport sur les ressources naturelles*
- 100/2019, *Nouveaux investissements dans la participation des Premières Nations à l'économie*
- 06/2022, *Une nouvelle entente économique pour les Premières Nations par l'entremise d'une table de prospérité nationale*
- 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*



Connectivité

L'APN plaide en faveur d'un accès abordable à des connexions numériques à haut débit pour les Premières Nations. La transition vers les technologies et les solutions virtuelles a mis en évidence la nécessité d'améliorer la connectivité numérique. Bien que le gouvernement du Canada se soit engagé à connecter 100 % des Canadiens à l'Internet à haut débit d'ici 2030, les Premières Nations restent largement sous-connectées. Le rapport de l'APN intitulé « Comblar l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2030 » a révélé qu'un investissement de 5,2 milliards de dollars est nécessaire pour connecter les Premières Nations à l'Internet à haut débit et au réseau cellulaire. L'APN continue de plaider en faveur de la connectivité numérique des Premières Nations, de l'accès au spectre et de sources de financement propres aux Premières Nations pour favoriser la connexion à Internet.





Principales résolutions

- 32/2018, *Renforcer la connectivité dans les réserves*
- 19/2020, *Soutien à la connexion Internet des Premières Nations*
- 30/2021, *Programmes gouvernementaux d'aide au revenu et connectivité numérique des Premières Nations*
- 08/2023, *Soutien gouvernemental à la connectivité numérique et à la souveraineté du spectre des Premières Nations*
- 66/2024, *Reconnaître le First Mile Connectivity Consortium en tant que réseau de professionnels pour le soutien des télécommunications des Premières Nations*

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'APN continuera de veiller à ce que les Premières Nations soient libres de poursuivre leur développement économique, social et culturel conformément à leurs priorités autodéterminées. Ce plaidoyer vise principalement à soutenir le développement économique durable par le commerce, la mise en valeur des ressources naturelles, l'approvisionnement, la connectivité, l'emploi et la formation, ainsi que par divers enjeux relatifs aux politiques économiques, conformément au mandat conféré par les Premières Nations-en-Assemblée. Le Comité des Chefs sur le développement économique continuera de soutenir ces activités liées au développement économique et au marché du travail des Premières Nations et d'appuyer les efforts de réconciliation économique en fonction des orientations des Premières Nations-en-Assemblée.





Pêches

L'APN soutient le Comité national des pêches (CNP), coprésidé par le Chef régional de la Colombie-Britannique, Terry Teegee, et la Cheffe régionale de la Nouvelle-Écosse, Andrea Paul. Le CNP fait progresser les priorités des Premières Nations en matière de pêches, notamment l'aquaculture et les pêches fondées sur les droits dans les eaux intérieures (eau douce) et côtières (marine). Ensemble, l'APN et le CNP défendent l'affirmation par les Premières Nations de leur gouvernance et de leur gérance des pêches sur leurs territoires traditionnels respectifs.

L'APN et le CNP travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires fédéraux – Pêches et Océans Canada – dans le cadre de réunions régulières du CNP et de la table de planification conjointe. L'APN met en œuvre des stratégies de défense des droits qui confirment et respectent les droits souverains, l'autodétermination et la compétence de toutes les Premières Nations, et qui favorisent les pêches durables des Premières Nations, car

nous comprenons tous que les pêches font partie intégrante de la culture et de l'identité des peuples des Premières Nations.

Réalisations en 2024-2025

Principaux enjeux

En 2016, le gouvernement du Canada (GC) a lancé le Plan pour la protection des océans (PPO), une stratégie interministérielle de 1,5 milliard de dollars visant à accroître la présence du Canada sur les océans, à améliorer la sécurité et le transport maritime, ainsi qu'à accroître ou à mettre en place des mesures d'intervention et de gestion d'urgence sur les côtes canadiennes. Le PPO a été renouvelé en 2022, et le GC s'est engagé à investir 2 milliards de dollars supplémentaires sur neuf ans pour le renouveler et étendre sa portée.

Les Premières Nations possèdent des droits inhérents afin de régir et gérer les ressources océaniques liées aux pêches, à la navigation, à l'énergie, à la protection, à la surveillance, au transport, à l'économie et aux questions transfrontalières, notamment en matière de droit international maritime. Bien que les Premières Nations aient une compétence inhérente, leurs plans maritimes et leur rôle dans la sécurité maritime n'ont pas été respectés ni correctement intégrés dans la mise en œuvre du PPO en 2016.

Conformément à la résolution 21/2024, intitulée « *Inclusion continue des Premières Nations dans le Plan de protection des océans du Canada et la planification des urgences en matière de sécurité maritime* », l'APN continue de participer au groupe de travail technique sur le Plan de protection des océans (PPO) et a corédigé un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu », qui expose les principaux thèmes d'une évaluation de la qualité des relations avec les Premières Nations concernées par le PPO. Cette évaluation est fondée sur des entrevues menées auprès de ces Premières Nations, ainsi que de divers intervenants et des représentants du gouvernement. L'APN a participé à des activités de sensibilisation et de mobilisation, telles que des séances de dialogue dans la région Pacifique et des séances virtuelles, afin d'exposer les travaux du groupe de travail technique et de recueillir directement les commentaires des Premières Nations concernées.



De plus, l'APN a fourni un soutien technique à l'atelier sur la sécurité des eaux intérieures organisé en janvier 2025 à Scanterbury, au Manitoba, qui portait sur les stratégies d'intervention d'urgence dans les eaux intérieures et les zones écologiquement sensibles, telles que le lac Winnipeg et ses affluents.

Résolution 22/2024, Examen quinquennal 2024 de la Loi sur les pêches en vue d'assurer sa cohérence avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le Comité permanent des pêches et des océans (FOPO) de la Chambre des communes a adopté en février 2024 une motion visant à entreprendre une étude comprenant jusqu'à huit réunions afin de procéder à un examen complet de la *Loi sur les pêches*.

La résolution 22/2024 confère à l'APN le mandat de collaborer avec le gouvernement du Canada et le FOPO afin de proposer des modifications législatives. L'APN a commencé à élaborer des propositions législatives concernant les obligations en suspens relatives à la mise en œuvre des arrêts de la Cour suprême du Canada, l'aquaculture et sa réglementation, notamment la transition vers l'abandon des enclos de pêche en filet ouvert dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici 2029, la conservation et la protection des stocks de poissons sauvages, les connaissances traditionnelles des Premières Nations et le consentement préalable, libre et éclairé, ainsi que la conservation et la protection de l'habitat du poisson, notamment dans les eaux marines et côtières. Lorsque le FOPO reprendra son étude, l'APN soumettra un mémoire technique et témoignera devant le Comité.

Résolution 20/2024, Inclusion des Premières Nations dans la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Les pêcheurs en eau douce continentale sont confrontés de longue date à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) et, année après année, ils ont été sous-payés pour leur travail et leurs prises. L'OCPED achète leurs prises aux pêcheurs de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba, de la

Saskatchewan et de l'Ontario. La transformation prévue de l'OCPED, qui est actuellement une société d'État, pourrait avoir des répercussions négatives sur les pêcheurs des Premières Nations.

Bien que l'APN ne fasse pas partie du groupe soumissionnaire qui a manifesté son intérêt pour participer à la transformation de l'OCPED, nous suivons de près le processus et sommes régulièrement en contact avec le groupe de travail interprovincial et les représentants du MPO. Le GTI est invité à participer aux réunions régulières du Comité national des pêches, afin de fournir des mises à jour et de recueillir directement les commentaires des dirigeants et des techniciens. L'APN a également rencontré des représentants du MPO et écrit à sa ministre pour soulever des questions liées à la





transparence, au calendrier et aux critères des appels d'offres, dans le cadre d'un effort coordonné visant à promouvoir le maintien de l'accès au marché pour les pêcheurs des Premières Nations des régions rurales, éloignées et isolées. Il est essentiel que les Premières Nations participent au processus de réforme ou de vente de l'OCPED.

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

De mai 2024 à février 2025, le Comité national des pêches (CNP) a entrepris une planification exhaustive et a défini huit orientations stratégiques. Dans le cadre de chacune de ces orientations stratégiques, le CNP a ensuite défini des objectifs particuliers qui, au cours de la période 2025-2028, seront mis en œuvre par la voie de résolutions soumises lors des prochaines assemblées. Grâce à ce processus, le CNP a renouvelé son mandat de manière raisonnable, en fonction des niveaux de financement actuels, et continuera, avec le soutien de l'APN, à plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale des arrêts de la Cour suprême du Canada et de la pleine reconnaissance des droits des Premières Nations en matière de pêches dans tout le pays.

L'APN continuera de plaider en faveur d'investissements importants dans la cogouvernance et la cogestion des pêches au Canada, ainsi que d'une attention et de ressources supplémentaires pour conserver et protéger les stocks de poissons et leurs habitats. Compte tenu du déclin historique des stocks de saumon sauvage sur les côtes Est et Ouest, le Canada doit plus que jamais investir dans des stratégies à long terme visant à l'inverser, en vue de conserver et protéger les habitats du saumon sauvage tout au long de leur cycle de vie. Ces stratégies doivent être mises en œuvre en partenariat avec les Premières Nations.

Enfin, par l'intermédiaire du groupe de travail technique du PPO, l'APN continuera de collaborer avec les Premières Nations et les parties prenantes concernées et intéressées dans le cadre de ses travaux en cours. Cela comprendra une analyse des accords de financement et des documents de programme afin de définir et d'affiner les indicateurs d'évaluation. Nous organiserons des séances de consultation régionales et participerons aux séances de dialogue organisées par Transports Canada.





Direction de l'environnement, des terres et de l'eau

La Direction de l'environnement, des terres et de l'eau (ETE) de l'APN œuvre à la protection et à la préservation de notre mère la Terre en promouvant les connaissances et les valeurs traditionnelles qui font partie intégrante de toutes les relations au sein de la Création, dans le cadre de la conservation de l'environnement, de ses terres et de ses eaux.

Principaux enjeux et activités de la Direction :

Pour les Premières Nations, l'environnement, *toutes les terres et toutes les eaux* sont synonymes de vie. Chacun de ces éléments est indissociable et reflète notre lien réciproque et durable envers l'île de la Tortue et nos propres terres, eaux et territoires. L'APN s'efforce de promouvoir le droit à l'autodétermination des Premières Nations qui cherchent à rétablir leur compétence et leur autorité fondés sur leurs droits inhérents et leur titre, qui sont protégés par la constitution et garantis par des traités. Ce faisant, l'APN accorde la priorité à la reconnaissance continue du leadership des Premières Nations en tant que gardiennes de l'environnement.

Pour y parvenir, l'APN poursuit cinq objectifs stratégiques interdépendants :

1. Veiller à ce que la législation et la réglementation fédérales relatives à l'environnement, aux terres et à l'eau respectent et favorisent les compétences, les droits et le titre inhérents et issus de traités des Premières Nations.
2. Plaider en faveur d'un financement équitable, adéquat et direct lié à l'environnement, aux terres et à l'eau afin de permettre aux Premières Nations de mettre pleinement en œuvre leurs compétences, leurs droits et leur titre inhérents et issus de traités.
3. Améliorer les politiques et les programmes fédéraux afin de promouvoir l'exercice des droits des Premières Nations et prévoir un espace pour des politiques et des programmes dirigés par les Premières Nations.
4. Faciliter la création de processus liés à l'environnement, aux terres et à l'eau fondés sur les résultats à long terme définis par les Premières Nations, dans le respect des droits issus de traités, du titre et des compétences des Premières Nations.
5. Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau, et plaider pour qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.





Secteur de l'environnement

L'APN défend les Premières Nations dans l'exercice de leur autodétermination et de leur compétence dans le cadre d'un large éventail de questions environnementales, en mettant l'accent sur le soutien à leur leadership, leur résilience et leur sens de l'innovation en matière de protection de l'environnement, tout en veillant à ce que notre bien-être collectif et notre prise de décisions soient bien ancrés dans la vision du monde des Premières Nations.

Réalisations en 2024-2025

Tout au long de l'automne et de l'hiver 2024-2025, l'APN a organisé une série de webinaires virtuels afin de faire le point sur les questions et les activités liées aux politiques environnementales et de recueillir les commentaires des Premières Nations afin d'éclairer le travail et les activités de l'APN. Ces informations ont servi à l'élaboration de documents techniques et de matériel de plaidoyer.

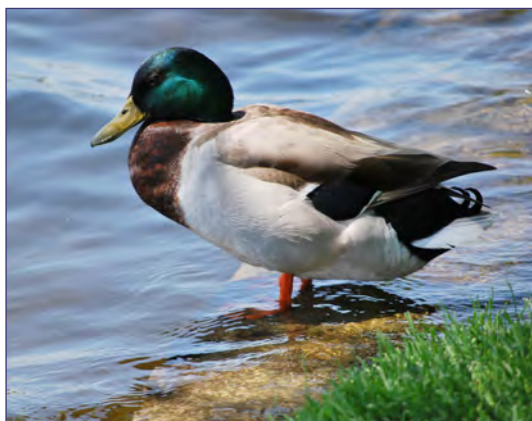
Action des Premières Nations en faveur du climat

En octobre 2024, l'APN a organisé le 3e Rassemblement national sur le climat à Calgary, sur le territoire traditionnel de la Confédération des Pieds-Noirs (les Premières Nations Siksika, Piikani et Kainai), de la Première Nation Tsuut'ina et des Premières Nations Stoney Nakoda (Chiniki, Bearspaw et Wesley). Un webinaire de suivi organisé en février 2025 a porté sur les résultats de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN, qui comprend 107 stratégies et mesures dans sept domaines prioritaires, selon « l'approche climatique des Premières Nations ». Les travaux sont désormais axés sur l'élaboration d'une trousse à outils découlant de cette approche, dans le cadre d'une série estivale de webinaires, qui sera lancée en 2026.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC), une importante table ronde technique bilatérale entre l'APN et le Canada, s'est réuni quatre fois en 2024-2025. Son rapport annuel de 2024, finalisé pour la Cheffe nationale et le premier ministre, sera publié en 2025.

Dans le cadre du Programme de leadership des Premières Nations en matière de climat (PLPNC), plus de 30 « responsables régionaux » des Premières Nations ont soumis des recommandations en vue d'un mémoire au

Cabinet (MC) à l'hiver 2024. Bien que le statut de ce MC soit incertain en raison de la prorogation du Parlement et des récentes élections, l'APN continue de soutenir les responsables à l'aide d'une défense stratégique et d'une coordination avec le nouveau premier ministre et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ainsi que par une coordination régulière avec le caucus.

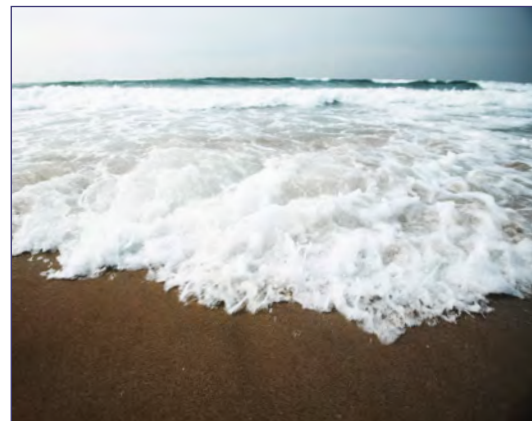


Conservation et biodiversité

L'APN a participé à des négociations internationales sur la conservation ces dernières années, notamment à la finalisation du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Lors de la 16e réunion de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (CdP 16), la création d'un organe subsidiaire permanent en vertu de l'article 8(j) a constitué une avancée notable pour les



peuples autochtones. Cet organe est chargé de mettre en avant les questions liées aux connaissances, aux innovations et aux pratiques des peuples autochtones et de renforcer leur participation à tous les processus relatifs à la CDB. À l'échelle nationale, la mise en œuvre de la CDB est assurée par les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Le SPANB du Canada reconnaît la participation directe et le leadership des Premières Nations; toutefois, des engagements supplémentaires en matière de financement et de ressources sont nécessaires pour enrayer et inverser la perte de biodiversité sur les terres, les eaux et les territoires des Premières Nations.



Grâce à la Table des Premières Nations sur la nature (TPN), les avantages de renforcer la capacité des Premières Nations de planifier et mettre en œuvre des objectifs de conservation, tels que des cibles de conservation par zone, ont été mis en évidence. Les discussions sur le renouvellement des programmes fédéraux ont également mis en évidence la nécessité d'améliorer l'accès au financement, à l'information sur le financement et à l'élargissement des programmes de conservation.

L'APN a également entrepris une analyse des dispositions particulières de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) qui pourraient être mises à profit par les Premières Nations, notamment les accords de conservation prévus aux articles 11 et 12.

En outre, l'APN continue de sensibiliser la population à la maladie débilitante chronique (MDC) en élaborant des ressources et du matériel de communication pour aider les Premières Nations à faire face à la menace que représente la MDC pour les espèces d'importance culturelle, notamment le cerf, l'orignal et le caribou.

Santé environnementale

Les efforts de défense des intérêts de l'APN en matière de santé environnementale sont axés sur la promotion de la mise en œuvre complète du droit à un environnement sain (DES), la progression de la justice environnementale et l'amélioration des approches en matière de gestion des produits chimiques et des déchets en ce qui concerne les Premières Nations. L'APN a fourni des recommandations techniques sur la mise en œuvre du DES, éclairées par le dialogue avec les Premières Nations et compilées dans un mémoire technique. L'APN travaille actuellement à la mise sur pied d'un cercle d'experts concernant la gestion des produits chimiques et poursuit la mise en place d'une table technique sur la santé environnementale en partenariat avec Santé Canada.

Évaluation de l'incidence des grands projets

Au nom de l'APN, la Cheffe régionale Adamek a mené des activités de plaidoyer auprès du Parlement concernant une série de modifications proposées à la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), que le Canada a compilées en réponse à l'arrêt de la Cour suprême du Canada déclarant inconstitutionnels la LEI et le Règlement sur les activités concrètes (liste de projets). À l'automne 2024, l'APN a organisé une série de webinaires virtuels sur l'évaluation d'impact en vue de partager avec les Premières Nations des informations sur l'examen quinquennal de la liste des projets, les modifications proposées aux exigences en matière d'évaluation dans les réserves, la coadministration des évaluations d'impact fédérales et les évaluations



menées par les Premières Nations. Sur la base des commentaires formulés par les Premières Nations lors de cette série de webinaires, l'APN a préparé des mémoires techniques concernant la liste des projets et les processus de coadministration.

Résolutions clés

- Résolution 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la stratégie nationale pour le climat de l'APN*
- Résolution 25/2024, *Plaider en faveur d'un Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat (PLPNC) ambitieux, entièrement financé et mis en œuvre*
- Résolution 26/2024, *Assurer la participation des Premières Nations à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain et d'une stratégie en matière de justice environnementale*
- Résolution 95/2024, *Leadership des Premières Nations en matière d'évaluation d'impact*
- Résolution 97/2024, *Réaffirmer le soutien au Comité mixte sur l'action climatique*
- Résolution 102/2024, *Demander au Canada de respecter les obligations de la Déclaration des Nations Unies en ce qui concerne les projets de captage et de stockage du carbone*

Conclusion – Se tourner vers l'avenir / La voie à suivre

Ces dernières années, les changements climatiques et la conservation de la biodiversité ont fait l'objet d'une attention et d'engagements accrus à l'échelle mondiale. La reconnaissance croissante de l'interdépendance de ces enjeux, ainsi que la prise de conscience accrue de leurs liens avec la santé environnementale, ont souligné le besoin urgent de solutions dynamiques, innovantes et multidimensionnelles menées par les Premières Nations, en particulier en cette période d'instabilité géopolitique.

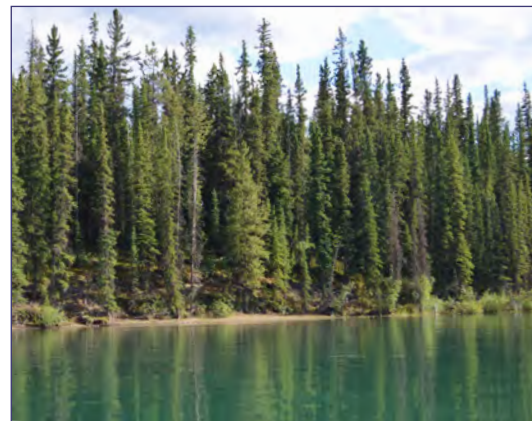
L'APN continue de faire progresser les travaux qui lui ont été confiés par l'Assemblée des Premières Nations, avec les conseils du CCE, du CMAC et de la TNPN. Il reste essentiel de prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de la santé environnementale. Les Premières Nations doivent continuer à diriger les efforts entrepris à l'échelle nationale et internationale pour relever ces défis. L'AFN continuera de plaider, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour que les Premières Nations soient reconnues pour leur leadership en matière de gestion environnementale et comme les gardiennes de leurs eaux, terres et territoires traditionnels.





Secteur des terres

Le Secteur des terres de l'APN défend l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. L'APN collabore avec les Premières Nations et le gouvernement du Canada afin d'améliorer les lois, les politiques et les programmes liés à la restitution des terres et à l'indemnisation pour les violations historiques des obligations de la Couronne à l'égard des Premières Nations.



Réalizations 2024-2025

- **Enjeux clés** : Revendications particulières, ajouts aux réserves (AR), politiques relatives aux nouvelles bandes et aux fusions de bandes (NBFB).

Revendications particulières

Depuis des générations, les Premières Nations réclament un processus juste, ouvert, impartial et entièrement indépendant pour résoudre les manquements historiques aux obligations de la Couronne. Tout au long de l'année 2024, l'APN a collaboré avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières (GTMORP) afin d'élaborer conjointement une proposition relative au Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières (le Centre indépendant). Ces efforts ont été interrompus en raison des élections fédérales et de l'imposition d'une période d'interim. L'APN reprendra ses efforts sous le nouveau gouvernement fédéral.

En 2024, les Premières Nations en Assemblée ont demandé à l'APN de continuer à travailler à la mise en place d'un processus entièrement indépendant, tout en accordant la priorité aux réformes de la politique sur les revendications particulières. Les Premières Nations en Assemblée ont cerné plusieurs réformes visant à améliorer l'accès à la justice, notamment l'élimination des obstacles à l'indemnisation et à la restitution des terres. Tout au long de l'année 2024, l'APN a travaillé avec le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) et le gouvernement du Canada pour faire avancer ces réformes.

L'APN continue d'être guidée par les résolutions des Premières Nations en Assemblée qui réitèrent les appels de longue date en faveur d'un processus entièrement indépendant, à l'abri des conflits d'intérêts du Canada. Entre temps, l'APN poursuit des réformes politiques significatives afin d'améliorer le processus des revendications particulières, notamment en facilitant la restitution des terres. Ce travail est soutenu par le Conseil d'experts en droit autochtone (CEDA), et l'APN prévoit d'organiser son troisième rassemblement sur le droit autochtone à la fin de l'année 2025.





Ajouts aux réserves (AR)

L'APN est mandatée par les Premières Nations en Assemblée pour poursuivre les réformes fondamentales de la politique sur les ajouts aux réserves et plaider en faveur de la pleine participation des Premières Nations au processus de réforme. Tout au long de l'année 2024, l'APN a participé à des discussions techniques avec le Canada par l'intermédiaire d'un Comité consultatif technique (CCT). Par l'intermédiaire du CCT, l'APN a demandé au Canada de collaborer avec les Premières Nations pour élaborer une refonte complète de la politique sur les AR. En 2024, sur la base des recommandations du CCT, le gouvernement du Canada a annoncé neuf changements provisoires à la politique sur les AR. Ces changements provisoires visent à éliminer plusieurs obstacles administratifs à la conversion des terres en réserves. En raison de la prorogation du Parlement et des élections de 2025, le CCT a dû interrompre temporairement ses discussions. L'APN poursuivra sa participation au CCT avec le nouveau gouvernement fédéral.

À l'automne 2024, l'APN a organisé une série de tables rondes virtuelles avec des techniciens et des dirigeants des Premières Nations afin de recueillir des commentaires sur les priorités de la réforme sur les AR. L'APN continuera à communiquer directement et de manière significative avec les Premières Nations tout au long du processus de réforme.

Politique relative aux nouvelles bandes et aux fusions de bandes (NBFB)

L'APN a pour mandat de plaider en faveur de la refonte de la Politique relative aux nouvelles bandes et aux fusions de bandes (NBFB) afin d'assurer un processus équitable et rapide de reconnaissance des Premières Nations en tant que bandes en vertu de la Loi sur les Indiens. De septembre 2024 à mars 2025, l'APN a participé à des réunions techniques mensuelles avec Services aux Autochtones Canada (SAC) pour discuter des modifications de la politique. Ces réunions ont été interrompues en raison des élections fédérales de 2025 et devraient reprendre bientôt.

À l'automne 2024, l'APN a élaboré un processus d'entrevue communautaire afin de recueillir les commentaires des Premières Nations sur la politique des NBFB. L'APN a facilité cinq entrevues communautaires, qui ont contribué à l'élaboration d'un rapport à venir. Ce rapport présente d'importantes recommandations stratégiques conçues pour orienter la réforme de la politique relative aux nouvelles bandes et aux fusions de bandes.





Résolutions clés

- Résolution 10/2024 de l'APN, *Faire progresser la réforme des ajouts aux réserves*
- Résolution 11/2024 de l'APN, *Assurer l'accès à la justice pour les revendications particulières grâce à la réforme de la politique*
- Résolution 70/2024 de l'APN, *Pleine participation des Premières Nations à la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves*

Conclusion – La voie à suivre et les perspectives d'avenir

En 2025, l'APN continuera de travailler avec les Premières Nations et le gouvernement du Canada afin de poursuivre les réformes des politiques sur les revendications particulières, les ajouts aux réserves (AR) et les politiques relatives aux nouvelles bandes et aux fusions de bandes (NBFB). L'APN plaidera en faveur de la priorité accordée à la restitution des terres dans toutes les lois, politiques et programmes pertinents, tout en veillant à ce que les Premières Nations participent de manière significative à tous les efforts de réforme.





Secteur de l'eau

Le Secteur de l'eau de l'Assemblée des Premières Nations (APN) défend la gestion de l'eau par les Premières Nations et veille à ce que toutes les initiatives liées à l'eau reflètent les priorités, les points de vue, les systèmes de connaissances et les droits inhérents des Premières Nations. En 2024-2025, l'APN a fait progresser les mandats qui lui ont été confiés par les Premières Nations-en-Assemblée grâce à son travail dans trois domaines clés : la conservation marine et la biodiversité, la protection de l'eau douce et les objectifs de développement durable (ODD).

Réalisations en 2024-2025

Conservation marine et biodiversité

L'APN a fait progresser la défense des aires protégées et de conservations autochtones (APCA) dirigées par les Premières Nations dans les eaux intérieures, côtières et marines grâce aux réalisations suivantes :

- Guidée par la résolution 96/2024, intitulée « *Faire progresser les aires marines protégées et de conservation autochtones dirigées par les Premières Nations* », et soutenue par le sous-groupe de travail de l'APN sur les APCA marines et le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement, l'APN a engagé le dialogue avec Pêches et Océans Canada (MPO) en vue de mettre en œuvre les recommandations du [rapport de 2023 sur les aires marines protégées et de conservation autochtones](#), dont les principales visent un financement dédié, durable et à long terme, ainsi que la création d'un comité fédéral interministériel.
- L'APN a lancé la création d'une trousse d'outils en tant que ressource destinée à aider les Premières Nations à établir des APCA marines. L'élaboration de cette trousse s'appuie sur des consultations préliminaires avec les Premières Nations et sur l'analyse des ressources existantes.
- Lors de la 16e Conférence des Parties (CdP16) à la Convention sur la diversité biologique, l'APN a plaidé en faveur de la reconnaissance et du soutien à l'échelle mondiale de la conservation dirigée par les Autochtones, qui est essentielle à la protection de la biodiversité et au respect des droits et des responsabilités des Premières Nations sur leurs terres et leurs eaux.

Protection et gestion de l'eau douce

L'APN s'est efforcée de garantir que les droits, les responsabilités et les ordres juridiques des Premières Nations soient au cœur de la politique fédérale en matière d'eau douce, en particulier lorsque l'eau est touchée par le développement industriel, notamment le stockage à long terme des déchets nucléaires.

- L'APN a publié un [rapport](#) contenant des recommandations à l'intention de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), appelant à la transparence, à l'obligation de rendre compte et au leadership des Premières Nations en ce qui concerne la gestion des déchets nucléaires. Ce travail s'est





appuyé sur des séances régionales de dialogue organisées avec les Premières Nations.

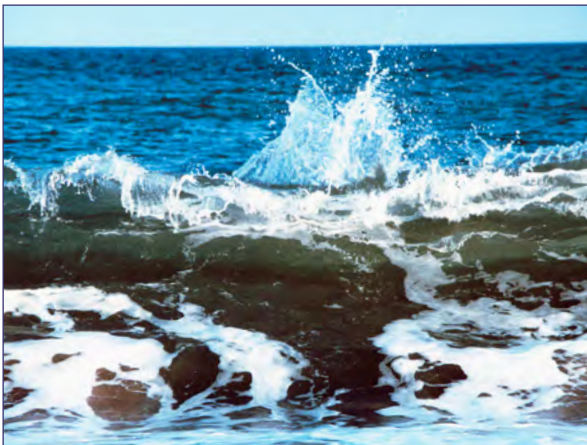
- L'APN a élaboré un document de travail sur la modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, qui contient des recommandations visant à intégrer les droits, les systèmes de connaissances et la gouvernance des Premières Nations dans la gestion de l'eau à l'échelle nationale. Les commentaires ont été coordonnés avec le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCE).
- En collaboration avec les nations hôtes du territoire visé par le traité n° 1, l'APN prévoit organiser la première Marche annuelle pour l'eau afin d'honorer la relation sacrée qui unit les Premières Nations et l'eau. Cet événement mettra l'accent sur l'importance de la protection de l'eau, en particulier pour les femmes et les personnes de divers genres, qui assument des responsabilités distinctes en matière d'eau.



Objectifs de développement durable

L'APN continue de soutenir une voie tracée par les Premières Nations pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur les priorités autodéterminées et l'interconnexion entre l'eau, le bien-être et la gouvernance.

- L'APN a organisé un atelier pour aider les Premières Nations à comprendre et à tirer parti des engagements du Canada en matière d'ODD afin de promouvoir leurs propres objectifs et priorités.
- L'APN a participé à la Conférence des Nations Unies sur les océans, axée sur l'ODD no 14 : Vie aquatique. Dirigée par la Cheffe régionale Andrea Paul, la délégation de l'APN a plaidé en faveur d'un investissement accru dans la conservation des océans et la gestion durable des ressources marines menées par les Premières Nations.
- En partenariat avec les dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique et le Groupe principal des peuples autochtones sur les ODD, l'APN a coorganisé des événements parallèles à la Conférence des Nations Unies sur les océans. Ces événements ont permis aux peuples autochtones du monde entier de collaborer, de faire part de leurs expériences et d'échanger des stratégies sur les droits et les responsabilités liés aux eaux côtières et marines.





Rapports des Directions



La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Au cours de l'année à venir, l'APN prévoit les activités suivantes :

Conservation marine et biodiversité

L'APN continuera de travailler avec le MPO et d'autres partenaires fédéraux pour mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les APCA marines. Des séances de consultation virtuelles et en personne avec les Premières Nations sont prévues afin d'élaborer conjointement la trousse d'outils sur les APCA marines, dans le but de renforcer les capacités et de favoriser la collaboration en matière de gérance marine.

Protection de l'eau douce

Dans le prolongement des séances régionales de dialogue de 2024, l'APN organisera un forum national sur la politique en matière de déchets nucléaires afin de faire entendre la voix des Premières Nations en ce qui concerne la réglementation, le transport et le stockage des déchets nucléaires. L'APN continuera de plaider en faveur de mécanismes de reddition de comptes plus solides et d'une surveillance communautaire afin de prévenir les dommages découlant de l'exploitation minière.

L'APN affinera également ses recommandations en vue de modifications législatives à la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, en tenant compte des commentaires des Premières Nations et des comités de gouvernance de l'APN. Ces recommandations seront soumises à des discussions plus approfondies en vue de leur adoption.

Conformément à la résolution 53/2023, *Processus de gestion nationale de l'eau et d'Agence canadienne de l'eau dirigé par les Premières Nations*, l'APN appuie la création d'un groupe de travail sur la gestion de l'eau dirigé par les Premières Nations. Des discussions avec l'Agence canadienne de l'eau permettront de s'assurer que ce groupe de travail reflète le leadership, les lois et les priorités des Premières Nations.

L'APN plaidera en faveur de la réintroduction de la *Loi sur l'eau propre des Premières Nations* (anciennement le projet de loi C-61), en mettant l'accent sur des dispositions strictes pour la protection des sources d'eau et la mise en œuvre des directives précédentes des Premières Nations-en-Assemblée.

Objectifs de développement durable

L'APN élabore actuellement un document de travail sur la promotion des approches menées par les Premières Nations en matière d'ODD. Une séance de dialogue est prévue avec les dirigeants des Premières Nations, des experts techniques et les comités des Chefs afin d'examiner le projet et de recueillir des commentaires, dans le but d'harmoniser les cadres internationaux avec les pratiques autodéterminées des Premières Nations en matière de planification, de gouvernance et de production de rapports.





Direction des droits et de la justice

La Direction des droits et de la justice de l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille à l'affirmation et à la manifestation pleines et entières des droits inhérents et issus de traités et de la compétence des Premières Nations. Les droits, la justice et la gouvernance sont essentiels à la reconnaissance de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations.

La Direction des droits et de la justice comprend deux secteurs : le secteur des droits et de la gouvernance et le secteur de la justice. Ces deux secteurs accomplissent activement des mandats – nouveaux et déjà en cours – pour remédier au sous-financement chronique et à la négligence à l'égard de l'édification des nations de la part de la Couronne, soutenir la revitalisation des systèmes de justice des Premières Nations et affirmer la compétence légitime

des Premières Nations. Les priorités actuelles sont les services de police des Premières Nations, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), la revendication du contrôle de la citoyenneté par les Premières Nations et les relations financières et de gouvernement à gouvernement.

Secteur de la justice

L'APN exécute des mandats axés sur le soutien et le renforcement de la compétence des Premières Nations sur les systèmes liés à la justice, notamment les services de police, la justice réparatrice et les stratégies de réduction des méfaits et de prévention. Ce travail vise à mettre fin à la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice pénale et à favoriser des réformes de justice sociale et des changements systémiques conformes aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), y compris ses Appels à l'action, et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, y compris ses Appels à la justice. L'APN s'est engagée à obtenir des changements significatifs qui témoignent d'une approche holistique à l'égard du bien-être social, économique et politique des Premières Nations.

Réalizations en 2024-2025

Réforme de la justice

Stratégie en matière de justice autochtone

S'appuyant sur plusieurs années de mobilisation auprès des Premières Nations, l'APN a continué de travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada à la finalisation d'une stratégie de justice autochtone (SJA) fondée sur les distinctions, qui a abouti à sa publication officielle par le ministre de la Justice en mars 2025.

Dans le but de soutenir la mise en œuvre de la SJA et de s'assurer que les points de vue des Premières Nations sont correctement pris en compte, l'APN a élaboré la Stratégie en matière de justice des Premières Nations (SJPN), qui a été présentée en 2025. La SJPN complète la SJA en formulant des recommandations particulières venant des Premières Nations et en créant un document évolutif qui peut être utilisé par les Premières Nations dans leurs efforts de réforme et de revitalisation du système de justice.



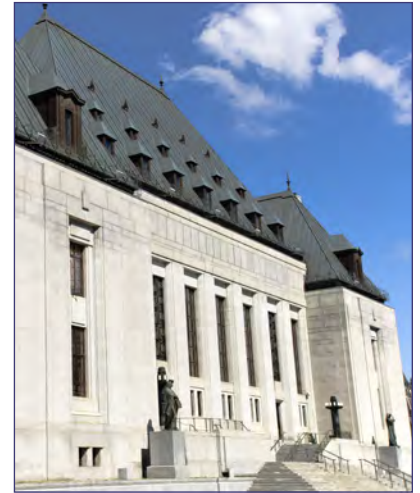
Racisme systémique dans les services de police

L'année 2024 a été dramatique pour les membres des Premières Nations qui ont eu affaire aux services de police. Entre août et décembre 2024, plus de quinze d'entre eux sont décédés lors d'interactions avec des services de police non membres des Premières Nations, ce qui a donné lieu à un appel à l'action national, notamment un débat d'urgence au Parlement dirigé par la députée du Nunavut Lori Idlout.

En décembre 2024, les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 63/2024, *Demande d'une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police et sur les décès de membres des Premières Nations*, qui demande une enquête indépendante sur le racisme systémique dans les services de police, ainsi que des réformes immédiates des tactiques et protocoles policiers.

Résolutions de l'APN axées sur la réforme de la justice

- Résolution 07/2020, *Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice*
- Résolution 55/2023, *Soutien à la réforme et à l'application des lois des Premières Nations*
- Résolution 15/2024, *Appel à un soutien renouvelé à l'élaboration et mise en œuvre conjointes de la Stratégie en matière de justice autochtone*
- Résolution 63/2024, *Demande d'une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police et sur les décès de membres des Premières Nations*
- Résolution 83/2024, *Assurer la mise en œuvre intégrale du chapitre consacré aux Premières Nations de la Stratégie en matière de justice autochtone*



Services de police des Premières Nations

En 2024, l'APN a terminé « *Recommandations pour une législation reconnaissant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel* », qui représente l'aboutissement de trois années d'une mobilisation nationale auprès des communautés des Premières Nations visant à déterminer un cadre législatif pour les services de police.

La résolution 09/2024 de l'APN, *Soutien à la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur les services de police*, énonce les trois principales priorités législatives établies par les Premières Nations, à savoir la compétence sur les services de police dans les réserves, la désignation en tant que service essentiel et un financement équitable.

En 2024, les discussions sur la législation ont peu progressé en raison d'un désaccord sur les compétences et la tenue des élections fédérales de 2025. Toutefois, l'APN et Sécurité publique Canada se sont largement entendus sur la nécessité d'adopter une loi considérant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel et garantissant un financement équitable.

Grâce aux efforts de plaidoyer soutenus déployés par l'APN tout au long de 2024, le Parti libéral s'est engagé à « [Soutenir] les processus dirigés par les Autochtones afin de faire progresser l'autodétermination et l'exercice de la compétence dans des domaines prioritaires tels que la sécurité communautaire et les services



de police » dans son programme électoral fédéral de 2025. Il a donné ainsi à l'APN la possibilité de continuer à faire progresser ses mandats concernant les services police auprès d'un nouveau gouvernement fédéral.

Résolutions de l'APN sur les services de police des Premières Nations

- Résolution 07/2021, *Élaboration et mise en œuvre d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel*
- Résolution 34/2021, *Appui à la mise en place de services de police régionaux des Premières Nations*
- Résolution 41/2023, *Soutien au financement équitable des services de police des Premières Nations*
- Résolution 42/2023, *Appui à la contestation juridique déposée par trois services de police des Premières Nations*
- Résolution 09/2024, *Soutien à la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur les services de police*



Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées

L'APN a continué de demander la mise en œuvre intégrale du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de ses 231 Appels à la justice.

En 2025, pour marquer le sixième anniversaire du Rapport final de l'Enquête nationale, l'APN a publié un rapport actualisé sur l'état d'avancement des Appels à la justice, qui présente une évaluation qualitative de ces derniers, en mettant l'accent sur la traite des personnes. En 2024-2025, l'APN a participé à plusieurs initiatives visant à étayer son analyse, notamment à la sixième réunion du Groupe de travail trilatéral sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, à une séance plénière sur la traite des personnes lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2024 et à un forum national virtuel de l'APN sur l'état d'avancement des Appels à la justice concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA), en mars 2025. L'APN a également participé à la deuxième table ronde sur les FF2E+ADA, où elle a donné son avis sur l'alerte Robe rouge, les données sur les FF2E+ADA et les efforts de prévention de la traite des personnes.

Résolutions de l'APN sur les FF2E+ADA

- Résolution 08/2021, *Mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA*
- Résolution 49/2022, *Appui à un financement durable et à la reddition de comptes pour la mise en œuvre des 231 Appels à la justice*
- Résolution 89/2023, *Demander au Canada de mettre en œuvre les 231 Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FF2E+ADA et le contrôle du financement par les Premières Nations*
- Résolution 18/2024, *Appel à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action national et des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA*



Vérité et réconciliation

L'APN continue de surveiller et demander la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Elle publiera son rapport d'étape annuel en 2025.

En 2024, la *Loi portant sur un conseil national de réconciliation* a reçu la sanction royale, faisant ainsi progresser l'Appel à l'action 53, notamment la création du Conseil national de réconciliation (CNR). Le ministre de la Justice a annoncé la composition de ce premier conseil, qui compte neuf membres. L'APN a participé à un processus national de sélection d'un candidat pour le premier CNR : elle a eu le plaisir de sélectionner Harold Cochrane.

Le 29 octobre 2024, l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens (l'interlocutrice spéciale indépendante) a publié son rapport final intitulé « Lieux de vérité, Lieux de conscience », qui renferme 42 obligations juridiques, morales et éthiques que le Canada doit exécuter pour combler les lacunes législatives et structurelles relatives à l'identification, la protection et la commémoration des enfants disparus et de leurs sépultures. Le gouvernement du Canada est tenu de fournir une réponse officielle, qui est attendue en 2025.

Résolutions de l'APN sur la vérité et la réconciliation

- Résolution 01/2021, *Demander justice et établir les responsabilités pour les enfants non identifiés disparus dans les pensionnats indiens*
- Résolution 34/2022, *Justice et réconciliation pour les survivants et les enfants disparus des institutions résidentielles pour Indiens et pour les tombes anonymes*
- Résolution 84/2024, *Soutien au Cadre de réparation dirigé par les Autochtones de l'Interlocutrice spéciale*

Secteur des droits et de la gouvernance

pleine compétence des Premières Nations en plaidant pour des modifications dans les politiques et les lois, en préconisant l'augmentation du financement accordé aux Premières Nations dans le domaine des droits et de la gouvernance et en communiquant et en discutant avec les Premières Nations et d'autres partenaires importants sur des questions telles que la citoyenneté, la gouvernance et les relations financières, la gestion des urgences, les droits et les traités, la mobilité transfrontalière et la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). Ce travail est guidé par les mandats des Premières Nations-en-Assemblée.

Réalisations en 2024-2025

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Depuis l'adoption de la LDNU et la publication du Plan d'action national du Canada, l'APN s'emploie à s'assurer que la mise en œuvre est dirigée par les Premières Nations et soutenue par un financement





adéquat pour permettre leur pleine participation. La résolution 33/2024 de l'APN, *Faire progresser les droits des Premières Nations au moyen d'un financement durable : Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, enjoint à l'APN de demander un financement suffisant, prévisible et durable. L'APN a intégré cet objectif dans ses efforts de plaidoyer, notamment dans les lettres, les propositions prébudgétaires et les discussions techniques de haut niveau avec le ministère de la Justice.

En 2024, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (APPA) a entrepris une étude pour examiner la mise en œuvre de la LDNU. L'APN y a participé en faisant de multiples interventions et propositions, notamment une intervention du président du Conseil national des jeunes de l'APN, Isaiah Bernard. Cependant, en raison de la prorogation du Parlement, cette étude a pris fin; il n'est pas certain qu'elle reprenne lorsque le comité se réunira de nouveau.

Le Comité des Chefs sur la LDNU continue de fournir des conseils sur la mise en œuvre de la LDNU, tout en participant à des discussions avec le ministère de la Justice. Il a aussi aidé à la planification du Forum national de l'APN sur la

LDNU, qui s'est tenu en février 2025. Un élément essentiel de ce travail consiste à surveiller et à évaluer la mise en œuvre de la LDNU. L'APN s'efforce de produire un rapport d'étape qui décrit les succès et les défis et formule des recommandations pour que le Canada respecte la Déclaration des Nations Unies et mette en œuvre de manière sérieusement ses articles.

En avril 2025, la Cheffe nationale de l'APN et une délégation de l'APN ont participé à la vingt-quatrième session du Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones, qui avait pour thème la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) dans les États membres des Nations Unies et le système des Nations Unies, y compris déterminer les pratiques exemplaires et examiner les défis. Les interventions ont porté principalement sur la nécessité de lever l'incertitude économique mondiale et de respecter les articles de la Déclaration des Nations Unies pour travailler sérieusement aux côtés des Premières Nations et relever ces défis.

L'APN continue de demander une collaboration pleine et entière entre le Canada et les Premières Nations pour mettre en œuvre efficacement la Déclaration des Nations Unies. Dans le cadre de ses travaux continus, elle a demandé un processus fondé sur les distinctions propres aux Premières Nations pour évaluer la cohérence des lois, créer des mécanismes de surveillance et de reddition de compte et améliorer les processus de production de rapports annuels du Canada afin de garantir une reddition de compte et la transparence envers les Premières Nations.

Droits à la citoyenneté et à l'identité des Premières Nations

L'APN continue de faire progresser la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'identité en participant au Processus consultatif autochtone (PCA) du Canada et aux activités de plaidoyer auprès du gouvernement fédéral. Ce travail est fondé sur le droit à l'autodétermination et soutenu par les mandats des Premières Nations-en-Assemblée.



En 2024-2025, l'APN a travaillé avec Services aux Autochtones Canada (SAC) dans le cadre du PCA à l'élaboration de solutions, proposées par les Premières Nations, pour remplacer des dispositions de la *Loi sur les Indiens* sur l'inscription et l'appartenance, notamment réformer la disposition limitative de la seconde génération et les seuils de vote en vertu de l'article 10. Ce travail est guidé par la résolution 34/2024, *Faire progresser l'autodétermination des Premières Nations en réformant l'inscription dans la Loi sur les Indiens*, et la résolution 68/2024, *Accorder la priorité à la collaboration sur la règle d'inadmissibilité après la seconde génération*. Ensemble, ces mandats renforcent la nécessité d'apporter une modification législative élaborée conjointement et de travailler en priorité et pleinement aux côtés des Premières Nations. Les travaux techniques réalisés cette année ont notamment consisté à planifier et à coordonner la participation de spécialistes des questions juridiques et de la gouvernance pour contribuer à la rédaction d'un document de discussion nationale présentant des options législatives.

Ces travaux se sont déroulés parallèlement à des initiatives législatives plus larges liées à l'identité autochtone. À la suite de l'opposition soutenue des Premières Nations, le projet de loi C-53, *Loi concernant la reconnaissance de certains gouvernements métis en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan*, a été retiré de la Chambre des communes. L'APN a soutenu les efforts de plaidoyer visant à s'assurer que toute la législation fédérale respecte le statut et les droits distincts des Premières Nations.

L'APN continue de plaider pour une réforme de la politique sur la citoyenneté et l'inscription dirigée par les Premières Nations et continue de participer aux processus fédéraux qui ont une incidence sur l'identité et la compétence. Ses activités de plaidoyer comprennent la coordination technique, l'élaboration d'outils stratégiques et la mobilisation politique afin de s'assurer que les initiatives fédérales respectent les traditions juridiques, les systèmes de gouvernance et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations.

Gouvernance et relations financières

L'APN a continué de travailler avec Services aux Autochtones Canada (SAC) afin de s'assurer que les recommandations suivantes du rapport de 2019 du Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) soient mises en œuvre selon une approche dirigée par les Premières Nations. Au cours de la dernière année, elle a appuyé les demandes des Premières Nations visant à obtenir davantage de soutien et de financement pour la gouvernance dans les domaines suivants :

- **Transfert de la nouvelle relation financière (subvention décennale)** : Élargissement de la subvention afin d'inclure les conseils tribaux et les autorités sanitaires;
- **Modernisation de la gouvernance** : Soutenir la capacité de gouvernance des Premières Nations grâce à la modernisation des programmes de renforcement des capacités de gouvernance de SAC. Cela complèterait les efforts visant à renforcer la relation financière avec les Premières Nations en améliorant à la fois le financement de base en cours et les mesures de soutien à l'élaboration et à la correction;





- **Renforcement des institutions** : Élaborer conjointement des options issues du rapport 2019 du CCMRF, notamment envisager la mise sur pied d'un vérificateur général des Premières Nations et d'un institut financier et statistique des Premières Nations. Ces institutions contribueraient au renforcement des capacités et à l'élargissement de la compétence des Premières Nations.

L'APN soutient que les éléments clés d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations

englobent de nouveaux mécanismes de financement, la reconnaissance de la compétence des Premières Nations et le transfert de la prestation des services aux gouvernements des Premières Nations et aux institutions dirigées par les Premières Nations. La résolution 92/2023, *Poursuite de l'action sur la nouvelle relation financière et rétablissement du comité des Chefs sur les relations financières*, demandait à l'APN de rétablir le Comité des Chefs sur les relations financières. L'APN cherche actuellement des fonds pour ce rétablissement et les activités proposées.

Gestion des urgences

L'APN continue de demander des services d'urgence équitables pour que les Premières Nations puissent contrôler le contrôle des régimes de gestion des urgences adaptés à leur culture et avoir accès à des programmes et services de gestion des urgences financés directement et dirigés par elles-mêmes. Ce travail s'appuie sur les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-Assemblée et garantit aux Premières Nations qu'elles auront accès à des ressources pertinentes en matière de renforcement des capacités, de formation et de financement pour gérer les situations d'urgence dans leurs nations et territoires.

L'APN continue son travail avec SAC et Sécurité publique Canada afin d'obtenir des modifications dans les politiques et les programmes de gestion des urgences et une augmentation du financement accordé aux Premières Nations. Elle en est aux premières étapes d'une étude exploratoire visant à poursuivre la réforme des politiques et appuyer de nouvelles solutions pour un financement équitable et une amélioration de la prestation des services.

La dernière réunion du Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU) date de décembre 2024. Ses membres ont discuté de la nécessité de faire participer les Premières Nations aux négociations multilatérales avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Mobilité transfrontalière

La frontière canado-américaine a des répercussions sur les déplacements quotidiens, les pratiques traditionnelles et les possibilités économiques des Premières Nations, ainsi que sur leurs liens familiaux et culturels avec les Autochtones aux États-Unis.

L'APN a lancé une collecte de renseignements et une discussion parmi les Premières Nations touchées par les questions frontalières afin d'étayer son plaidoyer et de favoriser la mise en œuvre de leurs droits inhérents et issus de traités, y compris le traité Jay. Elle milite pour que les droits relatifs à la mobilité transfrontalière des Premières Nations soient mis en œuvre et conformes aux normes minimales de la Déclaration des Nations



Unies sur les droits des peuples autochtones et au traité Jay; ce dernier reconnaît le droit inhérent de tous les membres des Premières Nations au Canada et aux États-Unis de circuler librement sur leurs propres terres ancestrales.

Le 10 octobre 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé des mesures temporaires pour aider des Autochtones aux États-Unis à retrouver leur famille au Canada et à renouer des liens avec leurs territoires traditionnels. Ces mesures permettront aux membres des Premières Nations admissibles, dont des membres de la famille vivent au Canada, de travailler ou d'étudier au Canada, grâce à l'abolition de certaines exigences, et de prolonger leur séjour jusqu'à trois ans (pour les personnes qui sont déjà au Canada). L'APN continue de demander un financement accru pour aider les Premières Nations dans ce travail et s'assurer qu'elles sont en mesure de diriger la mise en œuvre.

L'APN continue d'exhorter le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis à pleinement reconnaître et mettre en œuvre les droits issus de traités des Premières Nations, tels qu'ils sont mentionnés dans le traité Jay, et à

trouver des solutions à long terme pour garantir une mobilité transfrontalière sûre et facile aux membres des Premières Nations.

Voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'APN continuera son plaidoyer sur les droits afin d'obtenir la pleine reconnaissance et manifestation des droits inhérents et issus des traités et de la compétence des gouvernements des Premières Nations. Nous nous félicitons à l'avance du travail qui nous attend au cours de l'année à venir :

- Lancer la Stratégie en matière de justice des Premières Nations de l'APN et demander un financement substantiel à long terme pour aider les Premières Nations à la mettre en œuvre;
- Contribuer au 10^e anniversaire des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- Préconiser des services de police des Premières Nations comprenant la reconnaissance de la compétence des Premières Nations dans les réserves, la désignation en tant que service essentiel et l'élaboration de modèles de financement équitables qui répondent aux besoins des Premières Nations en matière de services de police et de sécurité publique;
- Contribuer à l'élaboration de solutions visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la *Loi sur les Indiens* et à accorder aux Premières Nations une compétence pleine et entière sur la citoyenneté;
- Plaider pour une augmentation du financement des gouvernements des Premières Nations;
- Évaluer les progrès réalisés et aider les Premières Nations dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.





Développement social

Le Secteur du développement social est chargé de défendre les intérêts des Premières Nations relatifs au contrôle et à la compétence qu'elles exercent sur les programmes et politiques de développement social holistiques et durables de toute une vie.

Réalisations en 2024-2025

Indemnisation et réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) et du principe de Jordan

En avril 2023, l'Assemblée des Premières Nations a approuvé la version révisée de l'Entente définitive de règlement (EDR) sur l'indemnisation des enfants des Premières Nations et de leurs aidants touchés par la discrimination exercée par le Canada dans le cadre du programme des SEFPN et du principe de Jordan. L'indemnisation est évaluée à plus de 23,3 milliards de dollars par la résolution 04/2023 de l'APN, *Accord final de règlement révisé sur l'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations*. En juin 2024, la Cour fédérale a approuvé le processus de réclamation pour les deux premiers des neuf recours collectifs. Le 10 mars 2025, la période de réclamation a été ouverte pour le groupe des enfants retirés de leur foyer et le groupe des familles d'enfants retirés de leur foyer. L'APN continue de soutenir la mise en œuvre de l'EDR et le lancement des sept autres recours collectifs en travaillant avec les parties et l'administrateur, cela en plus d'orienter les demandeurs dans leurs démarches par l'intermédiaire du bureau d'information.

Conformément aux mandats précédents des Premières Nations-en-Assemblée, l'APN a négocié un accord sur la réforme à long terme du programme des SEFPN. Le 11 juillet 2024, l'APN, comme d'autres parties présentes au TCDP, a annoncé un projet d'entente sur la réforme à long terme du programme des SEFPN. Elle a organisé des séances de mobilisation régionale auprès des Premières Nations afin de leur donner la possibilité d'obtenir des éclaircissements, de formuler des recommandations de modifications et de présenter leurs préoccupations concernant le projet d'entente. À la suite de ces séances, elle a négocié les modifications

recommandées et a soumis une version révisée de l'entente aux fins d'examen. En octobre 2024, elle a tenu une Assemblée extraordinaire des Chefs, au cours de laquelle les Premières Nations-en-Assemblée ont rejeté le projet d'entente sur la réforme à long terme des SEFPN et ont présenté d'autres orientations par l'intermédiaire de plusieurs résolutions. D'autres résolutions sur ce sujet ont été adoptées en décembre 2024. Ces résolutions ont mené à la création de la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE) pour conduire les négociations sur la réforme à long terme des SEFPN.

En décembre 2023, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations a déposé une motion de non-conformité





concernant le défaut de mise en œuvre en bonne et due forme du principe de Jordan par le Canada, ce qui a entraîné des retards pour les enfants. L'APN participe aux procédures relatives à la non-conformité devant le TCDP et continue de demander la mise en œuvre complète et adéquate du principe de Jordan afin que les besoins des enfants des Premières Nations soient satisfaits. Elle continue aussi de plaider pour des investissements dans les soutiens liés à l'application du principe de Jordan après la majorité, conformément à la résolution 93/2024, *Prolongement de l'âge d'admissibilité au principe de Jordan de l'âge de la majorité à 30 ans*.

Mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)

L'APN a continué de soutenir la mise en œuvre en cours de la Loi afin de promouvoir les priorités des Premières Nations, conformément à la résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*. Elle a également achevé ses travaux de recherche et de mobilisation destinés à faciliter la réalisation de véritables progrès dans les principales priorités et à mieux comprendre comment soutenir au mieux les Premières Nations à l'échelle nationale. Services aux Autochtones Canada (SAC) avait lancé des discussions avant la mobilisation sur l'examen quinquennal de la Loi, et l'APN avait demandé que SAC travaille avec toutes les Premières Nations à la conception du processus de lancement et d'achèvement de l'examen. L'APN a soutenu les efforts de plaidoyer demandant à SAC de renouveler le financement du renforcement des capacités en vertu de la Loi, conformément à la résolution 92/2024, *Renouvellement de l'engagement de financement pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)

Conformément à la résolution 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, l'une des principales mesures stratégiques définies dans le Cadre est l'élaboration d'un cadre de résultats et d'une stratégie d'évaluation pour recueillir des renseignements et des données pertinentes sur les services d'AGJE des Premières Nations, surveiller les résultats des investissements dans les services de garde d'enfants et contribuer aux prochaines activités de plaidoyer. L'APN est en train d'élaborer un modèle de financement des services d'AGJE déterminé par les Premières Nations, conformément à la résolution 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, et aux résolutions subséquentes, qui sera examiné par le nouveau Comité des Chefs sur l'AGJE et qui fera l'objet d'une recommandation par ce dernier.

Aide au revenu

L'APN et le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) ont soutenu la formulation de recommandations stratégiques pour la réforme du Programme d'aide au revenu (AR). Cela consiste aussi à soutenir la gouvernance du Programme d'AR par les Premières Nations





avec des ressources accrues pour l'administration, les données et l'infrastructure et s'assurer que ce programme répond aux besoins des clients en prévoyant des taux et des soutiens globaux adéquats – qui ont été approuvés par la résolution 07/2022 de l'APN, *Réforme du programme d'aide au revenu dans les réserves*, et la résolution 85/2023 de l'APN, *Soutien au Groupe de travail technique sur le développement social pour poursuivre la réforme du Programme d'aide au revenu*. En septembre 2024, l'APN a entamé une analyse des coûts, étalée sur deux ans, en s'appuyant sur les recommandations stratégiques. Elle a tenu le Forum national sur l'aide au revenu en septembre 2024, qui a consisté à discuter des recommandations stratégiques formulées par les Premières Nations avec les administrateurs de l'aide au revenu de chaque région.

Réduction de la pauvreté

L'APN a réalisé une étude sur les indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations avec l'Institut des finances publiques et de la démocratie, en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (EDSC). L'étude a consisté à examiner les concepts et les définitions de la pauvreté des Premières Nations et les données actuelles sur la pauvreté parmi les Premières Nations et à définir les indicateurs approuvés par la résolution 91/2024 de l'APN, *Indicateurs de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations*. De plus, la résolution 54/2024 de l'APN, *Réforme du programme d'aide au revenu et réduction de la pauvreté pour les Premières Nations*, demande à l'APN et à ESDC d'élaborer ensemble une stratégie de réduction de la pauvreté dans les réserves en utilisant les recommandations stratégiques sur la réforme du Programme d'aide au revenu et les indicateurs de pauvreté. L'APN continuera de demander un financement, un partenariat renouvelé et la poursuite des travaux sur la réduction de la pauvreté parmi les Premières Nations.

Aide à la vie autonome

Les Secteurs de la santé et du développement social de l'APN travaillent avec SAC à la formulation de recommandations stratégiques pour un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus par l'intermédiaire de la réforme du Programme d'aide à la vie autonome et du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. La résolution 98/2023 de l'APN, *Recommandations stratégiques formulées par les Premières Nations pour un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*, a validé les recommandations, qui ont été soumises à SAC pour orienter un mémoire au Cabinet. L'APN continuera de demander un financement et un partenariat continu pour faire progresser les travaux visant à déterminer les investissements financiers à long terme nécessaires à la mise en œuvre complète des recommandations stratégiques.

Conclusion – Voie à suivre et perspectives d'avenir

L'APN continuera de demander un processus d'indemnisation rapide qui tient compte des traumatismes pour nos enfants et nos familles au fur et à mesure de la mise en œuvre et de la distribution de l'indemnisation. Elle poursuivra ses efforts visant à obtenir la mise en œuvre intégrale et adéquate du principe de Jordan, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre échelonnée de la réforme du Programme d'aide au revenu et une stratégie de réduction de la pauvreté dans les réserves des Premières Nations.





Secteur de la santé

Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est déterminé à défendre les droits inhérents, issus des traités et internationaux des Premières Nations liés à la santé et au bien-être. Il favorise l'adoption d'approches holistiques, s'appuyant sur la culture et fondées sur les forces pour assurer le mieux-être des membres des Premières Nations. La vision du Secteur de la santé est sous-tendue par la volonté des Premières Nations de contrôler leurs propres systèmes de santé, soutenus par un financement adéquat, prévisible et durable. Les soins autodéterminés et adaptés à la culture favorisent l'amélioration des résultats en santé et l'équité en santé parmi les familles et les communautés des Premières Nations.

Réalisations en 2024-2025

- **Questions principales : Services de santé non assurés**
 - o Dans le cadre de l'examen conjoint de l'APN et des SSNA, le Secteur de la santé de l'APN s'attaque aux effets préjudiciables permanents et restrictifs des politiques financières et des politiques d'admissibilité et de refus.
 - o Les navigateurs des SSNA font remarquer que les hébergements non conformes aux normes, le manque de transport pour raison médicale, les longs délais d'attente pour obtenir le remboursement des frais, l'opacité du processus d'appel et la rareté des fournisseurs de services sont des défis de longue date.
- **Principales résolutions**
 - o Résolution 42-2024, *Stratégie politique et juridique sur la clause de l'armoire à pharmacie prévue par traité*
 - o Résolution 74-2024, *Extension de la couverture des services de santé non assurés aux services paramédicaux*
 - o Résolution 75-2024, *Discrimination à l'égard des Premières Nations dans la politique de transport pour raison médicale du programme des Services de santé non assurés (SSNA)*
 - o Résolution 78-2024, *Amélioration du financement de la gestion des urgences sanitaires et de l'accès à la naloxone pour lutter contre le nombre élevé de décès parmi les Premières Nations*
- **Questions principales : Personnes handicapées**
 - o Un rapport parallèle de l'APN a été présenté en février 2024 à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées afin de défendre le droit des personnes handicapées des Premières Nations à l'accès aux ressources, aux services et aux mesures de soutien.
 - o L'APN a mené un sondage en vue d'élaborer une loi sur l'accessibilité distincte pour les Premières Nations. Elle a présenté les résultats dans le cadre de plusieurs forums nationaux sur les politiques afin d'informer les détenteurs de droits.



- o L'APN a pour objectif d'être un modèle en matière d'accessibilité pour les Premières Nations. Dans cette optique, elle continue de rendre ses événements accessibles et inclusifs pour tous les participants. Elle a créé aussi un pôle d'excellence en matière d'accessibilité (<https://afn.ca/fr/un-centre-dexcellence-pour-laccessibilite-des-premieres-nations/>) afin d'aider les Premières Nations et les régions à devenir plus accessibles.

Principales résolutions

- o Résolution 03-2024, *Amendement à la Charte en vue de la création d'un Conseil de l'accessibilité et du handicap en tant qu'« organe principal » reconnu en vertu de l'article 5 de la Charte de l'APN*
- o Résolution 40-2024, *Services aux personnes handicapées des Premières Nations dans les réserves tout au long de leur vie*
- o Résolution 41-2024, *Mettre fin aux diagnostics erronés parmi les Premières Nations*
- o Résolution 71-2024, *Rejeter la Loi canadienne sur l'accessibilité et promouvoir une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*



Questions principales : Mieux-être mental et toxicomanie

- o L'APN continue de plaider pour un financement permanent et équitable du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens grâce à des solutions comprenant des services et des programmes dirigés par les Premières Nations.
- o En faisant progresser la résolution 78-2024, l'APN vise à réformer les politiques et à permettre aux Premières Nations d'avoir accès à des ressources de rétablissement en cas de problèmes de toxicomanie et de faire face aux nouvelles urgences sanitaires grâce à une enveloppe de financement de la gestion des urgences sanitaires.
- o Dans le cadre de la résolution 63-2023, le groupe de travail chargé des données sur le mieux-être mental a élaboré un plan de travail pour résoudre les problèmes d'accès aux données sur le mieux-être mental et déterminer des possibilités de collaboration.

Principales résolutions

- o Résolution 24-2021, *Appel à la permanence du Programme de soutien en santé de Résolution des questions des pensionnats indiens*
- o Résolution 33-2022, *Forum de guérison pour les survivants, vétérans et battants des institutions résidentielles*
- o Résolution 63-2023, *Mener une étude longitudinale sur les indicateurs de mieux-être mental fondés sur les forces*



Rapports des Directions



- o Résolution 78-2024, *Amélioration du financement de la gestion des urgences sanitaires et de l'accès à la naloxone pour lutter contre le nombre élevé de décès parmi les Premières Nations*

Questions principales : Santé publique

- o Les membres des Premières Nations habitant dans des communautés éloignées du Nord enregistrent des taux de tuberculose quatre fois supérieurs à la moyenne nationale. Les efforts visant à éliminer la tuberculose doivent inclure des investissements dans les déterminants sociaux de la santé.
- o Le Secteur de la santé de l'APN a reçu un financement de l'ASPC pour tenir une réunion avec les travailleurs de première ligne des communautés du Nord et établir les fondements d'une stratégie nationale. Celle-ci sera validée en vue d'être présentée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2025, à Ottawa.

Principale résolution

- o Résolution 77-2204, *Élaboration d'une stratégie d'élimination de la tuberculose chez les Premières Nations au Canada*

Questions principales : Racisme dans les systèmes de santé

- Pour les Premières Nations, le racisme dans les systèmes de santé est une réalité historique; les récentes manifestations de racisme ont entraîné des décès. Cette situation contribue à l'aggravation de l'état de santé des citoyens des Premières Nations en raison de leur méfiance à l'égard des systèmes de santé et de l'insécurité touchant les soins de santé.
- Le Secteur de la santé de l'APN est chargé d'élaborer une norme nationale de sécurité culturelle et d'humilité. Nous travaillons en collaboration avec l'Organisation de normes en santé et un comité technique des Premières Nations à la formulation et à la validation de cette norme, qui devrait être achevée en 2027.

Principales résolutions

- o Résolution 30-2023, *Vers une norme nationale de sécurité culturelle et d'humilité*
- o Résolution 80-2024, *Appel en vue d'une norme nationale de sécurité culturelle et d'humilité*

Questions principales : Soins de longue durée et soins continus

- Au printemps 2024, l'APN a soumis des recommandations à Services aux Autochtones Canada (SAC) dans le but d'améliorer le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits et le Programme d'aide à la vie autonome, en mettant l'accent sur des soins adaptés à la culture, communautaires et autodéterminés. En mai 2025, SAC n'avait toujours pas fait avancer ces réformes.
- Le Secteur de la santé a également organisé une table ronde nationale à





Rapports des Directions



Montréal, réunissant des partenaires régionaux, communautaires et gouvernementaux, pour cerner les défis en matière de soins, renforcer la main-d'œuvre et améliorer la coordination des services.

- L'APN continue de demander sans relâche un continuum de soins modernisé, fondé sur les distinctions et entièrement financé, qui réponde aux besoins des membres des Premières Nations résidant dans les communautés.

Principale résolution

- o Résolution 98-2023, *Recommandations stratégiques formulées par les Premières Nations pour un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*

Questions principales : Continuum de soins sur sept générations

- L'APN a publié un nouveau document fondamental intitulé *Applying a Seven Generations Continuum of Care in First Nations Healthcare: Factors and Considerations* (2025). Le Continuum de soins sur sept générations est une approche holistique fondée sur les forces et la culture, qui répond aux besoins en matière de santé et de mieux-être tout au long de la vie, depuis la préconception jusqu'à la fin de la vie.
- Le document sert d'outil visuel et pratique pour les Premières Nations. Il définit dix composantes de soins essentielles et met l'accent sur la souveraineté et l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que sur l'intégration des systèmes de connaissances traditionnelles et biomédicales.

Principale résolution

- o Résolution 19-2019, *Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement économique et social*

Conclusion – Voie à suivre

- S'attaquer aux défis persistants du programme des SSNA, notamment les politiques restrictives, l'hébergement inadéquat, les lacunes en matière de transport pour raison médicale, les retards de remboursement et la disponibilité limitée des fournisseurs de services.
- Plaider pour des systèmes de santé autodéterminés, adaptés à la culture et adéquatement financés pour les Premières Nations, afin que les communautés puissent contrôler leurs propres services de santé et de mieux-être.
- Exhorter le gouvernement à garantir un financement durable des programmes de santé des Premières Nations, combler les lacunes dans les services, fournir des soins adaptés à la culture à proximité du domicile et promouvoir l'équité en matière de santé pour les personnes, les familles et les communautés des Premières Nations.





Secteur des langues et de l'apprentissage

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'Assemblée des Premières Nations (APN) défend le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations, le droit inhérent à l'éducation et le droit à un financement équitable qui réponde aux besoins et aux réalités uniques des Premières Nations et de leurs apprenants.

L'APN préconise également des approches à long terme, durables, cohérentes et appropriées pour soutenir les Premières Nations dans leurs efforts de réhabilitation, de réappropriation, de maintien, de renforcement et de normalisation des langues des Premières Nations au moyen de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA).

Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Comité des Chefs sur les langues (CCL) formulent des recommandations pour faire avancer le plaidoyer et soutenir les mandats des Premières Nations-en-Assemblée.

Réalisations en 2024-2025

Principaux enjeux

Généralités

L'APN soutient et défend plusieurs priorités et mandats clés, notamment l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire, les infrastructures éducatives, la revitalisation des langues et la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA). En 2024-2025, l'APN a accueilli plus de 25 réunions entre le CCE, le CCL, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité technique sur les langues (CTL), qui ont permis d'actualiser et d'améliorer diverses lignes directrices sur les programmes, des projets de modification des mandats du CNIE et du CCE, ainsi que les modalités du Programme des langues autochtones (PLA).

En février 2025, l'APN a organisé avec succès le Forum sur l'éducation sous le thème « *Raviver la flamme de nos ancêtres* », qui a rassemblé près de 400 dirigeants des Premières Nations, des directeurs et des administrateurs de l'éducation, ainsi que des enseignants du niveau postsecondaire en vue de partager des informations, échanger des pratiques exemplaires et souligner les expériences régionales visant à faire progresser le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations.

Langues

Le soutien à la mise en œuvre et au renforcement de la LLA demeure une priorité pour l'APN, y compris les discussions en cours avec le Comité directeur de la mise en œuvre conjointe sur





le processus d'examen la concernant. L'APN a appuyé le CTL et le CCL dans la recherche d'un consensus national pour la mise en œuvre d'une formule provisoire de répartition régionale qui s'appliquera au financement des langues prévu dans le budget de 2024. En outre, l'APN a accordé un contrat de recherche sur *l'évaluation et la collecte de données sur les risques de mise en péril des langues*, et a appuyé la rédaction de la plainte auprès du Bureau du commissaire aux langues autochtones (BCLA) ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique et du plan de travail du CCL et du CTL.

L'APN continue de soutenir et de mettre en œuvre le Plan d'action national des Premières Nations pour la DILA. En 2024-2025, l'APN a notamment participé aux réunions du Groupe de travail mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et a nommé la D^{re} Lorna William et M. Blaire Gould en tant que représentants de l'APN au sein de ce groupe pour la période de 2025 à 2027.



Enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12^e année)

L'APN plaide en faveur du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et continue de soutenir la finalisation d'ententes régionaux en matière d'éducation (ERE). À l'heure actuelle, 11 de ces ententes ont été conclues, dont seulement 9 sont actives, et plus de 70 sont en cours de finalisation. Environ 30 % des Premières Nations ont conclu une entente.

L'APN a terminé et publié le rapport intitulé *Examen et analyse des coûts de la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année*, qui expose les retombées positives et les inconvénients de la formule de financement provisoire et des ERE. L'APN a également collaboré avec IFSD Advisors Ltd. à la réalisation d'une étude sur l'état de l'éducation des adultes dans l'ensemble du pays et d'une analyse complète des coûts de l'éducation des adultes des Premières Nations.

Enseignement postsecondaire

L'APN continue d'accorder la priorité à la recherche et aux efforts de communication visant à promouvoir la défense de son budget actuel dans le domaine de l'enseignement postsecondaire pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et le Programme de partenariats postsecondaires (PPP).

L'APN a lancé plusieurs projets de recherche sur l'enseignement postsecondaire en 2024-2025, notamment en vue de déterminer les lacunes au niveau des sources de financement des établissements des Premières Nations (EPN) par rapport aux établissements non autochtones. D'autres recherches ont été lancées pour évaluer les établissements publics d'enseignement postsecondaire et leurs engagements envers les Premières Nations et la réconciliation, notamment les répercussions de leurs actions et de leurs politiques visant à soutenir les étudiants des Premières Nations.

Infrastructures éducatives

L'APN, le CCE et le CNIE ont continué à faire des progrès significatifs au niveau de l'amélioration et de la réforme de diverses priorités politiques en matière d'infrastructures éducatives, notamment le Cadre de classement des priorités des écoles (CCPE), et à travailler à une réforme globale des immobilisations relatives aux infrastructures éducatives des Premières Nations. Ce travail se poursuivra dans le but d'obtenir un



financement de base adéquat, prévisible et durable pour remplacer le programme actuel fondé sur des propositions. Il faudra à l'avenir procéder à une élaboration conjointe et à des changements aux politiques pour promouvoir le contrôle régional des Premières Nations et la prise de décisions concernant les infrastructures éducatives.

L'APN a commandé une évaluation des besoins en matière d'infrastructures éducatives des Premières Nations et de leur fonctionnement et entretien, qui permettra de déterminer les besoins actuels et prévus dans les réserves à travers le Canada. Cette recherche continuera d'influencer les activités de plaidoyer de l'APN visant à combler l'écart en matière d'infrastructures.

L'APN, le CCE et le CNIE ont également élaboré conjointement des modifications supplémentaires aux tableaux élargis des normes d'aménagement des locaux scolaires, en vue d'une augmentation des allocations standard en fonction de la taille des gymnases.

Principales résolutions

- Résolution no 19/2024 de l'APN, *Formule d'allocation régionale pour les langues des Premières Nations*
- Résolution no 51/2024 de l'APN, *Sous-financement chronique de l'éducation*
- Résolution no 52/2024 de l'APN, *Programme national d'alimentation scolaire*
- Résolution no 100/2024 de l'APN, *Appui à un financement accru des langues des Premières Nations*

Conclusion - La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'APN axera ses efforts sur les priorités suivantes :

- Soutien de l'examen indépendant et parlementaire de la LLA.
- Poursuite du plaidoyer en faveur d'un financement adéquat, durable et à long terme pour la revitalisation des langues, notamment le renouvellement des accords en vertu des articles 8 et 9.
- Mise à jour du document de politique sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations (2010).
- Activités de soutien au Groupe de travail mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Finalisation des projets de recherche sur le programme d'éducation des adultes et l'évaluation des besoins en immobilisations de l'APN.
- Promotion continue de l'application mobile de l'APN concernant la trousse *Notre heure est venue*.
- Élaboration conjointe de la réforme des processus d'investissement dans les immobilisations relatives aux infrastructures éducatives des Premières Nations.



Rapport des résolutions





Rapport des résolutions



01/2024, Remédier aux impasses du vote lors de l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) :

La Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été mise à jour, tout comme le Livret des conférences de l'APN, qui a été approuvé par le Comité exécutif, en septembre 2024, et mis en œuvre lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en octobre 2024.

02/2024, Clarifier les règles et les procédures relatives à l'établissement du quorum lors des assemblées de l'APN :

La Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été mise à jour, tout comme les Règles de procédure des Assemblées de l'APN. Ces documents ont été incorporés dans une version mise à jour du Livret des conférences de l'APN, qui a été approuvé par le Comité exécutif, en septembre 2024, et mis en œuvre lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en octobre 2024.

03/2024, Création d'un Conseil de l'accessibilité et du handicap de l'APN :

Une ébauche de mandat et une lettre pour une représentation régionale et une lettre d'engagement ont été rédigées pour le Cercle consultatif spécial des gardiens du savoir et des personnes handicapées. Ces documents seront examinés dans le cadre du processus d'établissement du Conseil sur l'accessibilité et les personnes handicapées de l'APN.

04/2024, Réponse au Rapport sur la vérification préliminaire des finances de l'APN :

Des discussions préliminaires avec le Comité de gestion ont eu lieu au sujet de domaines d'intérêt de la politique financière. La politique financière a également été examinée par le directeur général et le vice-président de la Direction générale des Opérations et de l'Administration. Les domaines d'intérêt comprennent les déplacements, les achats (contrats) et les cartes de crédit. Le Comité exécutif de l'APN a approuvé la politique mise à jour le 6 février 2024.

05/2024, Sécurité financière des bureaux régionaux de l'APN :

Des discussions préliminaires ont eu lieu avec Services aux Autochtones Canada / Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) au sujet d'un plan de financement décennal, qui comprendrait un financement régional. Le Secteur des finances de l'APN a tenu des discussions bilatérales sur les besoins relatifs au budget de base de chaque région. Des discussions avec le RCAANC sur les ententes régionales sont en cours.

06/2024, Appui à une participation accrue des membres aux assemblées de l'APN :

L'APN a continué d'organiser ses assemblées dans un format hybride – c'est-à-dire en personne avec la possibilité d'un format virtuel – afin de les rendre plus accessibles. Ce format sera maintenu tant que les installations et le financement nécessaires seront disponibles.

07/2024, Soutien au mandat et au financement du Conseil 2ELGBTQQIA+ de l'APN :

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a envoyé une lettre de la Cheffe nationale à la ministre de Condition féminine et Égalité des genres Canada (CFEGC) pour demander que le Conseil 2ELGBTQQIA+ reçoive un financement adéquat. Les membres du Conseil 2ELGBTQQIA+ ont rencontré les anciens ministres



Rapport des résolutions



Marci Ien, Condition féminine et Égalité des genres Canada (CFEGC), et Gary Anandasangaree, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord canadien (RCAANC), lors de leur réunion de décembre. Le Conseil s'efforce également d'établir des partenariats avec des organisations semblables telles que la 2Spirits in Motion Society et Egale Canada.

08/2024, Appel à une enquête indépendante sur les décès de Rebecca Contois, Morgan Harris, Mercedes Myran et Mashkode Bizhiki'ikwe :

L'APN a rencontré l'honorable Anita R. Neville, lieutenant-gouverneure du Manitoba, afin de mettre en place immédiatement une commission d'enquête indépendante sur les décès de Rebecca Contois, Morgan Harris, Mercedes Myran et Mashkode Bizhiki'ikwe (Ashlee Shingoose). L'APN a continué de faire pression pour que les enquêtes soient menées dans le respect de la culture et en tenant compte des traumatismes subis, conformément aux recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

09/2024, Soutien à la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur les services de police :

À l'automne 2024, les titulaires du portefeuille des services de police (CR Teegee et CR Picard) ont envoyé une lettre au ministre Leblanc pour lui demander d'organiser une réunion pour discuter des engagements et des mesures à prendre en matière d'élaboration conjointe, de financement équitable et de droits inhérents et issus des traités à posséder des services de police.

10/2024, Faire progresser la réforme des ajouts aux réserves :

L'APN a participé à des discussions techniques sur la refonte de la politique sur les ajouts aux réserves (AR) avec le Canada par l'entremise d'un comité consultatif technique (CCT). L'APN a organisé une série de tables rondes virtuelles avec des techniciens et des dirigeants des Premières Nations à l'automne 2024 afin de recueillir des commentaires sur les priorités de la réforme des ajouts aux réserves. L'APN poursuivra sa participation au CCT et plaidera en faveur d'une participation directe et significative des Premières Nations à la réforme de la politique sur les AR.

11/2024, Assurer l'accès à la justice pour les revendications particulières grâce à la réforme de la politique :

L'APN a collaboré avec le gouvernement du Canada par l'entremise du Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières (GTMORP) afin d'élaborer conjointement une proposition visant la création d'un Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. Dans le cadre de ce processus, l'APN a préconisé des réformes fondées sur les politiques afin de favoriser l'accès à la justice pour les Premières Nations, notamment en élargissant l'indemnisation et en éliminant les obstacles à la restitution des terres. L'APN poursuivra ces discussions sur les réformes avec le nouveau gouvernement fédéral.

12/2024, Soutien urgent à la restitution des terres des Premières Nations :

L'APN a participé à des discussions techniques sur la réforme des ajouts aux réserves et des revendications particulières, en préconisant des réformes qui appuient les divers efforts déployés par les Premières Nations pour la restitution de leurs terres. L'APN a également plaidé en faveur de nouvelles approches en matière



Rapport des résolutions



d'indemnisation et de finalité dans les accords de règlement des revendications particulières. Par l'intermédiaire du CCT sur les AR, l'APN a soutenu le projet pilote proposé par la Première Nation Chippewas of the Thames pour faciliter la restitution de leurs terres.

13/2024, Exercice des droits inhérents et issus des traités sur toutes les terres visées par un traité ou appartenant à la Couronne :

L'APN a demandé des ressources pour assurer sa pleine participation aux processus liés à la gestion des terres de la Couronne. Bien que ces efforts n'aient pas encore abouti, elle continuera de chercher des possibilités de financement pour soutenir la participation à ces processus. Elle continuera également de chercher des fonds pour soutenir la mobilisation et la participation régionales.

14/2024, Appel à l'élaboration conjointe d'une stratégie de décarcération et à la mise en œuvre intégrale des recommandations de l'enquêteur correctionnel :

L'APN a mené une série d'initiatives en 2024-2025 pour remédier à la surreprésentation des membres des Premières Nations dans le système correctionnel, notamment de l'élaboration conjointe de stratégies en matière de justice autochtone et de justice pour les Premières Nations qui visent à remédier à la surreprésentation et à faire progresser la décarcération, ainsi que la poursuite des efforts pour plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale des appels à l'action pour la justice concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

15/2024, Appel à un soutien renouvelé à l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de la stratégie en matière de justice autochtone :

L'APN a tenu des réunions techniques régulières avec Justice Canada pour discuter des volets de la Stratégie en matière de justice autochtone (SJA) qui concernent les Premières Nations et a participé aux discussions menées par Justice Canada à l'été 2024 afin d'éclairer une mise en œuvre conjointe. Des réunions avec le Conseil de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique et le Comité des Chefs sur la justice ont également eu lieu afin d'aider à rédiger les volets de la SJA qui concernent les Premières Nations. Justice Canada a publié la SJA le 10 mars 2025.

16/2024, Appel à appliquer les lois des Premières Nations et à intenter des poursuites en vertu de ces lois dans les réserves :

Les efforts de plaidoyer de l'APN en faveur de la poursuite et de l'application des lois des Premières Nations dans les réserves ont été axés sur l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice autochtone. Il est essentiel de plaider pour obtenir les ressources nécessaires afin d'appuyer les efforts des Premières Nations visant à créer et à appliquer leurs lois. Au début de 2025, l'APN a organisé un forum national axé sur la revitalisation et l'application des lois des Premières Nations. D'autres efforts sont nécessaires pour obtenir du gouvernement du Canada qu'il s'engage à donner suite à cette résolution.

17/2024, Appel à une collaboration internationale dans les cas de FF2E+ADA et à l'annulation du soutien à l'égard de Leonard Peltier :

Une lettre a été envoyée à la famille d'Annie Mae Pictou Aquash pour lui faire savoir que tout soutien apporté à Leonard Peltier par l'APN a été retiré. De plus, le Groupe de travail trilatéral sur la violence faite aux femmes



Rapport des résolutions



et aux filles autochtones, composé de représentants du Mexique, des États-Unis et du Canada, s'est réuni. L'APN a participé aux discussions en soulignant la nécessité d'une collaboration accrue. Par ailleurs, dans le cadre de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en 2025, l'APN a plaidé en faveur d'une collaboration internationale sur la mobilité frontalière, les FF2E+ADA et la sur-incarcération.

18/2024, Appel à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action national et des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA :

Tout au long de 2024-2025, l'APN a plaidé en faveur d'une mise en œuvre accélérée du plan d'action national sur les FF2E+ADA et les appels à la justice, notamment dans le cadre d'un forum virtuel national sur la mise en œuvre des appels à la justice concernant les FF2E+ADA (prévention de la traite des personnes, notamment à des fins sexuelles), de plusieurs réunions entre des Autochtones, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, de la campagne électorale 2025 de l'APN et de nombreux autres forums et tribunes. L'APN a mené une analyse thématique des appels à la justice axée sur la traite des personnes, qui a été publiée le 3 juin 2025, à l'occasion du sixième anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

19/2024, Formule d'allocation régionale pour les langues des Premières Nations :

Une plainte officielle adressée au Bureau du commissaire aux langues autochtones (BCLA) a été approuvée par le Comité technique sur les langues et le Comité des Chefs sur les langues, y compris une recommandation demandant que les fonds inutilisés du BCLA soient affectés au financement du Volet des langues autochtones. L'APN a commandé une étude sur les sources de données qui permettra de déterminer le degré de vulnérabilité des langues; celle-ci est en cours. En novembre 2024 et en mars 2025, l'APN a organisé des séances de planification stratégique pour le Comité technique et le Comité des Chefs sur les langues. En juillet 2024, le ministère du Patrimoine canadien a adopté l'approche de financement provisoire et a reçu l'instruction d'allouer les fonds inutilisés aux régions qui en ont le plus besoin.

20/2024, Inclusion des Premières Nations dans la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce :

L'APN a préconisé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes un financement accru pour soutenir l'acquisition et la transformation de la Freshwater Fish Marketing Corporation dirigée par les Premières Nations. De plus, le Groupe de travail interprovincial a un siège permanent aux réunions ordinaires du Comité national des pêches. L'APN a également tenu des réunions techniques approfondies avec des représentants de Pêches et Océans Canada sur le processus, le calendrier et les critères d'appel d'offres pour promouvoir le maintien de l'accès au marché pour les pêcheurs des Premières Nations des régions rurales, éloignées et isolées.

21/2024, Inclusion continue des Premières Nations dans le Plan de protection des océans du Canada et la planification des urgences en matière de sécurité maritime :

L'APN continue de participer au groupe de travail technique du Plan de protection des océans (PPO). Elle a rédigé conjointement un rapport Ce que nous avons entendu, qui présente une évaluation de la qualité des relations avec les Premières Nations concernées par le PPO. Elle a également fourni un soutien technique à l'atelier Safe Inland Waters, organisé à Scanterbury, au Manitoba, en janvier 2025, qui portait sur les aires écologiquement sensibles et les stratégies d'intervention d'urgence dans les eaux intérieures.



Rapport des résolutions



22/2024, Examen quinquennal 2024 de la Loi sur les pêches en vue d'assurer sa cohérence avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

L'APN a organisé des réunions techniques et rédigé des propositions législatives, qui seront présentées au Comité permanent des pêches et des océans (CPO) de la Chambre des communes dans le cadre de son examen de la Loi sur les pêches (LP). Elle a également fourni un soutien technique à l'atelier Safe Inland Waters, qui portait sur les aires écologiquement sensibles et les stratégies d'intervention d'urgence dans les eaux intérieures.

23/2024, Approches des Premières Nations pour la conservation du saumon atlantique sauvage :

L'APN a préconisé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes un financement accru pour soutenir les stratégies de conservation et de protection du saumon sauvage de l'Atlantique dirigées par les Premières Nations. Des activités de plaidoyer ont également été menées dans le cadre de la Table de planification mixte, une réunion technique ordinaire entre l'APN et Pêches et Océans Canada.

24/2024, Gouvernance de la pêche à la civelle (katyik/katew) fondée sur des droits protégés par des traités :

L'APN a plaidé pour une pêche à la civelle fondée sur les droits dans des séances de dialogue tenues lors des Assemblées de juillet et de décembre et dans le cadre des réunions de la Table de planification mixte avec Pêches et Océans Canada (MPO). En juillet 2024, elle a envoyé une lettre au ministre du MPO pour soutenir les Premières Nations touchées par la réglementation de la pêche à la civelle et demander la tenue de réunions constructives. Le Comité national des pêches a décidé que la pêche à la civelle serait un point permanent à l'ordre du jour de toutes ses prochaines réunions.

25/2024, Plaidoirie en faveur d'un Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat (PLPNC) ambitieux, entièrement financé et mis en œuvre :

Le 8 janvier 2025, une lettre a été envoyée par la Cheffe nationale au premier ministre et à la ministre des Finances. La lettre exhortait le Canada à mettre pleinement en œuvre et financer les recommandations formulées par les responsables régionaux des Premières Nations. En raison du changement de gouvernement, le statut du mémoire au Cabinet prévu est désormais incertain. Une deuxième lettre a été envoyée par la Cheffe régionale Adamek à la nouvelle ministre de l'Environnement et du Changement climatique afin d'encourager un engagement renouvelé envers les recommandations issues du PLPNC et, plus largement, envers le leadership des Premières Nations en matière de climat. L'APN continuera d'organiser des réunions avec les responsables régionaux des Premières Nations afin de coordonner les efforts de plaidoyer.

26/2024, Assurer la participation des Premières Nations à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain et d'une stratégie en matière de justice environnementale :

L'APN est engagée dans un dialogue continu avec des responsables du dossier à Environnement et Changement climatique Canada et à Santé Canada. Parallèlement au Rassemblement national sur le climat, elle a organisé conjointement et animé une séance consacrée aux points de vue des Premières Nations sur le racisme et la justice environnementaux, en collaboration avec la Fondation David Suzuki. L'APN examine actuellement le projet de cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain d'Environnement et Changement climatique Canada, qui a été demandé par une modification récente de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Le 7 novembre 2024, elle a organisé un webinaire sur le racisme et la



Rapport des résolutions



justice environnementaux. Le 21 novembre 2024, elle a tenu un webinaire sur le cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain. Elle s'efforce aussi d'obtenir des fonds pour soutenir la création d'un groupe ou d'un mécanisme bilatéral sur la santé environnementale.

27/2024, Assurer la pleine participation des Premières Nations dans le cadre du Programme pour la nature du Canada :

Guidée par la mobilisation auprès des Premières Nations et épaulée par le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE), l'APN a participé à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action pour la biodiversité du Canada (SPABC) en rédigeant trois ébauches de commentaires écrits sur la stratégie. La Table des Premières Nations sur la nature est une table bilatérale réunissant l'APN et des représentants fédéraux du niveau de directeur. L'APN a soumis des commentaires techniques sur le projet de loi sur la responsabilité envers la nature et a présenté des recommandations écrites au Comité de la Chambre des communes à l'automne 2024, demandant des niveaux de financement appropriés pour permettre aux Premières Nations d'assurer leur leadership dans le domaine de la conservation.

28/2024, Participation pleine et entière des Premières Nations à l'élaboration d'un traité international juridiquement contraignant sur les plastiques :

L'APN a reçu un montant limité de ressources pour participer, sur le plan technique, à la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation, qui s'est tenue fin novembre à Busan, ainsi qu'à la reprise de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation, qui a eu lieu début août à Genève. Ces deux sessions ont été l'occasion de faire avancer les demandes formulées par les Premières Nations-en-Assemblée.

29/2024, Supprimer les répercussions de la tarification de la pollution par le carbone et réaffirmer la compétence et l'autorité des Premières Nations en la matière :

En mars, au cours de sa première semaine de fonction, le premier ministre Carney a supprimé la tarification du carbone pour les consommateurs, mettant ainsi fin à l'imposition de la tarification du carbone aux Premières Nations. On s'attend à ce qu'il abroge officiellement la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre au cours de la session parlementaire de l'automne 2025, mettant ainsi l'accent sur la tarification du carbone industriel. Des efforts de plaidoyer politique sont en cours afin de déterminer les implications de cette abrogation.

30/2024, Protection du caribou de Bathurst [harde de Bathurst] :

La Cheffe régionale Adamek a envoyé une lettre à la secrétaire américaine du ministère de l'Intérieur, Deb Haaland, lui demandant « l'abrogation immédiate des dispositions de la Tax Cuts and Jobs Act de 2017 qui autorisent l'exploration pétrolière et gazière dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique. La lettre demande également à l'administration américaine de respecter les engagements pris dans l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine (1987). En outre, la conservation du caribou demeure un sujet de discussion et de délibération à la Table des Premières Nations sur la nature (TPNN).



Rapport des résolutions



31/2024, Soutien aux Premières Nations dénées pour régler le problème de contamination provenant du site minier Kearl d'Exxon Imperial Oil Limited :

En raison des élections fédérales de 2025 et de la prorogation du Parlement, l'APN a reporté l'envoi de lettres aux ministres sortants. Les nouvelles versions sont adressées aux ministres nouvellement nommés et au nouveau président de l'Alberta Energy Regulator (AER). L'APN enverra ces lettres pour demander une consultation en bonne et due forme des Premières Nations dénées et leur participation pleine et entière aux décisions concernant la contamination du site minier Kearl d'Exxon Imperial Oil.

32/2024, Protection de l'eau potable pour les Anishinaabe :

L'APN a diffusé une lettre pour soutenir les Ojibways de la Première Nation d'Onigaming dans leur appel à un moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation minières qui menacent l'eau potable. Elle a également achevé un rapport sur les déchets nucléaires et rédigé un document de travail sur les modifications destinées à la Loi sur les ressources en eau du Canada. Ces efforts visent à renforcer les stratégies de gouvernance de l'eau dirigées et élaborées conjointement par les Premières Nations et à mieux protéger les systèmes d'eau douce.

33/2024, Faire progresser les droits des Premières Nations au moyen d'un financement durable :

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Tout au long de l'année 2024, l'APN a plaidé en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable pour les Premières Nations et leurs organismes représentatifs afin qu'ils puissent participer de manière significative à la mise en œuvre conjointe de la LDNU, notamment avec la présentation d'un mémoire prébudgétaire visant à élargir le Fonds de partenariat avec les Autochtones (FPA) et des activités de plaidoyer par l'intermédiaire du groupe de travail conjoint APN-Canada sur la LDNU. Des lettres ont été rédigées à l'intention du ministre de la Justice et procureur général du Canada et du ministre de RCAANC, avec copie aux ministères fédéraux et aux organismes centraux concernés. Ces lettres seront utilisées dans le cadre des efforts continus visant à obtenir des ressources adéquates pour la mise en œuvre de la LDNU.

34/2024, Faire progresser l'autodétermination des Premières Nations en réformant l'inscription dans la Loi sur les Indiens :

Une lettre a été envoyée aux ministres de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de RCAANC pour plaider en faveur d'un renforcement de la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'appartenance. Une lettre supplémentaire a été envoyée au ministre de RCAANC par la Cheffe nationale pour souligner la nécessité de faire de la citoyenneté des Premières Nations une priorité du budget fédéral. L'APN a participé au processus consultatif autochtone et a soumis un rapport qui décrit les priorités des Premières Nations en matière de citoyenneté et de compétence en matière d'appartenance. L'APN a fait le point sur ces travaux lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN en décembre et du Forum national de l'APN sur la LDNU en février.

35/2024, Modifications de la Loi sur les élections au sein des Premières Nations pour permettre le vote électronique :

L'APN a rencontré des représentants de SAC afin de plaider en faveur de modifications à la Loi électorale des Premières Nations. L'APN continue de plaider en faveur d'un financement pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations en matière de gouvernance et de citoyenneté.



Rapport des résolutions



36/2024, Demander à la Couronne de soutenir les lignes directrices élaborées par les Premières Nations en matière de consultation et d'accommodement :

L'APN continue de plaider auprès de RCAANC en faveur de la participation des Premières Nations à la mise à jour des lignes directrices fédérales sur l'obligation de consulter. L'APN a rédigé une lettre à l'intention du ministre de RCAANC soulignant l'importance de veiller à ce que les Premières Nations participent adéquatement à la mise à jour des lignes directrices fédérales. Le budget fédéral de 2023 prévoit 11,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à l'intention de RCAANC pour collaborer avec les communautés autochtones. Les activités de mobilisation fédérales serviront à élaborer de nouvelles lignes directrices fédérales à l'intention des fonctionnaires fédéraux afin qu'ils s'acquittent de l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et de tenir compte des répercussions sur leurs droits.

37/2024, Soutien à un financement suffisant, prévisible et durable pour les Premières Nations :

L'APN continue de travailler avec SAC à la poursuite de l'élargissement de la subvention pour la nouvelle relation financière (NRF) et à l'élargissement d'autres mécanismes de financement afin de soutenir la capacité de gouvernance des Premières Nations. À l'été 2024, l'APN a présenté, conjointement avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations et AFOA Canada, une annexe au mémoire de SAC au Cabinet visant à obtenir un financement accru pour la gouvernance des Premières Nations.

38/2024, Modification de la Loi sur les textes réglementaires et de la Directive du Cabinet sur la réglementation en vue d'exiger l'évaluation des incidences de tout règlement sur les Premières Nations :

L'APN a envoyé une lettre au Conseil du Trésor et au ministère de la Justice demandant la participation des Premières Nations à la modification de la Loi sur les textes réglementaires.

39/2024, Établissement et financement d'un Fonds de guérison pour les Premières Nations :

L'APN continue de discuter avec SAC en vue d'obtenir la création d'un fonds de guérison des Premières Nations soutenu par un financement équitable à long terme afin de soutenir des centres de guérison adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes. Elle a envoyé une lettre à SAC afin de lui communiquer la résolution et lui faire comprendre son importance. Elle continue aussi de sensibiliser les représentants régionaux à l'importance des centres de guérison dans les régions.

40/2024, Services aux personnes handicapées des Premières Nations dans les réserves tout au long de la vie :

Le rapport parallèle de l'APN destiné aux Nations Unies continue de servir d'outil de plaidoyer pour soutenir les efforts visant à aider les personnes handicapées membres des Premières Nations tout au long de leur vie. Plusieurs enquêtes et dialogues ont été menés sur la Stratégie pour l'autisme au Canada, le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada et la Prestation canadienne pour les personnes handicapées; ils se poursuivent parmi les Premières Nations.



Rapport des résolutions



41/2024, Mettre fin aux diagnostics erronés parmi les Premières Nations :

Le rapport parallèle de l'APN continue de servir d'outil de sensibilisation et de plaidoyer face à la crise des diagnostics erronés parmi les Premières Nations. L'APN a rédigé les Lignes directrices pour une étude de faisabilité sur les diagnostics erronés pour soutenir les efforts de plaidoyer et obtenir des ressources pour mener une étude de faisabilité entièrement financée pour lutter contre les diagnostics erronés parmi les Premières Nations. Des discussions se poursuivent avec l'Association médicale canadienne, ainsi que plusieurs ministères fédéraux, afin d'obtenir le financement nécessaire pour cette initiative.

42/2024, Stratégie politique et juridique sur la clause de l'armoire à pharmacie prévue par traité :

Une analyse juridique est en cours afin de déterminer l'incidence ou l'influence du programme des SSNA sur les droits issus de traités, les obligations légales du gouvernement fédéral en matière de santé en vertu des traités, et les voies juridiques qui s'offrent aux Premières Nations qui souhaitent obtenir le remboursement de leurs dépenses personnelles. Les conclusions de cet examen aideront les nations signataires de traités numérotés à élaborer leurs propres stratégies politiques et juridiques autodéterminées pour remédier à ces violations des traités.

43/2024, Projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations : L'APN a plaidé en faveur du projet de loi C-61 avant la prorogation du gouvernement. Ses efforts de plaidoyer ont notamment consisté à :

présenter des exposés écrits et oraux au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) le 10 octobre 2024; organiser des séances de mobilisation régionales pour recueillir des avis et les priorités; garantir la participation aux processus décisionnels; envoyer des lettres; sensibiliser les parlementaires à la nécessité de renforcer le libellé du projet de loi et d'accélérer son adoption. L'APN a priorisé le règlement des avis concernant la qualité de l'eau potable qui sont en vigueur depuis très longtemps parmi les Premières Nations et a exhorté le gouvernement fédéral à accélérer les mesures et à s'engager à déployer ses efforts continus pour mettre fin à tous les avis à court et long terme concernant la qualité de l'eau potable et aux problèmes de longue date liés à l'eau.

44/2024, Soutien aux solutions dirigées par les Premières Nations pour lutter contre l'itinérance chronique et hors-abri :

En 2024-2025, l'APN a fait part au gouvernement fédéral de son inquiétude fondée concernant l'exclusion des Premières Nations de l'enveloppe de 250 millions de dollars prévue dans le budget 2024 pour lutter contre les campements et a demandé des lignes directrices transparentes et fondées sur les droits en matière de financement. L'APN travaille au sein du Groupe de travail technique mixte sur le logement, les infrastructures connexes et l'itinérance, comprenant une représentation de Logement, Infrastructures et Collectivités, pour trouver des moyens de garantir la participation des Premières Nations aux efforts actuels et futurs de lutte contre les campements. La collaboration avec le Bureau du défenseur fédéral du logement continue dans le but de favoriser la reddition de compte, la transparence publique et la mise en œuvre de plans d'action communautaires fondés sur les droits de la personne qui reflètent la compétence des Premières Nations.



Rapport des résolutions



45/2024, Passage du Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations sous le contrôle des Premières Nations :

L'APN travaille en étroite collaboration avec le Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations (FHMPN) pour s'assurer que les séances de mobilisation auprès des Premières Nations prévues à l'automne 2024 et au début de 2025 donneront à celles-ci la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les options privilégiées pour exercer dans l'avenir leur contrôle sur le FHMPN. Le FHMPN a légèrement modifié son approche en renonçant à soutenir le plan initial de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui prévoyait l'examen d'une recommandation par le Cabinet à la fin de 2024 ou pendant le mandat du gouvernement fédéral actuel. Il priorisera plutôt la conclusion de toutes les séances de mobilisation auprès des Premières Nations, sans précipiter les travaux. L'APN demande au FHMPN de lui fournir plus de détails sur les options offertes aux Premières Nations pour exercer leur contrôle et sur les résultats des séances de mobilisation. Elle continuera de surveiller les activités du FHMPN et présentera régulièrement un compte rendu sur les progrès accomplis à l'Assemblée et au Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures.

46/2024, Financement pour les rénovations nécessaires aux infrastructures aéroportuaires des régions éloignées :

L'APN s'est entretenue avec la Nation Nishnawbe Aski (NAN) afin de déterminer la meilleure façon d'entreprendre le plaidoyer exigé par la résolution. Elle travaillera en étroite collaboration avec la NAN et d'autres parties pour envoyer, de la part du Chef régional Mitchell, des lettres au premier ministre et aux députés provinciaux (Ontario), puis des lettres aux ministres responsables des transports. Elle continuera d'évaluer et de quantifier les besoins liés aux aéroports éloignés des Premières Nations et veillera à ce qu'ils soient intégrés dans les travaux, les initiatives et les messages de plaidoyer liés au rapport Comblir le manque d'infrastructures.

47/2024, Promouvoir l'enseignement des cultures et des histoires des Premières Nations au grand public :

L'APN rédige actuellement des documents d'information sur l'importance du concept de temps immémorial, qui relie les Premières Nations à leurs terres ancestrales. L'APN cherche des occasions d'intégrer le concept de temps immémorial dans la formation des fonctionnaires fédéraux concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

48/2024, Soutien pour assurer aux Premières Nations l'accès à l'expertise de la CIPD pour les enfants disparus, les tombes anonymes et les lieux de sépulture associés aux anciens pensionnats indiens :

En 2024-2025, l'APN a continué de rechercher des occasions de défendre et de soutenir les Premières Nations qui accomplissent un travail d'enquête difficile et important sur les anciens sites des pensionnats indiens. L'APN continue de plaider auprès du gouvernement du Canada en faveur d'un financement pour soutenir la création d'un Comité des Chefs sur les pensionnats indiens.

49/2024, Promouvoir la participation pleine et concrète des peuples autochtones aux Nations Unies :

L'APN a entamé des discussions avec d'autres organisations autochtones nationales (OAN) au sujet d'une éventuelle collaboration menant à une demande conjointe de financement fédéral dans le but de renforcer la participation des peuples autochtones au système des Nations Unies (ONU). En septembre 2024, l'APN a



Rapport des résolutions



participé activement à plusieurs événements importants organisés par l'ONU à New York, notamment le Sommet de l'avenir, les Journées d'action pour les objectifs de développement durable (ODD), la Semaine du climat à New York et la 79e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 79).

50/2024, Ramener nos enfants à la maison selon notre propre gouvernance :

L'APN a participé à des discussions techniques avec Services aux Autochtones Canada (SAC) dans le cadre des travaux du Groupe de travail technique bihebdomadaire sur la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi). Par l'intermédiaire de ce groupe de travail, l'APN continue d'exhorter le Canada à aider les Premières Nations à exercer leur compétence de la manière de leur choix. Elle essaie aussi de manière proactive de s'assurer que ses efforts visant à soutenir la mise en œuvre continue de la Loi n'empêchent pas les Premières Nations qui le souhaitent d'exercer leur compétence hors du cadre de la Loi.

51/2024, Sous-financement chronique de l'éducation :

L'APN continue de réclamer un financement accru pour l'éducation des Premières Nations au moyen de propositions prébudgétaires, d'ajustements aux modalités et aux lignes directrices et de recherches effectuées par des contractants. En partenariat avec le Conseil national indien de l'éducation et le Comité des Chefs sur l'éducation, l'APN a cherché à modifier les modalités relatives à l'éducation postsecondaire afin de débloquer l'investissement prévu dans le budget 2024 dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, ainsi que les priorités politiques en matière d'infrastructures éducatives par l'entremise du Cadre de classement des priorités des écoles. L'APN finalise actuellement l'Évaluation du programme d'éducation des adultes et des besoins en infrastructures éducatives et entreprend l'Évaluation des besoins en immobilisations, en fonctionnement et en entretien des infrastructures éducatives des Premières Nations. Ces projets serviront de base aux futures propositions prébudgétaires, aux propositions de politique et aux efforts généraux de plaidoyer. L'APN consulte le Secteur des affaires juridiques de l'APN à propos de l'analyse d'une éventuelle plainte auprès du Tribunal canadien des droits de la personne en raison du sous-financement chronique de l'éducation des Premières Nations.

52/2024, Programme national d'alimentation scolaire :

Le budget de 2024 a prévu 38 millions de dollars pour les élèves des Premières Nations habitant dans les réserves dans le cadre du Programme national d'alimentation scolaire. Le financement est versé directement aux élèves des Premières Nations inscrits sur la liste nominative et offre aux Premières Nations une certaine souplesse quant à la façon dont elles peuvent le dépenser pour assurer la souveraineté alimentaire. Ces fonds visent à garantir la comparabilité avec les provinces et à élever le niveau de financement de l'alimentation scolaire afin qu'il devienne une norme nationale de 385 \$ par élève des Premières Nations en 2024-2025. Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN continue de travailler avec Emploi et Développement social Canada et Services aux Autochtones Canada pour s'assurer que toutes les autorisations de programme sont élaborées avec les Premières Nations. Aucun changement de politique n'est prévu au cours des trois prochaines années.



Rapport des résolutions



53/2024, Situation de la souveraineté des Premières Nations en matière d'éducation au Canada et dans le monde :

Mesure 19 et mise en œuvre et évaluation du Plan d'action sur la LDNU par les Premières Nations à l'échelle régionale : L'APN et le ministère de la Justice continuent de se réunir dans le cadre du Groupe de travail APN-ministère de la Justice sur la LDNU afin de discuter des mandats liés à la Déclaration des Nations Unies. L'APN a demandé au ministère de la Justice de modifier le Plan d'action de la LDNU afin de l'aligner sur la résolution. Elle a reçu une réponse selon laquelle le Canada n'a pas l'intention de modifier l'actuel Plan d'action national. L'APN commence à demander la mise en place d'un processus qui permettrait aux Premières Nations de diriger l'établissement des priorités et des mises à jour nécessaires pour remplacer l'actuel Plan d'action, qui doit prendre fin en 2028.

54/2024, Réforme du programme d'aide au revenu et réduction de la pauvreté pour les Premières Nations :

L'APN continue de demander un financement supplémentaire pour faire avancer les travaux visant à réduire la pauvreté parmi les Premières Nations et de fournir un soutien immédiat aux Premières Nations en situation de pauvreté. Une lettre a été envoyée au ministre des Services aux Autochtones Canada (SAC) pour lui demander de rétablir immédiatement la prestation de soutien contre l'inflation dans le Programme d'aide au revenu. Cette lettre renfermait également une proposition de financement pour mener des recherches sur un revenu de subsistance garanti propre aux Premières Nations.

55/2024, Rejet et dénonciation continus des revendications de droits illégitimes des Métis :

Grâce aux efforts continus des Premières Nations et de l'APN, le projet de loi C-53, Loi sur la reconnaissance de certains gouvernements métis en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan, a été adopté en deuxième lecture, mais n'a pas reçu la sanction royale. L'APN continuera de surveiller la situation et de rechercher des occasions de faire progresser ses mandats conformément à la présente résolution. En 2024, l'APN a envoyé des lettres à tous les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral soulignant la nécessité du consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations sur toutes les questions qui les concernent.

56/2024, Soutien à la Fondation Pehta et à la participation des Premières Nations au Cadre Pehta :

L'APN s'est entretenue avec le directeur général de la Fondation Pehta, M. Aaron Lambie, qui a présenté le Cadre Pehta au CCDE durant une réunion virtuelle le 4 février 2025. Depuis, il fournit à l'APN des comptes rendus sur les progrès réalisés dans le Cadre Pehta. En mars 2025, la Cheffe nationale a envoyé une lettre au Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, dans laquelle elle recommande le Cadre Pehta pour faire progresser les normes d'information sur la durabilité axées sur les Autochtones.

57/2024, Droit inhérent à la planification du développement communautaire :

L'APN a pris contact avec les dirigeants des Premières Nations de la Saskatchewan afin d'entamer des discussions sur la planification du développement communautaire. En janvier 2025, une lettre a été envoyée au ministre des Services aux Autochtones Canada pour souligner les répercussions du sous-financement des Premières Nations et demander un financement durable à plus long terme pour la planification du développement communautaire.



Rapport des résolutions



58/2024, Une stratégie nationale sur les soins et le contrôle des animaux au sein des Premières Nations :

L'APN s'est entretenu avec les dirigeants de deux organisations afin d'établir des relations avec des intervenants de premier plan. La prochaine étape consiste à former un groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie. À terme, la présente résolution vise à établir un modèle de règlement qui pourrait être mis en œuvre dans les communautés des Premières Nations afin de renforcer les capacités en matière de soins et contrôle des animaux.

59/2024, Appui politique à la sécurité énergétique des Premières Nations de la Saskatchewan :

Après avoir organisé une première réunion avec Services aux Autochtones Canada, l'APN cherche actuellement des partenaires et des sources de financement potentiels. Nous prendrons contact avec les secteurs concernés de l'APN afin de plaider auprès des ministres et d'autres intervenants pour la sécurité énergétique des Premières Nations.

60/2024, Réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan; et 61/2024, Consultation significative sur la réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations :

Conformément aux résolutions adoptées par l'APN lors des Assemblées extraordinaires des Chefs tenues en octobre et en décembre, la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE) s'est vue conférer le mandat de diriger les négociations sur la réforme à long terme du programme des SEFPN. Le Secteur du développement social a aidé la CNCE à préparer un plan de travail et un budget, qui ont été soumis à Services aux Autochtones Canada. L'APN travaille avec la CNCE à l'élaboration d'un accord de collaboration afin de permettre aux deux entités de travailler efficacement ensemble pour mettre fin à la discrimination présente dans le programme des SEFPN et éviter qu'elle ne se reproduise. De plus, des efforts de plaidoyer sont en cours pour inciter le gouvernement du Canada à reconnaître et traiter les répercussions du système de protection de l'enfance sur les enfants et les familles des Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Ces efforts visent aussi à garantir la participation équitable de la nation dénée et des Premières Nations des T.N.-O. aux négociations relatives à l'accord de réforme à long terme et à tout futur recours collectif concernant les programmes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

62/2024, Soutien à la famille de M. Jon Wells de la tribu des Blood/Kainai :

L'APN a soutenu la famille de M. Jon Wells et la tribu Kainai/Blood dans leur demande d'enquête sur la mort de M. Jon Wells et d'autres membres des Premières Nations décédés lors d'affrontements avec la police.

63/2024, Appel à une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police et sur les décès de membres des Premières Nations :

L'APN a mené des activités politiques et de communication en 2024-2025 afin de mettre en lumière le racisme systémique dans les services de police. Ces efforts ont notamment donné lieu à une conférence de presse lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2024, à des activités de sensibilisation au plan politique, ainsi qu'à des appels en vue de la tenue d'une enquête nationale indépendante dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2025.



Rapport des résolutions



64/2024, Information sur le marché du travail des Premières Nations :

L'APN a identifié des signataires d'une entente sur la formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) qui participent actuellement à l'initiative d'information sur le marché du travail autochtone (IMTA) et à l'inventaire des compétences. Le processus de nomination au sein du groupe de travail technique, tel qu'indiqué dans la résolution, est en cours. Il s'agira de signataires d'une entente sur la FCEA qui participent activement à l'initiative d'information sur le marché du travail autochtone et à l'inventaire des compétences. L'APN a rédigé un document traçant la voie à suivre pour le renouvellement du programme d'IMTA. Ce document aidera l'APN et le groupe de travail technique à effectuer une analyse de rentabilité. Le groupe de travail technique sera soutenu par l'APN et le réseau des signataires des Premières Nations d'une entente sur la FCEA.

65/2024, Cadre de réconciliation économique des Premières Nations :

L'APN a adjugé à Indigenous Community Engagement un contrat pour effectuer une analyse documentaire des ressources sur la réconciliation économique afin de déterminer comment les Premières Nations pourraient participer efficacement aux activités des industries des ressources naturelles grâce à des outils de réconciliation économique tels qu'une garantie de prêt pour les Autochtones. Ce travail, appelé aussi projet Sparking Prosperity (Stimuler la prospérité), est en cours, et devrait être achevé d'ici la fin de l'exercice 2025-2026.

66/2024, Reconnaître le First Mile Connectivity Consortium comme un réseau de professionnels pour le soutien aux télécommunications des Premières Nations :

L'APN a continué de tenir des réunions avec le First Mile Connectivity Consortium, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour discuter de la connectivité des Premières Nations et des possibilités de faire avancer le travail de plaidoyer.

67/2024, Droit à l'amélioration du logement, une condition sociale :

Le Chef régional Brendan Mitchell, titulaire du portefeuille du logement, a envoyé une lettre au ministre des Services aux Autochtones Canada pour lui demander une aide au logement supplémentaire pour les Premières Nations au Manitoba. Des fonctionnaires fédéraux ont été informés de la résolution et des attentes des Chefs, qui souhaitent que le gouvernement fédéral investisse davantage et rapidement dans le logement des Premières Nations afin de donner suite au rapport Comblant le manque d'infrastructures d'ici 2030 et aux analyses d'impact économique subséquentes.

68/2024, Accorder la priorité à la collaboration sur la règle d'inadmissibilité après la seconde génération :

Une proposition a été soumise et approuvée dans le cadre du processus consultatif autochtone (PCA) de SAC afin de soutenir l'élaboration dirigée par les Premières Nations d'un document de travail proposant des solutions de rechange à la règle de la deuxième génération. Les discussions ont notamment porté sur la participation à des réunions fédérales de coordination et à des présentations à l'échelle nationale, telles que le Forum national 2025 de l'APN sur la LDNU, afin d'appuyer le dialogue et la sensibilisation. La période de transition gouvernementale a nui à la coordination avec les ministères fédéraux, et un suivi est prévu une fois que le nouveau mandat aura été confirmé.



Rapport des résolutions



69/2024, Soutien à la reconnaissance de la nation As'in'ī'wa'chī Ni'yaw, également connue sous le nom de Nation crie de Kelly Lake (KLCN) :

L'APN a rencontré des représentants techniques de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie Britannique (APNCB) pour discuter de la mise en œuvre de cette résolution. En raison de la prorogation du Parlement et des élections fédérales de 2025, l'APN n'a pas envoyé de correspondance au ministre sortant de Relations Couronne Autochtones. L'APN prépare actuellement une correspondance à l'intention du ministre nouvellement nommé, demandant un processus équitable et transparent pour soutenir la reconnaissance de la Nation crie de Kelly Lake.

70/2024, Pleine participation des Premières Nations à la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves :

L'APN a participé aux discussions techniques avec le Canada par l'intermédiaire d'un CCT. L'APN a exhorté le Canada à collaborer avec les Premières Nations à la refonte complète de la politique sur les ajouts aux réserves. En raison de la prorogation du Parlement et des élections de 2025, les discussions du CCT ont été temporairement interrompues. L'APN reprendra sa participation au CCT avec le nouveau gouvernement fédéral.

71/2024, Rejeter la Loi canadienne sur l'accessibilité et promouvoir une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations :

En février 2025, un rapport parallèle de l'APN a été présenté à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPHNU) pour éliminer les principaux obstacles qui empêchent les personnes handicapées membres des Premières Nations d'accéder légitimement aux ressources, aux services et aux mesures de soutien nécessaires pour établir des communautés des Premières Nations accessibles. Des dialogues et des enquêtes sont en cours parmi les Premières Nations dans le but de créer une loi distincte sur l'accessibilité pour les Premières Nations.

72/2024, Droit à l'exonération fiscale issu de traités :

L'APN a envoyé une lettre au ministre du Revenu national et au premier ministre de la Saskatchewan pour plaider en faveur du respect des promesses d'exonération fiscale faites dans le cadre des traités. L'APN continuera de chercher des occasions de rencontrer des représentants de l'Agence du revenu du Canada pour discuter de cette résolution.

73/2024, Valeur des annuités prévues par les traités :

L'APN a envoyé une lettre au ministre de RCAANC pour soutenir les droits issus de traités des Premières Nations et demander au Canada de négocier de manière significative avec les Premières Nations au sujet des règlements et annuités dans le cadre des traités. De plus, l'APN continue de chercher des occasions de rencontrer des représentants de l'ARC pour discuter de l'avancement de cette résolution. Sous réserve du financement, l'APN rédigera un appel d'offres en vue d'une étude économique exhaustive sur la valeur des annuités prévues par les traités.



Rapport des résolutions



74/2024, Extension de la couverture des services de santé non assurés aux services paramédicaux :

Une lettre officielle a été envoyée au ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) afin de lui communiquer la résolution et lui faire comprendre son importance. De plus, des alliances avec des professionnels paramédicaux sont en cours de conclusion. L'APN a demandé à l'Association chiropratique canadienne, à l'Association canadienne de physiothérapie et à d'autres associations paramédicales nationales de lui envoyer une lettre soutenant la résolution afin de donner plus de poids à la lettre adressée au ministre et de renforcer ses efforts de plaidoyer. Ces efforts comprenaient également une résolution de 2023 qui demandait l'inclusion de la médecine naturopathique dans la couverture des SSNA (97-2023, Couverture des SSNA pour la médecine naturopathique).

75/2024, Discrimination à l'égard des Premières Nations dans la politique de transport pour raison médicale du programme des Services de santé non assurés (SSNA) :

L'APN a envoyé une lettre au ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) et soulèvera cette résolution à la prochaine réunion du Comité directeur de l'examen conjoint des SSNA.

76/2024, Soutien à un investissement accru dans la réappropriation de l'accouchement :

L'APN continue de travailler avec le Conseil national des sages-femmes autochtones (NCIM) afin d'obtenir des investissements dans les programmes de formation de sages-femmes communautaires dirigés par les Autochtones parmi les Premières Nations et de continuer à soutenir les possibilités de formation de sages-femmes communautaires. L'APN continuera de travailler avec le CNMI à la mobilisation d'une stratégie sur les ressources humaines en santé dirigée par des sages-femmes autochtones et intensifiera ses efforts de sensibilisation afin que les sages-femmes soient reconnues comme des prestataires de soins primaires essentiels dans les provinces et les territoires.

77/2024, Élaboration d'une stratégie d'élimination de la tuberculose chez les Premières Nations au Canada :

L'APN a organisé une réunion nationale réunissant des cliniciens et des personnes ayant une expérience vécue au sein d'organisations des Premières Nations travaillant dans des communautés nordiques où le taux de tuberculose est élevé. La réunion a été financée par l'Agence de la santé publique du Canada. Les prochaines étapes sont l'élaboration d'une ébauche stratégie fondée sur les conclusions du rapport de la réunion, la validation de l'ébauche dans le cadre d'un processus et enfin son adoption à l'occasion d'une prochaine assemblée.

78-2024, Amélioration du financement de la gestion des urgences sanitaires et de l'accès à la naloxone pour lutter contre le nombre élevé de décès parmi les Premières Nations :

Les communautés des Premières Nations continuent de faire face à des taux disproportionnés de décès évitables à cause d'une intervention d'urgence inadéquate et de l'accès limité à la naloxone. L'APN rédige actuellement une lettre à l'intention de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) dans laquelle elle souligne l'urgence de cette question et exige une réforme immédiate des politiques ainsi qu'un financement durable pour dispenser des soins d'urgence adaptés à la culture.



Rapport des résolutions



79/2024, Appel à un financement durable et prévisible des services de santé et des services d'intervention d'urgence des Premières Nations :

Les situations d'urgence nécessitent des évacuations sécuritaires, une gestion et une coordination des urgences et des plans de rétablissement pour assurer le retour des citoyens dans leur communauté. Leur ampleur et leur étendue nécessitent un accès facile et sans contrainte à des ressources financières afin de pouvoir apporter une aide immédiate et à moyen terme aux membres des communautés. Le personnel de l'APN s'entretiendra avec les responsables du dossier au sein de SAC pour déterminer les meilleurs moyens de défendre ces intérêts.

80/2024, Appel en vue d'une norme nationale de sécurité culturelle et d'humilité :

L'APN travaille en collaboration avec l'Organisation de normes en santé dans le cadre du Comité technique chargé de l'élaboration de cette norme nationale. L'APN plaidera pour un financement durable auprès de Services aux Autochtones Canada une fois que la norme sera entièrement élaborée et prête à être mise en œuvre, en 2027.

81/2024, Traiter les traumatismes liés aux pensionnats indiens, aux externats, aux FF2E+ADA et aux lieux d'inhumation de personnes inconnues :

L'APN a soumis une proposition à la DGSPNI de SAC pour continuer les travaux sur le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS - RQPI). Bien que celui-ci ait été conçu pour soutenir les survivants des pensionnats indiens, les travailleurs du programme ont signalé qu'ils traitaient aussi les traumatismes liés aux externats indiens, aux FF2E+ADA et à la découverte de lieux d'inhumation. La proposition permettra de poursuivre les travaux du PSS - RQPI, tout en servant à déterminer comment une version permanente et améliorée du programme pourrait être mise en place.

82/2024, Appui à la criminalisation de la stérilisation forcée et contrainte :

L'APN et le Conseil des femmes de l'APN ont mené des activités importantes de plaidoyer en 2024-2025 sur le projet de loi S-250 (Loi modifiant le Code criminel) en vue d'obtenir la criminalisation de la stérilisation forcée et contrainte. Le projet de loi S-250 n'a pas été adopté en raison de la prorogation du Parlement et des élections de 2025. L'APN continuera de plaider en faveur d'une législation dans ce domaine, conformément à ses mandats.

83/2024, Assurer la mise en œuvre intégrale du chapitre consacré aux Premières Nations de la Stratégie en matière de justice autochtone:

L'APN a plaidé sans relâche auprès du gouvernement du Canada et des responsables du ministère de la Justice pour obtenir des ressources suffisantes à long terme afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice autochtone, ainsi que la Stratégie de justice pour les Premières Nations de l'APN, qui sera publiée en juin 2025. Afin d'éclairer l'évaluation et la mise en œuvre de la SJA, l'APN a organisé, avec Statistique Canada, Justice Canada et Service correctionnel Canada, un groupe de réflexion de deux jours sur les données. Un intérêt a été exprimé pour l'organisation de futurs groupes de réflexion sur les données afin de soutenir davantage la mise en œuvre et le suivi de la SJA.



Rapport des résolutions



84/2024, Soutien au Cadre de réparation dirigé par les Autochtones de l'Interlocutrice spéciale :

L'APN a participé à la réunion finale sur les sépultures anonymes et à la publication du rapport final de l'interlocutrice spéciale, Lieux de vérité, Lieux de conscience, en octobre 2024. L'APN demandera au gouvernement du Canada de répondre officiellement à ce rapport en 2025, et notamment de prendre l'engagement de mettre en œuvre les 42 obligations énoncées dans ce rapport.

85/2024, Soutien au projet de loi C-413 visant à protéger les Autochtones contre les déclarations haineuses et le déni des pensionnats :

L'APN a plaidé en faveur du projet de loi C-415, intitulé Loi modifiant le Code criminel (promotion de la haine à l'égard des peuples autochtones), en 2024. S'il avait été adopté, ce projet de loi aurait criminalisé le déni des pensionnats indiens.

86/2024, Soutien au plaidoyer en faveur de l'égalité des genres pour lutter contre les disparitions et les meurtres de personnes autochtones :

L'APN a participé à la réunion autochtone-fédérale-provinciale-territoriale sur la condition féminine le 23 juillet 2024 et à la table ronde autochtone-fédérale-provinciale-territoriale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA) les 29 et 30 janvier 2025. Ces réunions ont été l'occasion de plaider en faveur des priorités liées aux appels à la justice et à la situation des femmes, des personnes bispirituelles et des personnes de divers genres. L'APN continuera de plaider en faveur de ressources et de financement pour soutenir les efforts visant à lutter contre la disparition et le meurtre d'hommes et de garçons des Premières Nations.

87/2024, Garantir l'inclusion juste et équitable des Territoires du Nord-Ouest dans l'entente de règlement définitive sur l'indemnisation et la réforme à long terme des services à l'enfance;

88/2024, Mise en œuvre des directives des Chefs visant à mettre fin à la discrimination du Canada dans le cadre des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;

89/2024, Renouveler les négociations en vue d'une réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;

90/2024, Protéger les enfants des Premières Nations et tenir le Canada responsable de ses obligations légales envers le Tribunal canadien des droits de la personne :

Conformément aux résolutions adoptées par l'APN lors des Assemblées extraordinaires des Chefs tenues en octobre et en décembre, la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE) s'est vue conférer le mandat de diriger les négociations sur la réforme à long terme du programme des SEFPN. Le Secteur du développement social a aidé la CNCE à préparer un plan de travail et un budget, qui ont été soumis à Services aux Autochtones Canada. L'APN travaille avec la CNCE à l'élaboration d'un accord de collaboration afin de permettre aux deux entités de travailler efficacement ensemble pour mettre fin à la discrimination présente dans le programme des SEFPN et éviter qu'elle ne se reproduise. De plus, des efforts de plaidoyer sont en cours pour inciter le gouvernement du Canada à reprendre les négociations ainsi qu'à reconnaître et à traiter les répercussions du système de protection de l'enfance sur les enfants et les familles des Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Ces efforts visent aussi à garantir la participation équitable de la



Rapport des résolutions



nation dénée et des Premières Nations des T.N.-O. aux négociations relatives à l'accord de réforme à long terme et à tout futur recours collectif concernant les programmes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

91/2024, Indicateurs de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations :

Tout au long de l'année 2024, l'APN a travaillé avec le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) et Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin d'envisager des étapes et des partenariats pour faire avancer les travaux sur les indicateurs de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations. L'APN a élaboré une infographie sur les indicateurs de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations afin de faciliter le partage d'informations et la compréhension des concepts de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations. Elle discute avec le GTTDS de l'élaboration d'un cadre pour un projet pilote d'indicateurs qui reflètent les priorités régionales. Elle a également établi des liens internes afin d'établir des correspondances avec les Objectifs de développement durable et d'étudier des possibilités de collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN).

92/2024, Renouvellement de l'engagement de financement pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis :

L'APN a rédigé une lettre à l'intention du ministre des Services aux Autochtones Canada (SAC) pour lui demander de renouveler le financement du renforcement des capacités d'ici le 1er avril 2025. L'APN a également profité des réunions bihebdomadaires avec SAC pour demander sans relâche au ministère de renouveler ce financement et d'assurer jusqu'à la fin la transparence envers les Premières Nations concernant ses efforts et ses progrès.

93/2024, Prolongement de l'âge d'admissibilité au principe de Jordan de l'âge de la majorité à 30 ans :

Tout au long de 2024-2025, l'APN a participé à des discussions techniques dans le cadre des travaux de deux comités consultatifs : la Table d'action sur le principe de Jordan et le Comité des opérations du principe de Jordan. En outre, elle a participé à diverses réunions et conférences avec de nombreuses régions sur le projet de recommandations stratégiques sur le principe de Jordan, qui comprend le prolongement de l'âge d'admissibilité aux services et aux soutiens après l'âge de la majorité.

94/2024, Assurer la transparence, une représentation équitable et la reddition de comptes au sein du Comité de mise en œuvre du Règlement :

L'APN a rédigé un mandat pour le Comité de mise en œuvre du Règlement (CMOR) pour soutenir la mise en œuvre du Sous-comité consultatif. Ce mandat comprendra un protocole pour la nomination de diverses personnes au sein du CMOR et Sous-comité consultatif.

95/2024, Leadership des Premières Nations en matière d'évaluation d'impact :

Le 20 décembre 2024, une lettre a été envoyée au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, appuyant la demande d'une coalition de Premières Nations du territoire signataire du Traité n° 6 visant à désigner le projet de capture et de stockage du carbone de Pathways Alliance comme projet retenu en vertu des exigences fédérales en matière d'évaluation d'impact. L'APN a également obtenu des fonds pour



Rapport des résolutions



soutenir la création d'une communauté de pratiques qui s'appuiera sur les boîtes à outils existantes élaborées par les Premières Nations en matière d'évaluation.

96/2024, Faire progresser les aires marines protégées et de conservation autochtones dirigées par les Premières Nations :

En collaboration avec Pêches et Océans Canada (MPO), l'APN a soutenu la mise en œuvre des recommandations du Rapport de l'APN sur les AMPCA, notamment les discussions sur la création d'un comité fédéral interministériel conforme à la mesure 42 du Plan d'action sur la LDNU du Canada. Ces travaux ont été temporairement suspendus en raison de la prorogation du Parlement et des élections fédérales. L'APN prépare également une trousse d'information sur les AMPCA; elle compte solliciter l'avis des Premières Nations sur ce sujet au cours du prochain exercice.

97/2024, Réaffirmer le soutien au Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) :

Le CMAC a mis à jour son mandat afin d'y inclure la Stratégie nationale sur le climat de l'APN et a préparé son rapport annuel de 2024 qui sera soumis à la Cheffe nationale et au premier ministre. Le CMAC a invité la Cheffe nationale et le premier ministre à organiser une discussion sur les recommandations du rapport et continue de soutenir les responsables régionaux dans la mise en œuvre du PLPNC.

98/2024, Solidarité avec la Palestine et l'autodétermination des Palestiniens :

La correspondance adressée à l'ancien premier ministre a été retardée en raison de la dissolution du Parlement et des élections fédérales de 2025. L'ébauche de lettre a été mise à jour afin de tenir compte de la nomination du nouveau premier ministre. L'APN enverra la lettre pour réaffirmer son soutien à la création d'un État palestinien, au droit à l'autodétermination et à la mise en œuvre de sanctions conformes à la Déclaration des Nations Unies.

99/2024, Pardon pour Steve Donziger :

L'APN a envoyé une lettre au conseil d'administration de Chevron pour exhorter l'entreprise à se conformer à l'ordonnance d'un tribunal équatorien lui ordonnant de verser 9,5 milliards de dollars aux peuples autochtones de l'Équateur.

100/2024, Appui à un financement accru des langues des Premières Nations :

L'APN axe ses efforts sur l'élaboration d'un plan d'action politique en préparant un examen indépendant de la Loi sur les langues autochtones (LLA) afin de plaider en faveur d'un financement accru. L'APN poursuit sa représentation au sein du comité directeur de la mise en œuvre conjointe en vue de définir les critères de sélection d'un examinateur indépendant, prévue en octobre 2025. Bien que l'examen parlementaire de la LLA ait été initialement lancé en 2024, il doit maintenant être réinitialisé en raison de la prorogation, puis relancé une fois que le parlement siégera à nouveau.

101/2024, Alignement des stratégies nationales favorisant la planification et l'autodétermination au niveau national et au niveau de la communauté :

L'APN a rencontré des membres du bureau de l'APN pour le Québec / Labrador et des représentants du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations pour discuter de cette résolution. L'APN continue de



Rapport des résolutions



plaider en faveur d'une planification communautaire accrue grâce à l'augmentation des programmes de soutien aux gouvernements indiens.

102/2024, Demander au Canada de respecter les obligations de la Déclaration des Nations Unies en ce qui concerne les projets de captage et de stockage du carbone :

L'APN a entamé des recherches et des travaux préparatoires sur la surveillance réglementaire des projets de capture et de stockage du carbone afin d'appuyer les efforts de plaidoyer des Premières Nations dans ce domaine.

103/2024, Appel à des routes permanentes toutes saisons dans les territoires du Conseil des Premières Nations de Windigo :

L'APN s'est entretenue avec le Conseil tribal de Windigo afin de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre la résolution. Windigo a présenté à l'APN un exposé sur son travail et ses activités de plaidoyer menés à ce jour. L'APN a recommandé de mettre en œuvre une stratégie de communication afin de mieux faire connaître les besoins des Premières Nations en matière de réseaux routiers hivernaux. Elle rédigera (après l'élection) une lettre à l'intention des ministres concernés pour faire pression en faveur des investissements nécessaires à la construction d'un réseau routier hivernal pour les Premières Nations de Windigo et pour soutenir les réseaux routiers hivernaux nécessaires dans d'autres régions du Canada, tout en faisant référence à la section pertinente du rapport d'évaluation des coûts Comblant le manque d'infrastructures. Le Conseil tribal de Windigo présentera un exposé durant une prochaine réunion du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures afin d'accroître la sensibilisation et de solliciter des mesures de plaidoyer et de soutien.

États financiers de l'APN



Financial statements of National Indian Brotherhood

March 31, 2025

Independent Auditor's Report	1-2
Statement of operations	3
Statement of financial position	4
Statement of changes in net assets	5
Statement of cash flows	6
Notes to the financial statements	7-15
Supporting schedules	
Schedule A – Indigenous Services Canada	16-20
Schedule B – Other funding agencies	21-25

Independent Auditor's Report

To the Executive Committee of National Indian Brotherhood

Opinion

We have audited the financial statements of National Indian Brotherhood (the "Corporation"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2025, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2025, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Corporation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Corporation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Corporation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Corporation's financial reporting process.

Other Information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information, other than the financial statements and our auditor's report thereon, in the Annual Report.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon. In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained the Annual Report prior to the date of this auditor's report. If, based on the work we have performed on this other information, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact in this auditor's report. We have nothing to report in this regard.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Corporation's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Corporation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Corporation to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

National Indian Brotherhood

Statement of operations

Year ended March 31, 2025

	Schedules	2025 \$	2024 \$
Revenue			
Indigenous Services Canada	A	38,584,845	39,741,262
Environment and Climate Change Canada	B	4,255,187	2,557,217
Justice Canada	B	2,523,827	188,282
Employment and Social Development Canada	B	1,300,193	1,291,926
Fisheries and Oceans Canada	B	1,147,706	1,349,459
Canadian Heritage	B	948,207	811,566
Natural Resources Canada	B	857,122	—
Women and Gender Equality Canada	B	641,885	2,682,261
Nuclear Waste Management Organization	B	580,679	253,324
Impact Assessment Agency of Canada	B	332,375	123,261
Housing, Infrastructure and Communities Canada	B	317,389	—
Health Canada	B	232,388	105,929
Parks Canada	B	190,415	18,989
Gordon and Betty Moore Foundation	B	162,773	275,131
William and Flora Hewlett Foundation	B	161,069	189,618
University of Ottawa	B	158,578	47,786
Veteran Affairs Canada	B	144,960	142,827
Canada Water Agency	B	139,200	—
Infrastructure Canada	B	112,750	—
Transport Canada	B	95,039	129,000
George Cedric Metcalf Charitable Foundation	B	49,169	—
Canada Mortgage and Housing Corporation	B	39,701	85,299
Social Science and Humanities Research Council	B	36,000	—
Law Foundation of Ontario	B	1,681	—
Public Safety Canada	B	—	1,489,619
Interest revenue	B	1,953,335	2,230,221
Registration fees	B	1,762,094	1,327,325
Miscellaneous revenue	B	1,065,188	559,173
Trade show fees	B	476,350	328,081
		58,270,105	55,927,556
Expenses			
Advertising, promotion and publications		625,496	579,787
Amortization of capital assets		304,561	199,095
Insurance		52,382	49,625
Loss on disposal of capital assets		—	119,339
Miscellaneous		24,771	76,477
Office expenses		2,860,542	1,175,726
Professional fees		6,904,706	8,495,203
Regional service delivery		6,245,841	8,224,903
Rent		1,508,477	1,753,965
Salaries and benefits		20,949,790	21,737,606
Travel and meetings		15,859,685	12,459,327
	A and B	55,336,251	54,871,053
Excess of revenue over expenses		2,933,854	1,056,503

The accompanying notes and supporting schedules are an integral part of the financial statements

National Indian Brotherhood
Statement of financial position

As at March 31, 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Assets			
Current assets			
Cash		53,430,082	32,143,128
Grants and contributions receivable	4	2,843,653	8,869,710
Other accounts receivable	6	600,559	2,637,131
Sales tax recoverable		1,859,534	739,431
Prepaid expenses		879,312	790,735
		59,613,140	45,180,135
Asset held in trust	3	18,459	17,600
Prepaid expenses		149,187	14,891
Capital assets	5	3,912,562	4,153,993
		63,693,348	49,366,619
Liabilities			
Current liabilities			
Accounts payable and accrued liabilities		10,417,073	8,876,227
Government remittances payable		355,500	621,427
Deferred revenue		3,001,479	40,791
Deferred contributions	7	34,197,787	26,006,985
Excess contributions	8	1,893,180	2,748,511
Current portion of deferred lease inducement	6	179,062	179,062
		50,044,081	38,473,003
Deferred lease inducement	6	2,468,894	2,647,956
Liability held in trust	3	18,459	17,600
		52,531,434	41,138,559
Contingencies and commitments	9 and 10		
Net assets			
Invested in capital assets		1,264,606	1,326,975
Internally restricted		3,750,631	3,852,948
Unrestricted		6,146,677	3,048,137
		11,161,914	8,228,060
		63,693,348	49,366,619

The accompanying notes and supporting schedules are an integral part of the financial statements.

On behalf of the Executive Committee

National Chief Cindy Woodhouse Nepinak

National Indian Brotherhood
Statement of changes in net assets
Year ended March 31, 2025

	Notes	Invested in capital assets \$	Internally restricted \$	Unrestricted \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Net assets, beginning of year		1,326,975	3,852,948	3,048,137	8,228,060	7,171,557
Excess of revenue over expenses		—	—	2,933,854	2,933,854	1,056,503
Internal transfer	17	—	(102,317)	102,317	—	—
Acquisition of capital assets		63,130	—	(63,130)	—	—
Amortization of capital assets		(304,561)	—	304,561	—	—
Amortization of inducements for leasehold improvements		179,062	—	(179,062)	—	—
Net assets, end of year		1,264,606	3,750,631	6,146,677	11,161,914	8,228,060

The accompanying notes and supporting schedules are an integral part of the financial statements.

National Indian Brotherhood**Statement of cash flows**

Year ended March 31, 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Operating activities			
Excess of revenue over expenses		2,933,854	1,056,503
Items not affecting cash			
Amortization of capital assets		304,561	199,095
Loss on disposal of capital assets		—	119,339
Amortization of lease inducement		(179,062)	577,923
		3,059,353	1,952,860
Changes in non-cash operating working capital items	11	18,290,731	(17,824,458)
		21,350,084	(15,871,598)
Investing activity			
Acquisition of capital assets		(63,130)	(4,124,030)
Net increase (decrease) in cash		21,286,954	(19,995,628)
Cash, beginning of year		32,143,128	52,138,756
Cash, end of year		53,430,082	32,143,128

The accompanying notes and supporting schedules are an integral part of the financial statements.

1. Description of the organization

National Indian Brotherhood (the "Corporation") was incorporated under Part II of the *Canada Corporations Act* on September 29, 1970. In June 2014, the Corporation received a certificate of continuance under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*. The Corporation has the following objectives:

- To assist and to work toward solutions for problems facing the First Nations people;
- To operate as a national body to both represent the First Nations people and to disseminate information to them;
- To study, in conjunction with First Nations representatives across Canada, the problems confronting First Nations and to make representations to the government and other organizations on their behalf;
- To assist in retaining the First Nations culture and values; and
- To act as the national spokesperson for First Nations throughout Canada.

The Corporation acts as the secretariat to the Assembly of First Nations (AFN).

The Corporation is a not-for-profit organization and, as such, is not subject to income taxes.

2. Accounting policies

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

Basis of presentation

The financial statements do not include the accounts of those of the Future Generations Foundation (formerly the National Indian Brotherhood Trust Fund), which is controlled by the Corporation. Summarized financial statements of the Future Generations Foundation are disclosed in Note 12 of the financial statements.

Revenue recognition

The Corporation follows the deferral method of accounting for contributions.

Unrestricted contributions are recognized as revenue of the appropriate program when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Restricted contributions are recognized as revenue of the appropriate program in the year in which the related expenses are incurred.

Contributions received toward the acquisition of capital assets are deferred and amortized to revenue on the same basis as the related depreciable capital assets are amortized.

Interest revenue is recognized in the period in which it is earned.

Financial instruments

Initial measurement

Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when the Corporation becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with the Corporation is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

2. Accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Initial measurement (continued)

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by the Corporation in the transaction.

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently measured at amortized cost with the exception of cash and investments which are recorded at fair value.

The interest earned on investments, the unrealized gains and losses on listed stocks, and the realized gains and losses on the sale of investments are included in the investment income of the income statement.

Transaction costs

Transaction costs related to financial instruments subsequently measured at fair value are expensed as incurred. Transaction costs related to other financial instruments are added to the carrying value of the asset or netted against the carrying value of the liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method. Any premium or discount related to an instrument measured at amortized cost is amortized over the expected life of the item using the effective interest method and recognized in net earnings as interest income or expense.

Impairment

With respect to financial assets measured at cost or amortized cost, the Corporation recognizes an impairment loss, if any, in net earnings when there are indicators of impairment and it determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows. When the extent of impairment of a previously written-down asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to net earnings in the period the reversal occurs.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost. Contributed capital assets are recorded at estimated fair value at the date of contribution. Amortization is provided on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets as follows:

Computer equipment	3 years
Office equipment	3 years
Leasehold improvements	Term of lease

Lease inducement

The lease inducement is amortized over the term of the lease and account for as a reduction to the rent expense.

2. Accounting policies (continued)

Excess contributions

The excess of revenue over expenses of some programs may require repayment and is recorded as a liability. When approval to retain the funds has been received, the excess is then recorded as revenue when expenditures are incurred or recorded back in deferred revenue.

Allocation of expenses

Allocation of administrative expenses between the programs or funding agencies is done in accordance with the stipulated basis of allocation and maximum amounts or percentages mentioned in each of the different contribution agreements entered into by the Corporation.

Use of estimates

The preparation of these financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and the accompanying notes. In the opinion of management, these financial statements reflect, within reasonable limits of materiality, all adjustments necessary to present fairly the results for the years presented. Assumptions are used in estimating the collectability of grants and contributions receivable, other accounts receivable, the useful life of capital assets, the amount of certain accrued liabilities and the allocation of expenses. Actual results could differ from these estimates.

3. Asset held in trust

The Corporation is holding in trust an education fund totaling \$18,459 (\$17,600 in 2024) for Kelly Morrisseau's children. These funds were donated by individuals and organizations.

4. Grants and contributions receivable

Grants and contributions receivable are as follows:

	2025	2024
	\$	\$
Indigenous Services Canada	1,274,890	6,030,133
Housing, Infrastructure and Communities Canada	317,390	—
Impact Assessment Agency of Canada	332,375	193,837
Fisheries and Oceans Canada	306,216	557,243
Nuclear Waste Management Organization	191,740	285,636
Natural Resources Canada	110,000	100,000
Employment and Social Development Canada	107,002	107,002
Environment and Climate Change Canada	74,725	173,424
Justice Canada	50,000	—
Women and Gender Equality Canada	44,173	238,315
Transport Canada	35,142	35,142
Heritage Canada	—	449,253
Agriculture and Agri-Food Canada	—	477,551
Health Canada	—	150,000
Parks Canada	—	72,174
	2,843,653	8,869,710

5. Capital assets

	Cost	Accumulated amortization	2025 Net book value	2024 Net book value
	\$	\$	\$	\$
Computer equipment	236,769	236,769	—	17,616
Office equipment	382,019	353,242	28,777	5,079
Leasehold improvements	4,508,890	625,105	3,883,785	4,131,298
	5,127,678	1,215,116	3,912,562	4,153,993

Cost and accumulated amortization as at March 31, 2024 amount to \$5,064,548 and \$910,555, respectively.

6. Deferred lease inducement

In September 2022, the Corporation entered into a 180-month lease agreement expiring on August 31, 2038 for premises. The lease provided for leasehold improvement allowances and rent-free period. As at March 31, 2025, the unamortized balance is \$2,647,956 (\$2,827,018 in 2024).

As at March 31, 2025, an amount of \$nil (\$2,445,139 in 2024) in leasehold improvement allowances was receivable from the landlord and is included in Other receivables.

7. Deferred contributions

Changes in the deferred contributions balance are as follows:

	2025	2024
	\$	\$
Balance, beginning of year	26,006,985	33,893,294
Contributions received during the year	61,203,942	43,596,447
Contributions recognized during the year	(53,013,140)	(51,482,756)
Balance, end of year	34,197,787	26,006,985

National Indian Brotherhood
Notes to the financial statements

March 31, 2025

7. Deferred contributions (continued)

The balance, end of year is composed of the following:

	2025	2024
	\$	\$
Indigenous Services Canada	23,197,191	17,251,830
Employment and Social Development Canada	5,227,307	3,019,789
Gordon and Betty Moore Foundation	1,555,235	309,075
Environment and Climate Change Canada	1,304,645	1,946,598
Canadian Heritage	931,199	176,423
Justice Canada	780,943	1,304,771
Parks Canada	282,770	73,185
Health Canada	267,599	264,558
Natural Resources Canada	242,878	—
George Cedric Metcalf Charitable Foundation	150,831	—
Women and Gender Equality Canada	98,319	836,027
Veteran Affairs Canada	79,915	224,875
Infrastructure Canada	43,992	—
Transport Canada	34,963	—
Nuclear Waste Management Organization	—	261,853
William and Flora Hewlett Foundation, The	—	161,069
Public Safety Canada	—	87,954
University of Ottawa	—	61,778
Canada Mortgage and Housing Corporation	—	27,200
	34,197,787	26,006,985

8. Excess contributions

Excess contributions are as follows:

	2025	2024
	\$	\$
Canadian Heritage	711,416	711,416
Indigenous Services Canada	488,626	1,471,219
Status of Women Canada	195,142	195,142
Public Safety Canada	194,838	106,884
Nuclear Waste Management Organization	188,025	85,570
Parks Canada	70,240	132,414
Justice Canada	17,722	—
Health Canada	14,571	—
Fisheries and Ocean Canada	12,600	12,600
Women and Gender Equality Canada	—	33,266
	1,893,180	2,748,511

9. Contingencies

The Corporation receives funding from various government agencies based on specific program needs and budgets and allocates certain expenses to the various programs. In many cases, the funding agency has the right to review the accounting records to ensure compliance with the terms and conditions of their programs. At this time, no estimate of the requirements, if any, to reimburse the agencies can be made. Management of the Corporation believes that its allocations of expenses are fair and appropriate in the circumstances.

Adjustments to the financial statements as a result of these reviews, if any, will be recorded in the period in which they become known. From time to time, the Corporation is involved in claims in the normal course of business. Management assesses such claims and where considered likely to result in material exposure and, where the amount of the claim is quantifiable, provisions loss are made based on management's assessment of the likely outcome. The Corporation does not provide for claims that are considered unlikely to result in significant loss, claims for which the outcome is not determinable or claims where the amount of the loss cannot be reasonably estimated. Any settlements or awards under such claims are provided when reasonably determinable.

10. Commitments

The Corporation is committed to future minimum lease payments under operating leases for office space and equipment maturing in 2038, for which minimum annual payments for each year are as follows:

	\$
2026	1,588,165
2027	1,588,318
2028	1,588,318
2029	1,637,143
2030	1,603,402
2031 and thereafter	13,478,961
	<u>21,484,307</u>

11. Changes in non-cash operating working capital items

	2025 \$	2024 \$
Grants and contributions receivable	6,026,057	(6,622,935)
Other accounts receivable	2,036,572	(112,046)
Sales tax recoverable	(1,120,103)	965,147
Prepaid expenses	(222,873)	377,702
Accounts payable and accrued liabilities	1,540,846	(1,474,652)
Government remittances payable	(265,927)	87,411
Deferred revenue	2,960,688	(53,103)
Deferred contributions	8,190,802	(7,886,309)
Excess contributions	(855,331)	(3,105,673)
	<u>18,290,731</u>	<u>(17,824,458)</u>

National Indian Brotherhood
Notes to the financial statements

March 31, 2025

12. Controlled entity

The Corporation appoints the trustees of the Future Generations Foundation (formerly National Indian Brotherhood Trust Fund), a registered charity under paragraph 149(l)(f) of the *Income Tax Act*, to administer the Youth Healing Fund, the Research Sponsor Fund, the Heroes of Our Time Fund, the Education Fund, the Métis Fund, and the Education Legacy Fund. The Future Generations Foundation is deemed a non-profit organization under the *Income Tax Act* (Canada), and accordingly is not subject to income taxes.

The summarized financial statements of the Future Generations Foundation are as follows:

Summarized statement of financial position

	2025 \$	2024 \$
Assets	275,383,588	266,618,607
Liabilities	3,074,095	3,374,904
Fund balances	272,309,493	263,243,703
	275,383,588	266,618,607

Summarized statement of operations

	2025 \$	2024 \$
Revenue	28,793,668	39,112,361
Expenses	19,727,878	17,105,712
Excess of revenue over expenses	9,065,790	22,006,649

Summarized statement of cash flows

	2025 \$	2024 \$
Operating activities	(3,478,319)	(4,316,760)
Investing activities	4,209,553	4,505,001
Net increase in cash	731,234	188,241
Cash, beginning of year	1,633,184	1,444,943
Cash, end of year	2,364,418	1,633,184

As at March 31, 2025, the balance due from the Future Generations Foundation was \$nil (\$7,729 in 2024).

For the year ended March 31, 2025, the Corporation received \$nil (nil in 2024) from the Future Generations Foundation for services relating to the administration and management of the Future Generations Foundation and \$15,162 for the rental of office space (\$15,162 in 2024). In addition, the Future Generations Foundation continued to share office space with the Corporation in Akwesasne at an annual cost of \$19,382.

The transactions with the Future Generations Foundation have been recorded at their exchange amount which is the amount in accordance with the agreements signed between the parties.

13. Executive salaries

By virtue of an annual general assembly resolution (62/98), the National Chief of the AFN receives a salary which is adjusted annually in connection with the consumer price index. Similarly, by virtue of a Confederacy of Nations resolution and an Executive Committee resolution, each Regional Chief is allocated a director's fee. Management and unelected officials are compensated within average industry remuneration levels for their positions.

14. Pension plan

The Corporation contributes to a defined contribution pension plan for its employees. Contributions are up to 8% of an employee's salary. The employer's contributions for the year were \$1,211,137 (\$1,202,379 in 2024).

15. Credit facility

The Corporation has a banking agreement which establishes a demand credit facility for general business purposes up to a maximum of \$2,500,000, bearing interest at prime plus 1%, renewable annually. The credit facility is secured by a general security agreement representing a first share over all of the Corporation's assets. The balance outstanding at year-end is \$nil (nil in 2024).

16. Financial instruments

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of the Corporation's financial instruments will fluctuate because of changes in market prices. Market risk is comprised of currency risk, interest rate risk and other price risk. The Corporation is not exposed to market risks.

Credit risk

The risk arises from the potential that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss.

The Corporation's various receivables represent credit provided for the Corporation's programs. The credit is provided mainly to the federal government and accordingly presents minimal credit risk to the Corporation.

The maximum credit exposure of the Corporation is represented by the fair value of various amounts receivable as presented in the statement of financial position.

17. Capital management

The Corporation considers its capital to consist of net assets. The Corporation's overall objective is to effectively use resources to maximize the ability to achieve its vision, fund tangible capital assets, future projects and ongoing operations. The Corporation manages net assets by establishing internally restricted funds and appropriating amounts to the restricted funds for anticipated future projects, contingencies and other capital requirements. These allocations are disclosed in the statement of changes in net assets.

The Corporation is not subject to externally imposed capital requirements.

17. Capital management (continued)

Internally restricted net assets

Net assets are internally restricted for specific operating purposes as authorized by the Board of Directors from time to time. Internally restricted balances are supported by a clear statement of purpose, and an anticipated time frame for the accumulation and draw down of the balance at the time established.

The purpose of any internally restricted balance is consistent with the objectives of the Corporation's strategic initiatives and operating plans, as well as identified risks to the achievement of these objectives.

During the year ended March 31, 2025, an amount of \$102,317 (\$1,947,052 in 2024) was transferred from internally restricted net assets to unrestricted net assets to fund the new office move.

18. Comparative figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.

Schedule A – Indigenous and Northern Affairs Canada

	Basic Organizational Capacity \$	Core-Like \$	Long-Term Reform of the FNCFS program \$	New Fiscal Relationship Co-development \$	Additions to Reserve Redesign \$	Building Knowledge and Awareness \$	Comprehensive Claims Justice \$	First Nations without Federal Recognition \$	Specific Claims \$
Revenue									
Contributions/grants	5,545,726	1,399,667	2,433,073	—	235,229	769,107	—	38,043	857,910
Contributions/grants - prior years	—	—	—	262,625	—	—	28,262	49,318	189,376
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5,545,726	1,399,667	2,433,073	262,625	235,229	769,107	28,262	87,361	1,047,286
Expenses									
Advertising, promotion and publications	114,592	—	2,647	6,718	3,258	—	86	3,044	8,849
Allocation of administrative expenses	—	—	—	—	22,981	—	—	3,804	134,616
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	8,912	—	—	598	299	—	—	266	734
Miscellaneous	1,567	—	—	—	—	—	—	—	—
Office expenses	218,264	—	545,361	8,646	12,247	—	1,299	1,636	34,953
Professional fees	260,378	—	178,437	3,898	49,251	769,107	—	1,143	162,650
Regional service delivery	50,000	1,332,212	—	—	—	—	—	—	—
Rent	294,215	—	—	22,201	11,009	—	—	9,910	27,455
Salaries and benefits	3,599,648	42,788	32,649	219,758	102,594	—	—	67,558	358,219
Travel and meetings	998,150	24,667	1,673,979	806	33,590	—	26,877	—	319,810
	5,545,726	1,399,667	2,433,073	262,625	235,229	769,107	28,262	87,361	1,047,286
Deficiency of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule A – Indigenous and Northern Affairs Canada (continued)

	2SLGBTQIA+	MMIWG2S	SC-EMAP - Steering Committee Meeting	Social Program Reform Assisted Living	Costing Income Assistance Research	Jordan's Principle	National Forum on Income Assistance	FNIYES - Summer Student
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenue								
Contributions/grants	—	1,000,000	8,080	—	496,100	—	—	—
Contributions/grants - prior years	242,492	—	—	25,211	—	398,061	753,878	40,555
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—
	242,492	1,000,000	8,080	25,211	496,100	398,061	753,878	40,555
Expenses								
Advertising, promotion and publications	6,044	18,320	—	—	—	5,630	4,705	922
Allocation of administrative expenses	47,440	100,000	1,046	745	42,835	36,187	68,248	3,004
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	626	1,507	—	330	—	470	79	65
Miscellaneous	—	—	—	—	—	92	—	—
Office expenses	38,530	35,440	—	—	—	10,604	9,296	529
Professional fees	49,280	29,670	—	—	453,265	142,080	19,057	—
Regional service delivery	—	—	—	—	—	—	—	—
Rent	22,670	56,681	—	—	—	17,581	15,243	2,535
Salaries and benefits	38,403	606,053	—	24,136	—	176,043	159,179	33,500
Travel and meetings	39,499	152,329	7,034	—	—	9,374	478,071	—
	242,492	1,000,000	8,080	25,211	496,100	398,061	753,878	40,555
Deficiency of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule A – Indigenous and Northern Affairs Canada (continued)

	Bill C-92	FN Child & Family Services Program	Consultation Committee on Child Welfare	FNCFS Regional/Virtual Engagements	Economic Development	Housing and Infrastructure	Housing and Infrastructure	Languages and Learning Workplan
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenue								
Contributions/grants	—	338,980	—	581,633	1,191,243	—	2,490,667	2,007,380
Contributions/grants - prior years	1,352,687	600,570	489,868	—	—	1,124,039	2,477,363	799,434
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—
	1,352,687	939,550	489,868	581,633	1,191,243	1,124,039	4,968,030	2,806,814
Expenses								
Advertising, promotion and publications	6,860	7,267	8,597	—	18,815	—	37,532	31,820
Allocation of administrative expenses	84,694	85,414	44,530	—	119,738	101,242	215,325	164,278
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	601	581	669	—	1,545	—	3,245	2,495
Miscellaneous	—	—	—	—	—	—	600	5,764
Office expenses	7,466	12,321	8,743	8,389	54,313	6,411	83,259	75,830
Professional fees	133,027	481,159	81,073	270,194	48,858	107,785	1,162,987	655,213
Regional service delivery	797,614	—	—	—	—	318,488	1,447,527	—
Rent	22,334	21,655	24,688	—	57,939	—	120,097	92,746
Salaries and benefits	294,085	278,173	119,268	—	758,123	—	1,222,707	1,013,505
Travel and meetings	6,006	52,980	202,300	303,050	131,912	590,113	674,751	765,163
	1,352,687	939,550	489,868	581,633	1,191,243	1,124,039	4,968,030	2,806,814
Deficiency of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule A – Indigenous and Northern Affairs Canada (continued)

	Support of First Nations Climate Leadership Agenda \$	Climate Action \$	MOU \$	UNDRIIP \$	CDW Communication Tools \$	AFN 3rd National Climate Gathering \$	H-CPD Com Prog- Mental IRS \$	Health Research & Engagement Continuum of Care \$	H-Sup H Benefits- NIHB \$	Health Block Contribution Funding \$
Revenue										
Contributions/grants	93,975	2,300,000	3,000,000	—	—	85,000	84,134	—	—	1,797,362
Contributions/grants - prior years	62,040	171,603	—	161,304	81,958	—	245,420	65,799	432,997	561,226
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	156,015	2,471,603	3,000,000	161,304	81,958	85,000	329,554	65,799	432,997	2,358,588
Expenses										
Advertising, promotion and publications	1,387	17,546	50,911	5,730	397	—	357	2,122	3,407	39,213
Allocation of administrative expenses	14,183	213,343	—	18,557	7,451	7,800	29,959	—	39,363	210,721
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,514
Insurance	114	1,566	4,304	586	37	—	21	201	288	2,759
Miscellaneous	—	—	655	—	—	—	—	—	—	—
Office expenses	3,566	88,015	59,873	14,564	1,040	1,800	5,851	18,011	6,071	48,221
Professional fees	2,500	171,392	413,368	69,404	44,492	—	31,699	23,616	43,935	188,529
Regional service delivery	—	1,100,000	—	—	—	—	—	—	—	—
Rent	4,326	44,761	135,450	21,757	1,342	—	—	7,375	10,757	103,340
Salaries and benefits	118,514	250,470	2,092,164	4,805	9,934	—	103,635	12,987	130,244	1,200,656
Travel and meetings	11,425	584,510	243,275	25,901	17,265	75,400	158,032	1,487	198,932	556,635
	156,015	2,471,603	3,000,000	161,304	81,958	85,000	329,554	65,799	432,997	2,358,588
Deficiency of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

National Indian Brotherhood
Schedules - Statement of operations
Year ended March 31, 2025

Schedule A – Indigenous and Northern Affairs Canada (continued)

	Health E-Health \$	Health COVID Taskforce \$	Health Data Sharing \$	Health Planning and Governance GBA+ \$	Health TB Prevention \$	Health HIV/AIDS Prevention \$	Environmental Public Health HHR \$	Emergency Management \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Revenue										
Contributions/grants	—	—	96,566	—	—	—	—	—	26,849,875	24,490,262
Contributions/grants - prior years	43,197	94,686	—	72,405	22,178	24,250	207,134	655,034	11,734,970	15,251,000
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	43,197	94,686	96,566	72,405	22,178	24,250	207,134	655,034	38,584,845	39,741,262
Expenses										
Advertising, promotion and publications	—	787	—	421	—	258	1,651	11,068	420,961	396,705
Allocation of administrative expenses	—	—	—	—	—	—	18,830	71,012	1,907,346	1,347,073
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	8,514	12,543
Insurance	—	65	—	—	—	21	126	931	34,041	37,375
Miscellaneous	—	—	—	—	—	—	—	—	8,678	5,189
Office expenses	—	22,696	—	48	—	249	4,322	14,806	1,462,670	818,376
Professional fees	28,500	—	24,025	71,975	—	—	2,500	6,150	6,180,597	6,398,399
Regional service delivery	—	—	—	—	—	—	—	—	5,045,841	5,463,561
Rent	—	2,420	—	—	—	1,417	4,798	34,823	1,191,525	875,439
Salaries and benefits	—	66,323	—	—	—	21,758	98,344	422,321	13,678,544	16,012,608
Travel and meetings	14,697	2,395	72,541	(39)	22,178	547	76,563	93,923	8,646,128	8,373,535
	43,197	94,686	96,566	72,405	22,178	24,250	207,134	655,034	38,584,845	39,740,803
Deficiency of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	459

Schedule B – Other funding agencies

	Canada Mortgage and Housing Corporation - First Nations Control: Housing \$	Canada Water Agency - Freshwater Stewardship \$	Department of Fisheries and Oceans - AAROM \$	Department of Fisheries and Oceans - Oceans Management Contribution Program \$	Department of Fisheries and Oceans - Marine Indigenous Protected and Conserved Areas \$	Employment and Social Development Canada - Early Learning & Child Care Transformation Initiative \$	Employment and Social Development Canada - Labour Market Information \$	Employment and Social Development Canada - Homelessness \$	Employment and Social Development Canada - 2030 Agenda & Sustainable Development \$
Revenue									
Contributions/grants	12,500	139,200	755,289	179,204	213,213	250,857	—	—	—
Contributions/grants - prior years	27,201	—	—	—	—	213,339	91,916	463,012	281,069
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	39,701	139,200	755,289	179,204	213,213	464,196	91,916	463,012	281,069
Expenses									
Advertising, promotion and publications	—	—	11,176	—	779	5,828	—	4,768	3,070
Allocation of administrative expenses	—	27,840	43,576	23,089	18,253	42,200	9,848	47,231	30,115
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	—	—	976	253	81	491	—	490	261
Miscellaneous	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Office expenses	—	—	22,042	4,200	1,932	9,104	108	8,771	8,662
Professional fees	27,201	10,500	52,514	33,000	20,920	80,274	11,752	—	2,500
Regional service delivery	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rent	—	—	36,286	11,962	18,960	18,390	—	18,169	9,750
Salaries and benefits	12,500	100,860	447,518	54,700	145,648	239,029	730	197,671	167,547
Travel and meetings	—	—	141,201	52,000	6,640	68,880	69,478	185,912	59,164
	39,701	139,200	755,289	179,204	213,213	464,196	91,916	463,012	281,069
Excess (deficiency) of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule B – Other funding agencies (continued)

	Environment and Climate Change Canada - Transforming Species at Risk Conservation \$	Environment and Climate Change Canada - Transforming Species at Risk Conservation \$	Environment and Climate Change Canada - Participation in the National Steering Committee \$	Environment and Climate Change Canada - Conserving Nature Working Group \$	Environment and Climate Change Canada - AFN Chronic Wasting Disease Working Group \$	Environment and Climate Change Canada - First Nations Nature Table \$	Environment and Climate Change Canada - Intergovernmental Panel on Climate Change \$	Environment and Climate Change Canada - Right to Healthy Environment \$
Revenue								
Contributions/grants	137,220	—	—	58,741	302,826	1,494,311	70,000	310,598
Contributions/grants - prior years	—	208,909	187,755	—	11,857	1,472,970	—	—
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—
	137,220	208,909	187,755	58,741	314,683	2,967,281	70,000	310,598
Expenses								
Advertising, promotion and publications	880	1,152	1,836	146	646	12,120	305	1,161
Allocation of administrative expenses	10,635	11,992	17,069	5,152	28,608	269,752	6,364	10,730
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	76	109	151	10	48	1,062	27	91
Miscellaneous	—	—	—	—	—	—	—	—
Office expenses	948	4,780	1,575	4,401	772	55,726	160	11,358
Professional fees	65,547	48,884	2,500	—	2,500	126,695	5,211	1,975
Regional service delivery	—	—	—	—	—	1,200,000	—	—
Rent	4,200	2,645	5,671	401	1,833	39,426	936	3,450
Salaries and benefits	54,934	—	111,108	13,220	73,714	589,234	26,713	100,271
Travel and meetings	—	139,347	47,845	35,411	206,562	673,266	30,284	181,562
	137,220	208,909	187,755	58,741	314,683	2,967,281	70,000	310,598
Excess (deficiency) of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule B – Other funding agencies (continued)

	George Cedric Metcalf Foundation	Gordon & Betty Moore Foundation - Indigenous-Led Conservation	Health Canada - Engagement Stream - First Nations Scoping Paper: Cannabis Act	Health Canada - Chemicals Management Plan	Canadian Heritage - Full Implementation of Indigenous Languages Act	Housing, Infrastructure and Communities Canada - Reaching Home	Impact Assessment Agency of Canada - Policy and Guidance	Infrastructure Canada - Veteran's Homelessness Program	Justice Canada - UNDA National Action Plan	Justice Canada - FN Justice Strategy Framework	Justice Canada - AFN Capacity and Restorative Justice
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenue											
Contributions/grants	49,169	—	—	82,401	948,207	317,389	332,375	112,750	1,500,000	—	500,000
Contributions/grants - prior years	—	162,773	149,987	—	—	—	—	—	—	523,827	—
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	49,169	162,773	149,987	82,401	948,207	317,389	332,375	112,750	1,500,000	523,827	500,000
Expenses											
Advertising, promotion and publications	234	5,062	1,268	1,494	8,107	666	2,014	721	9,807	—	6,694
Allocation of administrative expenses	4,470	11,012	—	7,491	96,803	37,224	30,215	5,011	125,520	60,221	50,000
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	14	183	137	112	748	4	166	43	756	—	—
Miscellaneous	—	—	—	—	106	—	—	—	—	—	—
Office expenses	118	11,720	1,823	967	50,465	31	18,475	369	26,170	3,998	31,482
Professional fees	2,500	55,632	28,411	2,500	142,598	31,913	34,759	37,207	58,649	35,300	57,268
Regional service delivery	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rent	545	4,300	5,226	4,246	27,060	144	6,235	1,679	28,737	—	—
Salaries and benefits	34,626	62,033	85,516	59,779	344,575	51,621	153,939	24,759	588,115	291,718	83,256
Travel and meetings	6,662	12,831	27,606	5,812	277,745	195,786	86,572	42,961	662,246	132,590	271,300
	49,169	162,773	149,987	82,401	948,207	317,389	332,375	112,750	1,500,000	523,827	500,000
Excess (deficiency) of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule B – Other funding agencies (continued)

	The Law Foundation Of Ontario - Indigenous Laws Education And Research	Natural Resources Canada - Indigenous Engagement Strategy	Natural Resources Canada - National Engagement on Natural Resources	Nuclear Waste Management Organization - Foster Positive Dialogue	University of Ottawa - First Nations Food, Nutrition and Environment Study	Parks Canada - General Class Contributions	Parks Canada - National Marine Conservation Area Regulations	Parks Canada - Collaboration in Conservation	Social Sciences and Humanities Research Council - Special Initiatives Fund
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenue									
Contributions/grants	1,681	100,000	757,122	198,833	96,800	—	—	117,230	36,000
Contributions/grants - prior years	—	—	—	381,846	61,778	71,677	1,508	—	—
Interest revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Registration fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trade show fees	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1,681	100,000	757,122	580,679	158,578	71,677	1,508	117,230	36,000
Expenses									
Advertising, promotion and publications	—	—	554	11,190	1,049	—	—	817	—
Allocation of administrative expenses	—	11,500	20,454	16,431	14,000	6,516	—	13,040	—
Amortization of capital assets	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Insurance	—	—	—	761	87	—	20	44	—
Miscellaneous	—	—	29	—	—	—	—	—	—
Office expenses	263	—	41,652	18,287	598	—	—	663	—
Professional fees	—	—	86,560	39,500	2,500	—	—	32,877	—
Regional service delivery	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rent	—	—	—	12,324	15,773	—	723	1,697	—
Salaries and benefits	—	88,500	11,500	203,161	118,856	—	765	61,675	36,000
Travel and meetings	1,418	—	596,373	279,025	5,715	65,161	—	6,417	—
	1,681	100,000	757,122	580,679	158,578	71,677	1,508	117,230	36,000
Excess (deficiency) of revenue over expenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Schedule B – Other funding agencies (continued)

	Transport Canada - Oceans Protection Program \$	Veteran Affairs Canada - Veteran & Family WellBeing \$	The William & Flora Hewlett Foundation - First Nations' Stewardship of Land & Water in Canada \$	Women and Gender Equality Canada Women's Program \$	Other \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Revenue							
Contributions/grants	95,039	—	—	—	—	9,168,955	6,035,274
Contributions/grants - prior years	—	144,960	161,069	641,885	—	5,259,338	5,706,220
Interest revenue	—	—	—	—	1,953,335	1,953,335	2,230,221
Registration fees	—	—	—	—	1,762,094	1,762,094	1,327,325
Miscellaneous revenue	—	—	—	—	1,065,188	1,065,188	559,173
Trade show fees	—	—	—	—	476,350	476,350	328,081
	95,039	144,960	161,069	641,885	5,256,967	19,685,260	16,186,294
Expenses							
Advertising, promotion and publications	621	245	2,885	7,052	100,188	204,535	183,082
Allocation of administrative expenses	—	4,329	12,000	257,579	(3,293,614)	(1,907,344)	(1,347,073)
Amortization of capital assets	—	—	—	—	296,047	296,047	186,552
Insurance	64	—	275	6,936	3,865	18,341	12,250
Loss on disposal of capital assets	—	—	—	—	—	—	119,339
Miscellaneous	—	—	—	—	15,958	16,093	71,288
Office expenses	1,857	383	7,970	39,483	1,006,559	1,397,872	357,350
Professional fees	—	—	31,495	72,752	(520,285)	724,109	2,096,804
Regional service delivery	—	—	—	—	—	1,200,000	2,761,342
Rent	2,339	—	10,084	57,515	(33,754)	316,952	878,526
Salaries and benefits	40,539	—	—	5,046	2,589,870	7,271,246	5,724,998
Travel and meetings	49,619	140,003	96,360	195,522	2,158,279	7,213,555	4,085,792
	95,039	144,960	161,069	641,885	2,323,113	16,751,406	15,130,250
Excess (deficiency) of revenue over expenses	—	—	—	—	2,933,854	2,933,854	1,056,044